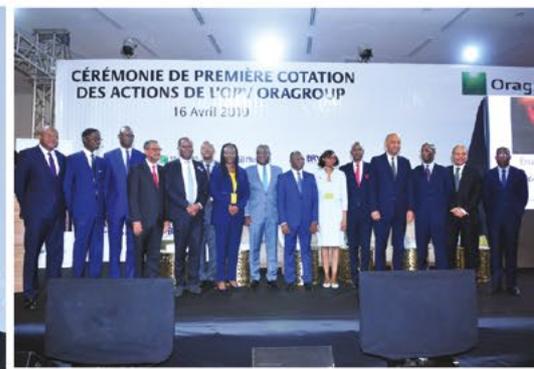


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



Jeudi 23 mai 2019

Salle des Fêtes du Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire
Boulevard Hassan II, 08 BP 01, Abidjan, Côte d'Ivoire.



SOMMAIRE

1.	Message du Président du Conseil d'Administration	03
2.	Avis de convocation	04
3.	Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire	06
4.	Rapports des Commissaires aux comptes	09
	Rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (comptes sociaux, comptes consolidés SYSCOHADA)	
	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les rémunérations et frais exceptionnels visés à l'article 432 de l'AUDSCGIE	
	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 438 à 440 de l'AUDSCGIE	
5.	Rapport du Président du Conseil d'Administration visé aux articles 831-2 et 831-3 de l'AUDSCGIE	123
6.	Rapport d'auto-évaluation du Conseil, ses comités et ses membres	136
7.	Projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration	139
8.	Résumé du curriculum vitae de l'Administrateur Indépendant proposé à la ratification	142
9.	Formulaire de procuration	147



Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire,

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires d'ORAGROUP S.A. qui se tiendra le :

Jeudi 23 mai 2019 à 10 heures

A la salle des Fêtes du Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire
Boulevard Hassan II, 08 BP 01, Abidjan, Côte d'Ivoire,

Cette Assemblée Générale sera un moment privilégié d'information, d'échange et de dialogue notamment avec Madame Binta TOURE NDOYE, Directrice Générale du Groupe, son équipe de direction, et moi-même. Ce sera également pour vous l'occasion, en tant qu'actionnaire, de participer, par votre vote, à des décisions importantes pour ORAGROUP, et ce, quel que soit le nombre d'actions que vous détenez.

Au cours de cette Assemblée, vous aurez notamment à vous prononcer sur l'approbation des comptes sociaux, consolidés PCB et SYSCOHADA de l'exercice 2018, le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 440 de l'AUDSCGIE, le rapport d'autoévaluation du Conseil, ses comités et membres, le quitus aux administrateurs et commissaires aux comptes, l'affectation du résultat et la distribution d'un dividende unitaire brut de 61 F CFA par action en hausse de 5 % par rapport à l'an passé, la cooptation d'un administrateur indépendant, la fixation des indemnités de fonction des administrateurs pour l'exercice 2019 et le pouvoir à conférer en vue des formalités.

Je souhaite vivement que vous puissiez prendre part à l'Assemblée. Si vous ne pouvez y assister personnellement, vous avez la possibilité de donner pouvoir à toute personne de votre choix ou au Président de l'Assemblée.

Vous trouverez dans les pages qui suivent toutes les informations utiles en vue de notre Assemblée et notamment son ordre du jour, les résolutions qui sont soumises à votre vote.

Je tiens, au nom du Conseil d'Administration, à vous remercier de votre confiance, de votre fidélité et de l'attention que vous ne manquerez pas de porter aux projets de résolutions soumis à votre vote, et vous donne rendez-vous le jeudi 23 mai prochain.

Vincent LE GUENNOU

Président du Conseil d'Administration

ORAGROUP

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de F CFA 69 415 031 000
Siège social : 392, rue des Plantains - B.P. 2810 LOME- TOGO, RCCM : TOGO-LOME 2000 B 1130

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les Actionnaires d'ORAGROUP, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 69 415 031 000 F CFA et dont le siège social est situé 392, rue des Plantains - B.P. 2810 LOME- TOGO, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la salle des Fêtes du Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire située au Boulevard Hassan II, 08 BP 01, Abidjan, Côte d'Ivoire,

le Jeudi 23 mai 2019 à 10h GMT, heure d'Abidjan

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation du rapport de gestion du Conseil sur l'activité et des états financiers de synthèse de la société, des comptes consolidés PCB et SYSCOHADA au titre de l'exercice clos au 31/12/18**
2. **Approbation des conventions réglementées en application de l'article 440 de l'AUDSCGIE**
3. **Approbation du rapport d'auto-évaluation du Conseil, ses comités et ses membres**
4. **Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes**
5. **Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/18**
6. **Ratification de la cooptation d'un Administrateur Indépendant**
7. **Fixation des indemnités de fonction des administrateurs au titre de l'exercice 2019**
8. **Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales**

Le dossier de l'Assemblée Générale pourra être téléchargé sur le site Internet de la Société (www.orabank.net), pour compter de la date du présent avis, ou retiré physiquement au siège social d'ORAGROUP sis à 392, rue des Plantains - B.P. 2810 LOME- TOGO, ou auprès de l'intermédiaire financier où sont inscrits les titres de l'actionnaire.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède a le droit d'assister à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un mandataire de son choix. Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée Générale, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits dans les registres de titres nominatifs tenus par la société ou en compte auprès de l'intermédiaire financier habilité, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure locale.

Ils n'ont aucune formalité à accomplir et seront admis sur simple justification de leur identité. Ils pourront se procurer au siège social d'ORAGROUP sis au 392, rue des Plantains - B.P. 2810 LOME- TOGO, le formulaire de pouvoir et ses annexes ou les solliciter directement auprès de leur intermédiaire financier, ou les télécharger sur le site Internet d'ORAGROUP (www.orabank.net), à partir de la date du présent avis.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale doivent être envoyées au siège social par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article 520 de l'acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales, à compter de la publication du présent avis et jusqu'à dix (10) jours au moins avant l'Assemblée Générale.

Le texte des projets de résolutions suivant sera présenté à l'Assemblée :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des états financiers de synthèse de la société, des comptes consolidés PCB et SYSCOHADA au titre de l'exercice clos au 31/12/18

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des :

- **Rapport de gestion du Conseil sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/18 ;**
- **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les rémunérations et frais exceptionnels visés à l'article 432 de l'AUDSCGIE ;**
- **Rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (comptes sociaux, comptes consolidés PCB et SYSCOHADA) ;**
- **Rapport du Président du Conseil d'Administration visé aux articles 831-2 et 831-3 de l'AUDSCGIE.**

Approuve ces rapports dans toutes leurs parties.

L'Assemblée Générale approuve spécifiquement les états financiers de synthèse sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et les notes annexes de l'exercice social clos le 31/12/2018, tels que présentés et arrêtés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de **Six milliards six cent soixante-sept millions quatre cent dix-sept mille cent quatre-vingt-neuf (6 667 417 189) francs CFA.**

L'Assemblée Générale approuve également les états financiers de synthèse consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et les notes annexes de l'exercice clos le 31/12/2018, tels que présentés suivant les normes PCB et arrêtés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de **Vingt-quatre milliards six cent cinquante-trois millions trois cent quatre-vingt-quatre mille trente-neuf (24 653 384 039) francs CFA.**

L'Assemblée Générale approuve enfin les états financiers de synthèse consolidés, de l'exercice clos le 31/12/2018, tels que présentés suivant les normes SYSCOHADA et arrêtés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de **Vingt-neuf milliards sept cent soixante-treize millions deux cent quatre-vingt-treize mille trois cents (29 773 293 300) francs CFA.**

DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 438 à 440 de l'AUDSCGIE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu, en application de l'article 440 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées en application de l'article 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, déclare approuver expressément ledit rapport, en chacun de ses termes, et chacune des conventions qui y sont mentionnées.

TROISIÈME RÉOLUTION

Approbation du rapport d'auto-évaluation du Conseil, ses comités et ses membres

L'Assemblée Générale, après avoir entendu, en application des dispositions de l'article 17 de la Circulaire N°01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA, le rapport d'auto-évaluation du Conseil d'Administration dans son ensemble, de ses comités spécialisés et de chacun de ses membres, déclare approuver expressément ledit rapport, en chacun de ses termes qui y sont mentionnés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au conseil d'administration pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé. Elle donne pour le même exercice décharge aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/18

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018, s'élevant à **Six milliards six cent soixante-sept millions quatre cent dix-sept mille cent quatre-vingt-neuf (6 667 417 189) francs CFA**, comme suit :

- **Dotation de la réserve obligatoire (10 % du résultat) : 666 741 719 F CFA**
- **Distribution de dividendes : 4 234 316 891 F CFA**
- **Affectation au compte « Report à nouveau » : 1 766 358 579 F CFA**

Le dividende unitaire brut ressort à 61 francs, en croissance de 5% par rapport à l'exercice précédent.

La mise en paiement interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Cette décision d'affectation modifie la situation des capitaux propres d'ORAGROUP comme suit :

POSTE DU BILAN	AVANT RÉPARTITION	APRÈS RÉPARTITION
Capital	69 415 031 000	69 415 031 000
Réserves obligatoires	1 072 826 918	1 739 568 637
Réserves facultatives		
Report à nouveau	2 585 049 252	4 351 407 831
Prime d'émission	18 763 203 038	18 763 203 038
CAPITAUX PROPRES	91 836 110 208	94 269 210 506
Résultat de l'exercice	6 667 417 189	0
Dividendes à distribuer		4 234 316 891
TOTAUX	98 503 527 397	98 503 527 397

SIXIÈME RÉOLUTION

Ratification de la cooptation d'un Administrateur Indépendant

L'Assemblée Générale prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Alassane BA en qualité d'Administrateur Indépendant, décidée au cours de la réunion du conseil d'administration du 28 septembre 2018, pour une durée arrivant à expiration le jour de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle approuvant en 2021 les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Fixation des indemnités de fonction des membres du conseil au titre de l'exercice 2019

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'allouer aux administrateurs, pour l'exercice 2019, la somme globale brute annuelle de **deux cent soixante-douze millions deux cent vingt-deux mille cent cinquante-cinq (272 222 155) francs CFA**, soit l'équivalent de **quatre cent quinze mille (415 000) Euros** à titre d'indemnités de fonction. Le Conseil d'Administration répartira librement cette somme entre ses membres.

HUITIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ces délibérations aux fins d'effectuer ou de faire effectuer toutes formalités légales, de publicité et autres.

Cet avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires.

Enfin, le site internet permettant aux actionnaires d'exercer leurs droits de communication visés par l'article 525 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE est www.orabank.net. Les documents en support physique sont disponibles au siège de la société sis à 392, rue des Plantains - B.P. 2810 LOME- TOGO.

Lomé, le 9 mai 2019.
Pour le Conseil d'Administration

Le Président

A large, textured hand, possibly made of wood or stone, is shown holding a miniature cityscape of various skyscrapers. The hand is positioned on the left side of the frame, with fingers curled around the base of the buildings. The cityscape consists of several tall, modern buildings with different architectural styles, including cylindrical towers and rectangular structures with grid-like windows. The background is dark, making the hand and the cityscape stand out.

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2018
(ARTICLE 138 DE L'AUDSCGIE)**

I. INTRODUCTION

Le Présent rapport est rédigé conformément aux dispositions de l'article 138 de l'acte uniforme Ohada révisé sur le droit des sociétés commerciales et du GIE qui institue l'obligation pour le conseil d'administration d'établir un rapport de gestion dans lequel il expose la situation de la société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi et, en particulier, les perspectives de continuation de l'activité, l'évolution de la situation de trésorerie et le plan de financement.

II. SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

L'essor du continent africain, la croissance du commerce intra-africain, les perspectives de consolidation de la reprise économique mondiale et la digitalisation de certains services financiers, sont autant de facteurs qui nous positionnent comme un acteur majeur du développement du continent au profit de la population africaine.

Au plan régional, la croissance de la zone UEMOA est supérieure à 6% depuis 6 ans et cette tendance devrait se poursuivre en 2018. Selon la BCEAO, la croissance serait soutenue essentiellement par le dynamisme des services financiers, de télécommunications, du tourisme et de l'hôtellerie ainsi que l'essor des activités commerciales, consécutif à la hausse des productions agricoles et industrielles. Le taux de croissance économique attendu pour 2018 est de 6,8% après le niveau de 6,6% réalisé en 2017. Il faut aussi noter la mise en application depuis le 1er janvier 2018 du nouveau référentiel PCB ainsi que l'entrée en vigueur du dispositif de Bale II/III dans l'UMOA, avec des impacts divers sur l'activité bancaire dans la région.

Sur l'année 2018, l'Afrique centrale a continué à enregistrer des résultats mitigés malgré le redressement des prix du pétrole.

Pour la Guinée, le ralentissement de l'activité qui a marqué les trois années précédentes s'est infléchi. Le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 met l'accent sur une vision axée sur la gouvernance, la transformation économique, le développement du capital humain et la gestion durable des ressources.

Pour la Mauritanie, après la faible croissance de 0,8 % en 2015 et 1,7 % en 2016 causée par la baisse des cours du minerai de fer, une reprise de 3,6 % a été réalisée en 2017. Elle devrait se consolider à 3 % en 2018 et 4,6 % en 2019 grâce à la relance du programme d'investissements publics, aux réformes structurelles, au redressement des cours des métaux, et à l'exploitation des gisements de gaz offshore récemment découverts. La croissance devrait être soutenue par la relance de la production annuelle de la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM),

Cette année a représenté un tournant décisif pour Oragroup, nous avons poursuivi nos initiatives de consolidation de nos activités et d'optimisation de notre réseau dans nos 12 pays de présence. Notre Groupe termine l'année solidement renforcé avec un total du bilan de plus de 2 100 milliards FCFA, un effectif de 1 857 collaborateurs et 149 agences et points de vente.

Le produit net bancaire a progressé de 17 %. Cette évolution a été soutenue par la forte croissance des commissions de 40% et qui représentent 52% de notre base de revenu en augmentation par rapport à 2017. Une évolution tout à fait satisfaisante et qui compense la stagnation de la marge nette d'intérêt.

Nous avons un défi à relever sur la maîtrise des coûts, bien qu'expliqué par le développement de notre réseau d'agences et le renforcement des équipes entraînant une hausse des frais généraux plus importante que la hausse du produit net bancaire. En conséquence, notre coefficient d'exploitation s'est dégradé pour s'établir à 73 % en fin d'année. Nous devons poursuivre nos initiatives de gestion des charges.

Le coût net du risque a été positivement impacté par les cessions de créances au profit de notre structure de défaisance BMB. L'impact de cette transaction sur le coût net du risque est de 16,8 milliards FCFA. Retraité des cessions de créances, le coût net de risque avoisinerait les 10,4 milliards FCFA de dotation nette de reprise contre 4,7 milliards FCFA l'année dernière. La maîtrise du coût net du risque reste également un challenge continu pour le groupe.

Le résultat avant impôt a progressé de 36% par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 29,8 milliards. Ce résultat inclut, en plus de l'impact de la transaction BMB, des éléments exceptionnels liés essentiellement aux contrôles fiscaux pour 1,6 milliard de FCFA.

Les initiatives de mobilisation des dépôts continuent de porter leurs fruits. Nous avons enregistré une performance particulièrement en 2018, avec 300 milliards FCFA de dépôts additionnels de la clientèle collectés.

Afin de consolider le bilan et la position du Groupe, nous avons levé 25 milliards de FCFA supplémentaires de fonds propres par appel public à l'épargne pour le développement de nos activités. Une opération réussie incluant la cession partielle des actions et qui constitue la grosse opération jamais réalisée sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières pour un total de 57 milliards de FCFA.

Les avancées technologiques avec la digitalisation des services financiers permettent au secteur bancaire africain d'atteindre les populations non encore bancarisées. Le groupe Orabank pour répondre à cette évolution de notre environnement a lancé en 2018 le projet stratégique de Banque Digitale dont la mise en production est prévue pour 2019. Cela permettra d'offrir à notre clientèle des produits innovants adaptés à leur besoin.

III. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES DE CONTINUATION DE L'ACTIVITE

Les perspectives 2019 restent bonnes pour les entités du périmètre Côte d'Ivoire, du Togo, du Gabon et de la Guinée. Les perspectives restent moyennes pour la filiale du Bénin qui a commencé à inverser la tendance grâce au renforcement des ressources et à une nouvelle stratégie déployée. Des challenges restent à relever sur les filiales du Tchad et de la Mauritanie.

IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Après la réussite de l'opération conjointe d'augmentation de capital et de cession d'actions sur le marché de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM), Oragroup a été officiellement admis à la cote le 16 avril 2019 lors d'une cérémonie organisée à Lomé.

V. EVOLUTION DE LA SITUATION DE TRESORERIE ET LE PLAN DE FINANCEMENT

En plus du remboursement des lignes de financement existantes qui s'est déroulé sans écueil, l'année 2018 a été marquée par la réalisation de plusieurs opérations de mobilisations de ressources auprès des bailleurs de fonds.

En février 2018, Le groupe Orabank a bénéficié d'un prêt de 40 millions d'Euros soit 26 milliards de FCFA auprès de ICD, filiale de la Banque Islamique de Développement (BID) sur 5 ans. Ce financement permet aux filiales Orabank, du Togo, du Gabon et de la Côte d'Ivoire (succursales incluses) d'accompagner des PME dans le financement de projets sous un angle « Charia Compliance ». Les filiales Orabank agiront comme mandataire pour le compte de ICD et commercialiseront un produit islamique phare qu'est le « Mourabaha ».

En juillet 2018, dans le cadre du programme SUNREF initié par l'AFD, Oragroup a finalisé le financement de 12 projets très variés générant des bénéfices climat importants, pour un montant d'investissement global de près de 6 millions d'euros (3,9 Mds FCFA). Grâce à ce partenariat entre l'AFD et Oragroup, la ligne de financement SUNREF a permis d'accompagner la transformation durable des pratiques des acteurs locaux et ainsi favoriser des trajectoires de développement faible en carbone.

En septembre 2018, la BOAD a reconduit le prêt de 20 milliards FCFA octroyé à Oragroup pour une durée de 6 mois renouvelable. Ce concours a servi principalement au financement des besoins liés à gestion de la holding.

L'opération majeure pour le groupe en 2018 a été sans conteste l'introduction en bourse d'Oragroup à la BRVM qui nous a permis de lever un montant de 56,92 milliards FCFA dont 25 milliards FCFA ont été utilisés pour renforcer les fonds propres d'Oragroup afin de développer son réseau et des services à la clientèle, essentiellement les particuliers et les PME, investir dans la banque digitale, saisir les opportunités de croissance au Cameroun et renforcer les fonds propres de certaines filiales.

En 2018, nous avons également entièrement remboursé au marché plus de 37 milliards de FCFA au titre de notre émission de billets de trésorerie d'un montant total de 35 milliards de francs CFA par appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) réalisé sur 2016 et 2017.

Enfin, nous avons poursuivi activement la recherche de nouveaux partenariats avec des bailleurs de fonds dont notamment FinnFund et Swedfund pour de la dette subordonnée, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour de la dette senior en monnaie locale et la Banque Africaine de Développement (BAD) pour un financement de EUR 50m à l'endroit des PME pour lequel nous avons déjà obtenu l'approbation du conseil d'administration de la BAD.

A la suite du plan stratégique 2019-2021 qui devrait définir les orientations d'investissement et de financement, les prochaines étapes seront la mise en place d'un dispositif de suivi des financements afin d'accompagner de façon optimisée la croissance de nos filiales.

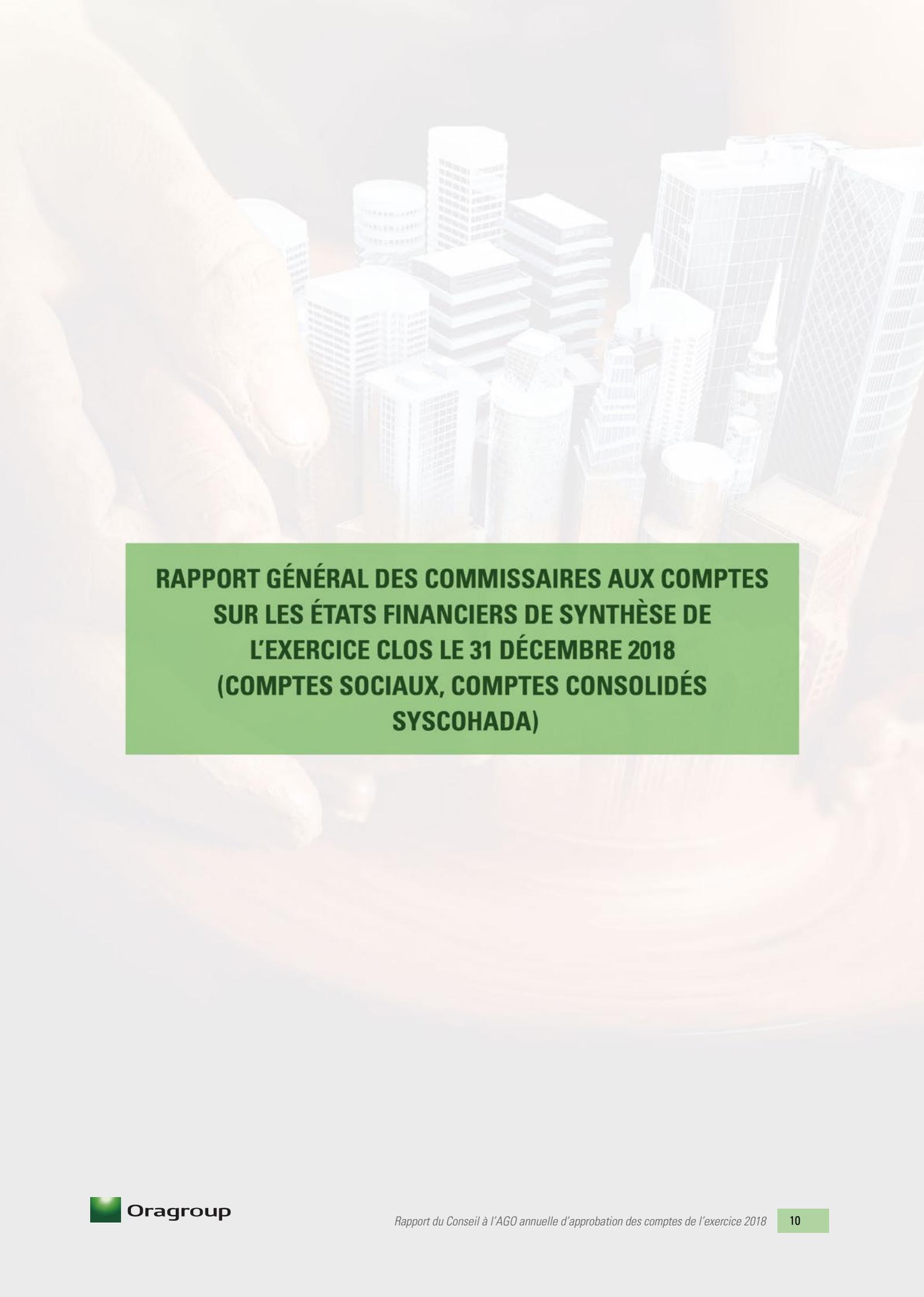
VI. CONCLUSION

L'optimisation des coûts, pour nos clients comme pour nos actionnaires, reste l'une de nos priorités, de même que le maintien d'un niveau de service élevé pour nos clients. Parallèlement, nous continuerons à investir pour l'avenir en développant notre part de marché et en nous implantant sur des marchés soigneusement choisis qui présentent de bonnes perspectives de croissance.

Plus généralement, nous sommes persuadés que le Groupe Orabank poursuivra sa marche en avant en 2019 et que les mesures mises en place nous permettront de renforcer davantage la solidité financière du Groupe tout en poursuivant notre trajectoire de croissance pour l'ensemble des parties prenantes.

A large, textured, brown hand is shown holding a miniature cityscape of various skyscrapers. The hand is positioned on the left side of the frame, with fingers curled around the base of the buildings. The cityscape consists of several tall, modern buildings with different architectural styles, including cylindrical towers and rectangular structures with grid-like windows. The buildings are set on a wooden surface, and the background is dark, making the hand and the cityscape stand out.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

A hand holding a miniature cityscape of skyscrapers. The hand is positioned on the left side of the frame, with the fingers gently gripping a small, detailed model of a city. The cityscape includes various skyscrapers of different heights and designs, some with grid patterns on their facades. The background is a soft, out-of-focus light green and yellow gradient.

**RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018
(COMPTES SOCIAUX, COMPTES CONSOLIDÉS
SYSCOHADA)**



31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : excoficao@excoafrique.com



8^{ème} étage immeuble BTCl Siège
169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo
Tél : +228 22 21 87 69
Fax : +228 22 21 03 55
E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
ORAGROUP S.A.
BP 2810 Lomé – Togo
Ce rapport contient 4 pages
Les annexes contiennent 45 pages

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P.2810 Lomé - Togo
Capital social : F CFA 69 415 031 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 sur :

- l'audit des états financiers annuels d'ORAGROUP S.A. tels que joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

1. Audit des états financiers annuels

1.1. Opinion

A notre avis, les états financiers de synthèse sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière.

1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Observation

Nous vous informons de l'entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière (AUCIF) en remplacement de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation et harmonisation des Comptabilités des Entreprises.

La mise en application de ce nouveau référentiel, nécessite la préparation d'états financiers pro-forma selon le SYSCOHADA révisé. Le retraitement des comptes de l'exercice 2017 suivant les dispositions du SYSCOHADA révisé n'a conduit à aucun impact sur les comptes pro-forma présentés au 31 décembre 2017 qui ont servi de bilan d'ouverture au 01^{er} janvier 2018.

1.4. Responsabilités du Conseil d'administration pour les états financiers

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'administration en sa session du 29 avril 2019.

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

1.5. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou cumulées, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

Exercice clos le 31 décembre 2018

2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels ainsi que l'existence et la tenue conforme aux dispositions légales du registre de titres nominatifs.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion de la holding par le Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, l'existence et la tenue conforme du registre de titres nominatifs conformément aux dispositions de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA sur le droit des sociétés commerciales et du GIE.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Lomé, le 7 mai 2019

Les commissaires aux comptes

Exco FICAO




Abalo Amouzou
Associé

KPMG Togo

KPMG Togo
169, Bd. du 13 janvier
8^e étage immeuble BTCl Siège
Tél : +228 22 21 87 69 | Fax : +228 22 21 03 55
05 BP 8019 Lomé 06 - Togo


Toussaint O. de Souza
Associé

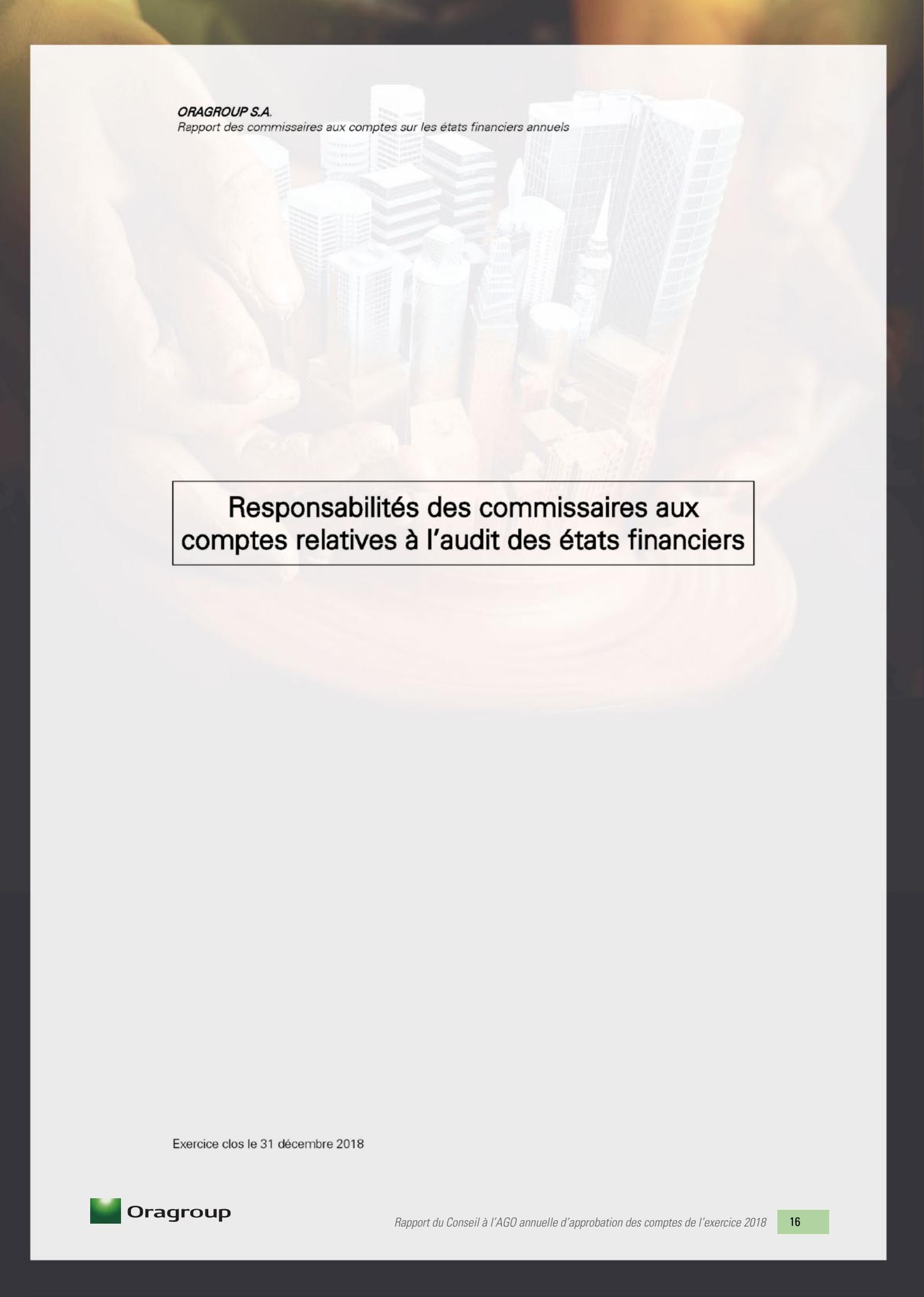
Annexes :

- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers
- Déclaration de conformité des dirigeants sur la tenue du registre des titres nominatifs
- Etats financiers de l'exercice

Exercice clos le 31 décembre 2018

ORAGROUP S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels

A pair of hands is shown holding a miniature city skyline. The buildings are white and grey, and the hands are a light skin tone. The background is a soft, out-of-focus light color.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2018

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états

Exercice clos le 31 décembre 2018

financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et les transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

Exercice clos le 31 décembre 2018

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ORAGROUP S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels

Déclaration de conformité des dirigeants sur la tenue du registre des titres nominatifs

Exercice clos le 31 décembre 2018



Oragroup

Holding du Groupe Orabank

ATTESTATION DE TENUE CONFORME DU REGISTRE DE TITRES NOMINATIFS

Je soussignée, Madame Binta TOURE NDOYE,

Directrice Générale de la société ORAGROUP SA, holding du Groupe Orabank, Société Anonyme avec Conseil d'Administration de droit togolais, au capital social de soixante-neuf milliards quatre cent quinze millions trente et un mille (69 415 031 000) francs F CFA dont le siège social : 392 Rue des plantains, BP 2810- Lomé – République du TOGO, Tél : (228) 22 23 05 80 ; Fax : (228) 22 20 48 51, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Lomé le numéro RCCM 2000 B 1130.

Atteste que la société ORAGROUP S.A. holding du Groupe Orabank, procède régulièrement à la mise à jour du Registre de titres nominatifs de la société et ce, conformément à toutes les opérations de transfert, de conversion, de nantissement et de séquestres des titres intervenues.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour valoir et servir ce que de droit.

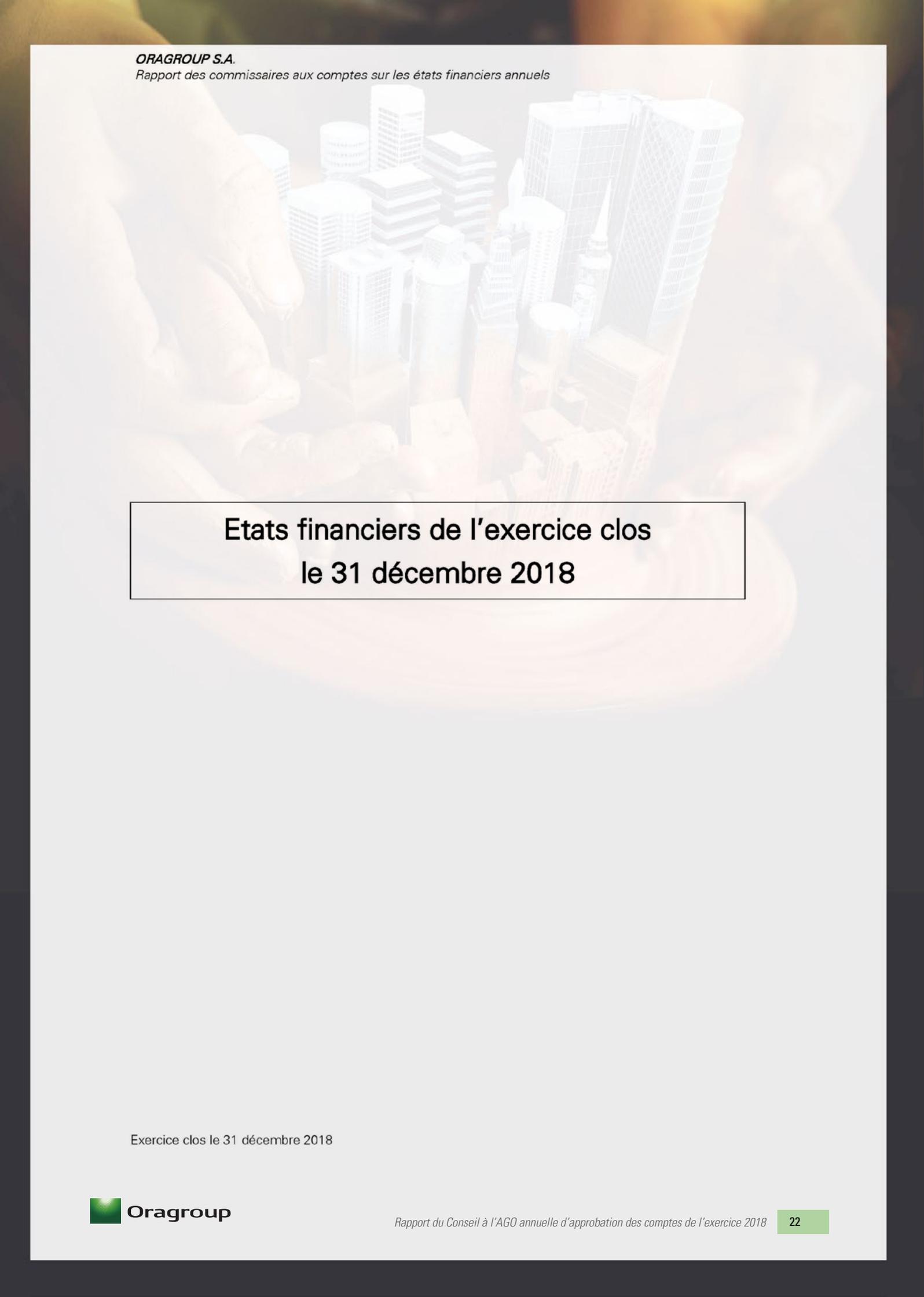
Cette déclaration est faite en vertu de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Fait à Lomé, le 07 Mai 2019

Binta TOURE NDOYE
Directrice Générale

392, Rue des Plantains – BP 2810 Lomé – TOGO
Tél. : (228) 22 23 05 80 – Fax : (228) 22 20 48 51
www.orabank.net
S.A. au capital de 69 415 031 000 FCFA – R.C. 2000 B 1130 – COE N° 000678G



A background image showing a hand holding a miniature city skyline. The hand is positioned on the left side, with fingers gently cradling a collection of small, white, architectural models of skyscrapers and buildings. The scene is set against a soft, warm, golden-brown background, suggesting a sunset or sunrise. The overall mood is one of care and precision.

**Etats financiers de l'exercice clos
le 31 décembre 2018**

Exercice clos le 31 décembre 2018

<u>Balance N</u>	Balance N
<u>Balance N-1</u>	Balance N-1
<u>Bilan</u>	SECTION 2: MODELE 1 (BILAN PAYSAGE)
<u>Actif</u>	SECTION 2:MODELE 2(BILAN ACTIF)
<u>Passif</u>	SECTION 2: MODELE 2(BILAN PASSIF)
<u>Resultat</u>	SECTION 2: MODELE DE COMPTE DE RESULTAT
<u>TFT</u>	SECTION 2: MODELE DDE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
<u>Note 1</u>	Dettes garanties par des suretés réelles
<u>Note 2</u>	Informations obligatoires
<u>Note 3A</u>	Immobilisation brute
<u>Note 3B</u>	Biens pris en location acquisition
<u>Note 3C</u>	Immobilisations: ammortissements
<u>Note 3D</u>	Immobilisations: plus-values et moins value de cession
<u>Note 3E</u>	Informations sur les réévaluations effectuées par l'entité
<u>Note 4</u>	Immobilisations financières
<u>Note 5</u>	Actif circulant et dettes circulantes HAO
<u>Note 6</u>	Stocks et encours
<u>Note 7</u>	Clients produits à recevoir
<u>Note 8</u>	Autres créances
<u>Note 8A</u>	Tableau d'étalement des charges immobilisées et de provisions pour charges à répartir
<u>Note 9</u>	Titres de placement
<u>Note 10</u>	Valeurs à encaisser
<u>Note 11</u>	Disponibilités
<u>Note 12</u>	Ecarts de conversion et transferts de charges
<u>Note 13</u>	Capital: valeur nominale des actions ou parts
<u>Note 14</u>	Primes et réserves
<u>Note 15A</u>	Subventions et provisions règlementées
<u>Note 15B</u>	Autres fonds propres
<u>Note 16A</u>	Dettes financières et ressources assimilées
<u>Note 16B</u>	Engagements de retraite et avantages assimilés (méthode actuarielle)
<u>Note 16B Bis</u>	Engagements de retraite et avantages assimilés (méthode actuarielle)
<u>Note 16C</u>	Actifs et passifs éventuels
<u>Note 17</u>	Fournisseurs d'exploitation
<u>Note 18</u>	Dettes fiscales et sociales
<u>Note 19</u>	Autres dettes et provisions pour risques à court terme
<u>Note 20</u>	Banques,crédit d'escompte et de trésorerie
<u>Note 21</u>	Chiffre d'affaires et autres produits
<u>Note 22</u>	Achats
<u>Note 23 et 24</u>	Transports et services extérieurs
<u>Note 25 et 26</u>	Impôts ,taxes et autres charges
<u>Note 27A</u>	Charges de personnel
<u>Note 27B</u>	Effectifs, masse salariale et personnel extérieur
<u>Note 28</u>	Provisions et dépréciations inscrites au bilan
<u>Note 29</u>	Charges et revenus financiers
<u>Note 30</u>	Autres charges et produits HAO
<u>Note 31</u>	Répartition du résultat et autres éléments caractéristiques des cinq derniers exercices
<u>Note 32</u>	Production de l'exercice
<u>Note 33</u>	Achats destinés à la production
<u>Note 34</u>	Fiche de synthèse des principaux indicateurs financiers
<u>Note 35</u>	Liste des informations sociales , environnementales et sociétales à fournir
<u>Note 36</u>	Tables des codes
<u>Note 37</u>	Détermination impôts sur le resultat

SECTION 2:MODELE 2(BILAN ACTIF)

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

REF	ACTIF	Note	EXERCICE au 31/12/2018			EXERCICE au 31/12/2017
			BRUT	AMORT et DEPREC	NET	NET
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	4 350 061 806	808 453 265	3 541 608 541	3 391 749 534
AE	Frais de développement et de prospection		-	-	-	-
AF	Brevets,licences,logiciels,et droits similaires		4 350 061 806	808 453 265	3 541 608 541	3 391 749 534
AG	Fonds commercial et droit au bail		-	-	-	-
AH	Autres immobilisation incorporelles		-	-	-	-
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	1 380 678 972	795 480 385	585 198 587	492 329 069
AJ	Terrains (1) dont placement en Net/.....		-	-	-	-
AK	Bâtiments (1) dont placement en net...../.....		-	-	-	-
AL	Aménagements, agencements et installations		391 804 007	139 986 902	251 817 105	162 907 083
AM	Matériel,mobilier et actifs biologiques		534 892 686	400 719 507	134 173 179	142 747 295
AN	Matériel de transport		453 982 279	254 773 976	199 208 303	186 674 691
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3	39 816 239	-	39 816 239	60 254 290
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4	160 149 675 498	22 158 311 137	137 991 364 361	122 429 252 422
AR	Titre de participation		136 448 850 041	22 158 311 137	114 290 538 904	98 475 475 985
AS	Autres immobilisations financières		23 700 825 457	-	23 700 825 457	23 953 776 437
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		165 920 232 515	23 762 244 787	142 157 987 728	126 373 585 315
BA	ACTIF CIRCULANT HAO		-	-	-	-
BB	STOCKS ET ENCOURS		-	-	-	-
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		16 601 141 007	131 430 000	16 469 711 007	5 342 940 008
BH	Fournisseurs avances versées	17	34 801 077	-	34 801 077	5 992 477
BI	Clients	7	1 415 315 425	-	1 415 315 425	753 206 085
BJ	Autres créances	8	15 151 024 505	131 430 000	15 019 594 505	4 583 741 446
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		16 601 141 007	131 430 000	16 469 711 007	5 342 940 008
BQ	Titre de placement		-	-	-	-
BR	Valeurs à encaisser		-	-	-	-
BS	Banques,chèques postaux , caisse et assimilés	11	15 487 152 529	-	15 487 152 529	21 926 326 489
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF		15 487 152 529	-	15 487 152 529	21 926 326 489
BU	Ecart de conversion-Actif		-	-	-	-
BZ	TOTAL GENERAL		198 008 526 051	23 893 674 787	174 114 851 264	153 642 851 812

SECTION 2: MODELE 2(BILAN PASSIF)

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

REF	PASSIF	Note	EXERCICE AU 31/12/2018	EXERCICE AU 31/12/2017
			NET	NET
CA	Capital	13	69 415 031 000	63 317 470 000
CB	Apporteurs capital non appelé (-)		-	-
CD	Primes liées au capital social	14	18 762 503 038	2 502 469 577
CE	Ecart de réévaluation		-	-
CF	Réserves indisponibles	14	1 072 826 918	571 565 530
CG	Réserves libres		-	-
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	2 585 049 252	1 746 110 022
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice+ ou perte -)		6 667 417 189	5 012 613 878
CL	Subventions d'investissemnt		-	-
CM	Provisions réglementées		-	-
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		98 502 827 397	73 150 229 007
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	70 026 182 519	77 480 054 875
DB	Dettes de location acquisition		-	-
DC	Provisions pour risques et charges	16	95 317 535	-
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		70 121 500 054	77 480 054 875
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES		168 624 327 451	150 630 283 882
DH	Dettes circulantes HAO	5	180 000	-
DI	Clients, avances reçues		-	-
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	1 380 406 886	130 718 305
DK	Dettes fiscales et sociales	16	1 509 728 482	1 524 313 338
DM	Autres dettes	19	2 573 625 275	892 406 823
DN	Provisions pour risque à court terme		-	-
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		5 463 940 643	2 547 438 466
DQ	Banques, crédits d'escompte		-	-
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	26 583 170	465 129 464
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF		26 583 170	465 129 464
DV	Ecart de conversion-Passif		-	-
DZ	TOTAL GENERAL		174 114 851 264	153 642 851 812

SECTION 2: MODELE DE COMPTE DE RESULTAT

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification : 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

REF	LIBELLES		NOTE	EXERCICE AU	EXERCICE AU
				31/12/2018	31/12/2017
				NET	NET
TA	Ventes de marchandises A	+		-	-
RA	Achats de marchandises	-		-	-
RB	Variation de stocks de marchandises	-/+		-	-
XA	MARGE COMMERCIALE(Somme TA à RB)			-	-
TB	Vente de produits fabriqués B	+		-	-
TC	Travaux, services vendus C	+	21	6 459 342 469	5 924 873 896
TD	Produits accessoires D	+	21	9 411 731 069	6 935 701 577
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES(A+B+C+D)			15 871 073 538	12 860 575 473
TE	Production stockée (ou déstockage)	-/+		-	-
TF	Production immobilisée			-	-
TG	Subventions d'exploitation			-	-
TH	Autres produits	+	21	221 118 454	774 797 112
TI	Transfert de charges d'exploitation	+		-	-
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	-		-	-
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	-/+		-	-
RE	Autres Achats	-	22	(121 240 963)	(117 558 139)
RF	Variation de stock et d'autres approvisionnements	-/+		-	-
RG	Transports	-	23	(376 795 144)	(380 406 709)
RH	Services extérieurs	-	24	(3 679 524 178)	(3 232 063 804)
RI	Impôts et taxes	-	25	(15 651 095)	(8 763 756)
RJ	Autres charges	-	26	(167 808 566)	(147 258 607)
XC	VALEUR AJOUTEE(XB+RA+RB)+(somme TE à RJ)			11 731 172 046	9 749 321 570
RK	Charges de personnel	-	27	(5 061 246 671)	(3 981 858 272)
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)		28	6 669 925 375	5 767 463 298
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et aux dépréciations	+	28	7 713 976 579	4 334 262 215
RL	Dotations aux amortissement, provisions et aux dépréciations	-	3C&28	(5 555 008 467)	(2 992 306 433)
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+RL)			8 828 893 487	7 109 419 080
TK	Revenus financiers et assimilés	+	29	2 318 488 938	2 213 351 892
TL	Reprises de provisions et de dépréciations financières	+		-	-
TM	Transferts de charges financières	+		-	-
RM	Frais financiers et charges assimilés	-	29	(4 358 804 233)	(4 219 239 298)
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-		-	-
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)			(2 040 315 295)	(2 005 887 406)
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)			6 788 578 192	5 103 531 674
TN	Produits des cessions d'immobilisations	+	3D	17 124 532	13 711 325
TO	Autres Produits HAO	+		-	-
RO	Valeurs comptables de cession d'immobilisations	-	3D	(14 324 532)	(104 629 121)
RP	Autres charges HAO	-	30	(123 961 003)	-
XH	RESULTATS HORS ACTIVITES ORDINAIRES (Somme TN à RP)			(121 161 003)	(90 917 796)
RQ	Participation des travailleurs	-		-	-
RS	Impôts sur résultat	-		-	-
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)			6 667 417 189	5 012 613 878

SECTION 2: MODELE DDE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

REF	LIBELLES	Note	31/12/2018	31/12/2017
ZA	Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1-Trésoreire passif N-1)	A	21 461 197 025	15 700 037 699
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		4 505 649 077	3 761 575 892
FB	-Actif circulant HAO ⁽¹⁾		-	
FC	-Variation de stocks		-	
FD	-Variations de créances		(667 600 999)	6 043 389 123
FE	+Variation du passif circulant ⁽¹⁾		2 916 322 177	-665 790 320
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE)		2 248 721 178	5 377 598 803
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)	B	6 754 370 255	9 139 174 695
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	-Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		(550 887 505)	-3 551 055 665
FG	-Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		(275 674 417)	-346 882 813
FH	-Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations financières		(16 566 541 567)	-17 845 087 706
FI	+Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		17 124 532	13 711 325
FJ	+Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		3 848 842 191	12 587 654 696
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C	(13 527 136 766)	(9 141 660 163)
	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)			
FK	+Augmentation de capital par apports nouveaux		11 898 424 461	3 000 000 000
FL	+Subventions d'investissement reçues		0	0
FM	-Prélèvements sur le capital		0	0
FN	-Dividendes versés		(3 672 413 260)	-3 397 979 750
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux capitaux propres (somme FK à FN)	D	8 226 011 201	(397 979 750)
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+Emprunts		37 630 234 750	43 530 049 566
FP	+Autres dettes financières		-	15 487 351 872
FQ	-Remboursement des emprunts et autres dettes financières		(45 084 107 106)	-52 855 776 897
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E	(7 453 872 356)	6 161 624 541
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F	772 138 845	5 763 644 791
ZG	VARIATION DE TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B+C+F)	G	(6 000 627 666)	5 761 159 323
ZH	Trésorerie nette au 31 Decembre (G+A) contrôle: Trésorerie actif N-Trésorerie passif N=	H	15 460 569 359	21 461 197 022

NOTE 1 : DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

DETtes GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

LIBELLES	NOTE	Montant brut	SURETES REELLES		
			Hypothèques	Nantissements	Gages/autres
Dettes financières et ressources assimilées :					
Emprunt obligataires convertibles /DC/BR		15 000 000 000			Engagement reçu
Autres emprunts obligataires /AGF/SGL		35 000 000 000			Engagement reçu
Emprunts et dettes des établissements de crédit					
Autres dettes financières					
SOUS TOTAL(1)					
Dettes de location-acquisition:					
Dettes de credit-bail mobilier					
Dettes de credit-bail immobilier					
Dettes dur contrats de location-vente					
Dettes sur contrats de location-acquisition					
SOUS TOTAL(2)					
Dettes du passif circulant:					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Clients					
Personnel					
Sécurité sociale et organismes sociaux					
Etat					
Organismes internationaux					
Associés et groupe					
Créditeurs divers					
SOUS TOTAL (3)					
TOTAL(1)+(2)+(3)					
ENGAGEMENTS FINANCIERS				Engagements donnés	Engagements reçus
Engagements consentis à des entités liées					
Prime de remboursement non échues					
Avals,cautions , garanties					50 000 000 000
Hypothèques , nantissements,gages,autres					
Effets escomptés non échus					
Créances commerciales et professionnelles cédées					
Abandons de créances conditionnels					
TOTAL					

Oragroup a reçu des cautions de la BOAD en 2013 pour l'emprunt obligataire (10 500 000 000), de FSA en 2013 pour l'emprunt obligataire (4 500 000 000) et de l'AGF en 2016 pour les billets de trésorerie(35 000 000 000) dans le cadre ses différentes opérations de levées de fonds

NOTE 2: INFORMATIONS OBLIGATOIRES

Désignation entité : ORAGROUP SA
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
Durée(en mois): 12

NOTE 2 INFORMATIONS OBLIGATOIRES

A-DECLARATION DE CONFIRMITE AU SYSCOHADA

Les états financiers annuels ont été établis dans le respect des dispositions de l'acte uniforme de l'OHADA relatives à la comptabilité et à l'information financière

B-REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels ont été établis dans le respect des dispositions de l'acte uniforme de l'OHADA relatives à la comptabilité et à l'information financière

C-DEROGATION AUX POSTULATS ET CONVENTIONS COMPTABLES

Respect de tous les postulats et conventions comptables sans aucune dérogation

D-INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN,AU COMPTE DE RESULTAT ET AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Pas d'informations complémentaires relatives aux autres états financiers

NOTE 3A : IMMOBILISATION BRUTE

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

NOTE 3A
IMMOBILISATION BRUTE

	MONTANT BRUT A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS APPORTS CREATIONS	VIREMENTS DE POSTE A POSTE	Suite à une réévaluation pratique au cours de l'exercice	Cessions Scissions Hors service	Virements de poste à poste	MONTANT BRUT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 805 236 250	544 825 556	-	-	-	-	4 350 061 806
Frais de développement et de prospection	-	-	-	-	-	-	-
Brevets, Licences, Logiciels, et droits similaires	3 805 236 250	544 825 556	-	-	-	-	4 350 061 806
Fonds commercial et droit au bail	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 132 769 844	191 123 997	111 230 420	-	54 445 289	-	1 380 678 972
Terrains hors immeuble de placement	-	-	-	-	-	-	-
Terrains-immeuble de placement	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments hors immeuble de placement	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiment-immeuble de placement	-	-	-	-	-	-	-
Aménagement, agencements et installations	273 340 263	14 683 324	103 780 420	-	-	-	391 804 007
Matériel, mobilier et actifs biologiques	465 980 013	61 462 673	7 450 000	-	-	-	534 892 686
Matériel de transport	393 449 568	114 978 000	-	-	54 445 289	-	453 982 279
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS	60 254 290	138 708 210	-	-	-	111 230 420	39 816 239
Immobilisations incorporelles	-	6 061 949	-	-	-	-	6 061 949
Immobilisation corporelles	60 254 290	84 730 420	-	-	-	111 230 420	33 754 290
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	147 431 976 122	16 566 541 567	-	-	3 848 842 191	-	160 149 675 498
Titres de participation	123 478 199 685	12 970 650 356	-	-	-	-	136 448 850 041
Autres immobilisations financières	23 953 776 437	3 595 891 211	-	-	3 848 842 191	-	23 700 825 457
TOTAL GENERAL	152 430 236 506	17 441 199 330	111 230 420	-	3 903 287 480	111 230 420	165 920 232 515

L'augmentation des immobilisations incorporelles s'explique par l'acquisition du logiciel IDEA pour 2 MFCFA et l'immobilisation du progiciel SBA destiné à l'utilisation de Orabank Côte d'Ivoire dans les livres de la holding pour une valeur de 524 MFCFA. Le progiciel SBA fait l'objet d'un contrat de location au profit de la filiale Orabank Côte d'Ivoire et succursales.

L'augmentation des immobilisations financières s'explique par: l'acquisition par la holding des 10% de participations détenues par la filiale du Tchad dans la filiale de la Guinée pour 938 MFCFA; l'acquisition des actions pour 6 996 MFCFA suite à l'augmentation du capital de la filiale du Bénin; l'acquisition des actions pour 4 740 MFCFA suite à l'augmentation du capital dans la filiale de la Mauritanie.

Les autres immobilisations financières ont connu une augmentation de 3,5 milliards (nouveau prêt relai AFD notamment) et une diminution de 3,8 milliards (remboursement des prêts relais Proparco et BIO)

NOTE 3C: IMMOBILISATIONS (AMORTISSEMENTS)

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

NOTE 3C
 IMMOBILISATIONS (AMORTISSEMENTS)

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	A	B	C	D=A+B-C
	AMMORTISSEMENTS CUMULES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS: DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS: Amortissements relatifs aux éléments sortis de l'actif	CUMUL DES AMMORTISSEMENTS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Frais de développement et de prospection	-			-
Brevets,licences,logiciels et droits similaires	413 486 716	394 966 549		808 453 265
Fonds commercial et droit au bail \$	-			-
Autres immobilisations incorporelles	-			-
SOUS TOTAL: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	413 486 716	394 966 549	-	808 453 265
Terrains hors immeuble de placement				
Terrains-immeuble de placement				
Bâtiments hors immeuble de placement				
Bâtiments -immeuble de placement				
Aménagements,agencements et installations	110 433 180	29 553 722		139 986 902
Matériel,mobilier et actifs biologiques	323 232 718	77 486 789		400 719 507
Matériel de transport	206 774 877	88 119 856	40 120 757	254 773 976
SOUS TOTAL: IMMOBILISATIONS CORPORELLES	640 440 775	195 160 367	40 120 757	795 480 385
TOTAL GENERAL	1 053 927 491	590 126 916	40 120 757	1 603 933 650

Le groupe Orabank procède exclusivement à un amortissement linéaire des biens amortissables. Les durées d'amortissements sont déterminées en prenant en compte le rythme de consommation des avantages économiques futurs. Toutefois les taux sont compris entre 5% et 33,33%.

Brevet licence 25%, Matériel roulant 25%, Matériel informatique 33,33%, Matériel de bureau 10%, Mobilier de bureau 5%, Mobilier et matériel de logement 5%, Agencement et aménagement 10%

NOTE 3D: IMMOBILISATIONS (PLUS-VALUES ET MOINS VALUE DE CESSION)

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

NOTE 3D
 IMMOBILISATIONS : PLUS-VALUES ET MOINS VALUE DE CESSION

LIBELLES	MONTANT BRUT A	AMORTISSEMENTS PRATIQUES B	VALEUR COMPTABLE NETTE C=A-B	PRIX DE CESSION D	PLUS VALUE OU MOINS- VALUE E=D-C
Frais de développement et de prospection					
Brevets, licences, logiciels et droits similaires					
Fonds commercial et droit au bail					
SOUS TOTAL:IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	-
Terrains					
Bâtiments					
Aménagements,agencements et installations					
Matériel,mobilier et actifs biologiques					
Matériel de transport	54 445 289	40 120 757	14 324 532	17 124 532	2 800 000
SOUS TOTAL : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 445 289	40 120 757	14 324 532	17 124 532	2 800 000
Titre de participations					
Autres immobilisations financières					
SOUS TOTAL :IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	54 445 289	40 120 757	14 324 532	17 124 532	2 800 000

Deux véhicules de fonction ont été cédés au cours de l'exercice. Un complètement amorti et un autre a été cédé à un personnel qui était en partance à sa demande à la valeur nette comptable qui s'établissait à 14 324 532.
 Le véhicule complètement amorti a été acquis le 19/12/2013 et cédé le 07/09/2018. Celui qui n'était pas complètement amorti était acheté le 01/03/2016 et cédé le 02/01/2018.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation entité : ORAGROUP SA
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
Durée(en mois): 12

NOTE 4
IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %	Créances à un an au plus	Créances à plus d'un an et à deux ans au plus	Créances à plus de deux ans
Titres de participation(1)	136 448 850 041	123 478 199 685	11%			136 448 850 041
Prêts et créances	20 751 661 238	21 946 368 113	-5%			20 751 661 238
Prêt au personnel	-	-				
Créances sur l'état	-	-				
Titres immobilisés	-	-				
Depôts et cautionnements	87 422 232	74 977 232	17%			87 422 232
Interêts courus	2 861 741 987	1 932 431 092	48%	2 861 741 987		
TOTAL BRUT	160 149 675 498	147 431 976 122	9%	2 861 741 987	-	157 287 933 511
Dépréciations titres de participation(2)	22 158 311 137	25 002 723 700	-11%			22 158 311 137
Dépréciations autres immobilisations	-	-				
TOTAL NET DE DEPRECIATION	137 991 364 361	122 429 252 422	13%	2 861 741 987	-	135 129 622 374

Liste des filiales et participations:

Dénomination sociale	Localisation (Ville/pays)	Valeur d'acquisition	% Détenu	Montant des capitaux propres filiale	Résultat dernier exercice filiale
Orabank TOGO	TOGO	22 137 995 552	83,67%	34 210 088 009	9 008 366 266
Orabank BENIN	BENIN	36 026 325 257	97,11%	11 512 884 397	4 159 406 492
Orabank TCHAD	TCHAD	12 085 682 848	100,00%	6 334 071 925	(6 280 332 707)
Orabank GABON	GABON	13 532 000 240	85,47%	24 218 840 084	3 039 411 084
Orabank GUINEE	GUINEE	5 131 972 607	68,33%	11 688 454 535	1 851 315 352
Orabank Mauritanie	MAURITANIE	20 835 113 537	98,42%	7 847 690 585	(2 858 802 354)
Orabank Côte d'Ivoire	COTE D'IVOIRE	26 698 750 000	60,07%	74 170 515 740	11 347 046 085
Bank Money Back	TOGO	1 000 000	100,00%	(166 658 625)	37 456 375

Les titres de participation sont des investissements à long terme faits par la holding dans les filiales. Ils font l'objet d'une évaluation à chaque arrêté comptable qui aboutit soit à une provision ou à une reprise en fonction des performances financières de la filiale. La méthode d'évaluation retenue par la holding est l'approche DDM.

(1) et (2) voir note 3A et note 28

L'augmentation des intérêts courus par rapport à 2017 en dépit de la baisse des prêts et créances s'explique par le non remboursement des intérêts du prêt EFH

NOTE 5 ACTIF CIRCULANT ET DETTES CIRCULANTES HAO

Désignation entité : ORAGROUP SA
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
Durée(en mois): 12

NOTE 5 ACTIF CIRCULANT ET DETTES CIRCULANTES HAO

DETTES CIRCULANTES HAO

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %
Fournisseurs d'investissements	180 000	-	
Fournisseurs d'investissements effets à payer	-	-	
Versements restant à effectuer sur titres de participation et titres immobilisés non libérés			
Autres dettes hors activités ordinaires	-	-	
TOTAL	180 000	-	

Le montant de 180 000 correspond à la commande d'un bureau dont la facture n'a pas encore été reçue au 31 12 2018.

NOTE 7: CLIENTS

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

NOTE 7
CLIENTS

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %	Créances à un an au plus	Créances à plus d'un an et à deux ans au plus		Créances à plus de deux ans	
Clients (hors de réserves de propriété Groupe)	1 415 315 425	753 206 085	88%	1 415 315 425				
Clients effets à recevoir(hors réserves de propriété groupe)								
Clients et effets à recevoir avec réserves de propriété								
Clients et effets à recevoir Groupe	-	-						
Créances sur cession d'immobilisations	-	-						
Clients effets escomptés et non échus	-	-						
Créances litigieuses ou douteuses	-	-						
Clients produits à recevoir	-	-						
TOTAL BRUT CLIENTS	1 415 315 425	753 206 085	88%	1 415 315 425	-	-	-	-
Dépréciations des comptes clients	-	-						
TOTAL NET DE DEPRECIATIONS	1 415 315 425	753 206 085	88%	1 415 315 425	-	-	-	-
Clients,avances reçues hors groupe	-	-						
Clients,avances reçues groupe	-	-						
Autres clients créditeurs	-	-						
TOTAL CLIENTS CREDITEURS	-	-		-	-	-	-	-

Les créances enregistrées portent uniquement sur les filiales du Groupe. La forte variation est due à la facturation en fin d'année de la quatrième partie des frais d'assistance technique qui n'ont pas été réglés pour la plus part avant la clôture 2018.

NOTE 8 : AUTRES CREANCES

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

NOTE 8
 AUTRES CREANCES

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Variation en%	Créances à un an au plus	Créances à plus d'un an et à deux ans au plus	Créances à plus de deux ans
Personnel	85 125 265	33 231 956	156%	85 125 265		
Organismes sociaux	-	-				
Etat et collectivités publiques	-	-				
Organismes internationaux	-	-				
Apporteurs, associés et groupe	10 459 170 000	-		10 459 170 000		
Compte transitoire ajustement spécial lié à la révision du SYSCOHADA	-	-				
Autres débiteurs divers	4 606 729 240	4 681 939 490	-2%	4 606 729 240		
Compte permanents non bloqués des établissements et des succursales	-	-				
Compte de liaison charges et produits						
Compte de liaison des sociétés en participation						
TOTAL BRUT AUTRES CREANCES	15 151 024 505	4 715 171 446	221%	15 151 024 505	-	-
Dépréciations des autres créances	131 430 000	131 430 000	0%	131 430 000		
TOTAL NET DE DEPRECIATION	15 019 594 505	4 583 741 446	228%	15 019 594 505	-	-

La variation significative du compte 'Apporteurs, associés et groupe' s'explique par le montant restant à percevoir à l'issue de l'opération IPO dans le cadre de l'augmentation du capital et les frais d'augmentation de capital d'un montant 459 millions supporté par les actionnaires. 96% de ce montant a été perçu en début 2019.

Les autres débiteurs sont constitués notamment des comptes d'attente pour les projets en cours (1,12 milliard), les créances sur les entités du groupe (1,2 milliard) et la créance sur ECP(1,05 milliard).

NOTE 11: BANQUE, CHEQUE POSTAUX ET CHEQUES

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

NOTE 11 DISPONIBILITES

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %
Banques locales	1 278 470 816	-	
Banques autres états région	3 508 833 170	103 605	3386641%
Banques, dépôt à terme	-	-	
Autres Banques	10 571 462 694	21 620 207 542	-51%
Banques intérêts courus	128 313 128	305 995 323	-58%
Chèques postaux	-	-	
Autres établissements financiers	-	-	
Etablissements financiers intérêts courus	-	-	
Instruments de trésorerie	-	-	
Caisse	72 721	20 019	263%
Caisse électronique mobile	-	-	
Régies d'avances et virements accreditifs	-	-	
TOTAL BRUT DISPONIBILITES	15 487 152 529	21 926 326 489	-29%
Dépréciations	-	-	
TOTAL NET DE DEPRECIATIONS	15 487 152 529	21 926 326 489	-29%

Les comptes bancaires font l'objet d'un rapprochement sur une base mensuelle et à chaque date d'arrêté comptable.
 Les caisses font l'objet d'inventaires mensuels et à chaque date arrêté comptable. Le service contrôle permanent procède également à des inventaires inopinés.
 La variation significative du solde de la banque entre les deux périodes s'explique par l'amélioration du niveau de liquidité de la holding due en partie aux fonds provenant de l'augmentation du capital.

NOTE 13 : CAPITAL

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

NOTE 13
CAPITAL

Actionnaires	Avant opération		Cession d'actions	Augmentation	Après opération		Actions	
	Nombre d'actions	%			Nombre d'actions	%		
ECP / EFH	Mauricienne	37 954 450	59,94%	-3 239 993		34 714 457	54,68%	34 714 457 000
PROPARCO	FRANCAISE	6 281 930	9,92%	-1 125 821		5 156 109	9,05%	5 156 109 000
BIO	BELGE	3 434 900	5,42%	-615 588		2 819 312	4,95%	2 819 312 000
DEG	ALLEMANDE	2 018 320	3,19%	-361 715		1 656 605	2,91%	1 656 605 000
BOAD	TOGOLAISE	1 736 110	2,74%	-311 138		1 424 972	2,50%	1 424 972 000
FGIS	GABONNAISE	1 591 590	2,51%	-285 238		1 306 352	2,29%	1 306 352 000
BIDC	TOGOLAISE	1 536 020	2,43%	-275 279		1 260 741	2,21%	1 260 741 000
Envol Afrique	FRANCAISE	1 147 770	1,81%	-205 698		942 072	1,65%	942 072 000
CGF Bourse	SENEGALAISE	86 810	0,14%	-15 558		71 252	0,13%	71 252 000
Money Express	SENEGALAISE	86 810	0,14%	-15 558		71 252	0,13%	71 252 000
Axa Cameroun	CAMEROUNAISE	110 000	0,17%	-19 714		90 286	0,16%	90 286 000
Axa Cote d'Ivoire	IVOIRIENNE	110 000	0,17%	-19 714		90 286	0,16%	90 286 000
Axa Gabon	GABONNAISE	220 000	0,35%	-39 427		180 573	0,32%	180 573 000
Axa Senegal	SENEGALAISE	10 000	0,02%	-1 792		8 208	0,01%	8 208 000
CECO BTP	TOGOLAISE	439 560	0,69%	-78 776		360 784	0,63%	360 784 000
Brahim Nokour	TCHADIENNE	5 444 720	8,60%	-975 779		4 468 941	7,84%	4 468 941 000
Ismael Bangoura	SENEGALAISE	173 620	0,27%	-31 115		142 505	0,25%	142 505 000
Felix Sanchez	SENEGALAISE	653 810	1,03%	-117 173		536 637	0,94%	536 637 000
Abass Khalil Hachem	SENEGALAISE	94 200	0,15%	-16 882		77 318	0,14%	77 318 000
Vincent le Guennou	FRANCAISE	10	0,00%	-2		8	0,00%	8 000
Hurley Doddy	AMERICAINNE	10	0,00%	-2		8	0,00%	8 000
Brice Lodugnon	IVOIRIENNE	10	0,00%	-2		8	0,00%	8 000
Ferdinand Ngon	CAMEROUNAISE	10	0,00%	-2		8	0,00%	8 000
Alioune NDOUR Diouf	SENEGALAISE	186 810	0,30%	-33 479		153 331	0,27%	153 331 000
Total actionnaires actuels		63 317 470	100,00%	-7 785 445		55 532 025	91,22%	55 532 025 000
Divers actionnaires Flottant (Actions cédées+Augmentation capital)				7 785 445	6 097 561	7 785 445	8,78%	13 883 006 000
Grand Total		63 317 470	100,00%			69 415 031	100,00%	69 415 031 000

Le capital d'Oragroup SA à la constitution était de 500 000 000 F CFA

NOTE 14 : PRIMES ET RESERVES

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

NOTE 14 PRIMES ET RESERVES

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Variation en valeur absolue
Primes d'apport	-	-	-
Primes d'émission	18 762 503 038	2 502 469 577	16 260 033 461
Prime de fusion	-	-	-
Prime de conversion	-	-	-
Autres primes	-	-	-
TOTAL PRIMES	18 762 503 038	2 502 469 577	16 260 033 461
Réserves légales	1 072 826 918	571 565 530	501 261 388
Réserves statutaires	-	-	-
Reserves de plus-values nettes à long terme	-	-	-
Reserves d'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux	-	-	-
	-	-	-
Autres réserves réglementées	-	-	-
TOTAL RESERVES INDISPONIBLES	1 072 826 918	571 565 530	501 261 388
Réserves libres	-	-	-
Report à nouveau	2 585 049 252	1 746 110 022	838 939 230

NOTE 16 A : DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES

Désignation entité : ORAGROUP SA
Numéro d'identification : 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
Durée(en mois): 12

NOTE 16A
DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Variations en valeur absolue	Variation en %	Dettes à un an au plus	Dettes à plus de deux ans
Emprunts obligataires	29 379 145 500	32 379 145 500	3 000 000 000	-9%		29 379 145 500
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38 774 222 736	9 163 020 446	29 611 202 290	323%		38 774 222 736
Avances reçues de l'Etat	-	-	-			
Avances reçues et comptes courants bloqué	-	-	-			
Depôts et cautionnements reçus	-	-	-			
Interêts courus	1 872 814 283	937 891 854	934 922 429	100%	1 872 814 283	
Avances assorties de conditions particulières	-	-	-			
Autres emprunts et dettes	-	34 999 997 075	34 999 997 075	-100%		
Dettes liées à des participations	-	-	-			
Comptes permanents bloqués des établissements et succursales	-	-	-			
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	70 026 182 519	77 480 054 875	7 453 872 356	-10%	1 872 814 283	68 153 368 236
Crédit bail immobilier	-	-	-			
Crédit bail mobilier	-	-	-			
Location-vente	-	-	-			
Interêts courus	-	-	-			
Autres location-acquisition	-	-	-			
TOTAL DETTES DE LOCATION-ACQUISITION	-	-	-		-	-
Provisions pur litiges	-	-	-			
Provisions pour garantie données aux clients	-	-	-			
Provisions pour pertes sur marchés à achèvement futur	-	-	-			
Provisions pour perte de change	-	-	-			
Provisions pour impôts	-	-	-			
Provisions pour pensions et obligations assimilées	-	-	-			
Actif du régime retraite	-	-	-			
Provisions pour restructuration	-	-	-			
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-			
Provisions de propre assureur	-	-	-			
Provisions pour démantèlement et remise en état	-	-	-			
Provisions de droits à déduction	-	-	-			
Autres Provisions	-	-	-			
TOTAL PROVISIONS FINANCIERES POUR RISQUES ET CHARGES	-	-	-		-	-

La variation des emprunts obligataires s'explique par les remboursements intervenus sur l'exercice 2018

L'augmentation des "Dettes auprès des établissements de crédit" s'explique la contraction de deux nouveaux emprunts auprès de ICD pour une valeur de 26 milliards et auprès de la BRIDGE BANK pour 5 milliards et le remboursement pour 2 milliards des emprunts BIO et PROPARGO.

La diminution des "Autres emprunts" s'explique par le remboursement total des billets de trésorerie émis par Oragroup

NOTE 16B: ENGAGEMENT DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

**NOTE 16B
 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES**

HYPOTHESES ACTUARIELLES

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'augmentation des salaires	1,00%	1,00%
Taux d'actualisation	0,00%	0,00%
Taux d'inflation	0,00%	0,00%
Probabilité d'être présent dans l'entité à la date de départ à la retraite (expérience passée)	2,00%	2,00%
Probabilité d'être en vie à l'âge de départ à la retraite(table de mortalité)	TV CIMA	TV CIMA
Taux de rendement effectif des actifs du régimes	3,00%	3,00%

* Les indemnités de fin de carrière ont été externalisées

VARIATION DE LA VALEUR DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE AU COURS DE L'EXERCICE

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Obligation au titre des engagements de retraite à l'ouverture		
Coût des services rendus au cours de l'exercice		
Coût financier		
Pertes actuarielles/(gain)		
Prestations payées au cours de l'exercice		
Coûts des services passés		
Obligation au titre des engagements de retraite à la clôture		

ANALYSE DE SENSIBILITE DES HYPOTHESES ACTUARIELLES

Libellés	31/12/2018		31/12/2017	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation(Variation de ...%)				
Taux de progression des salaires(Variation de ...%)				
Taux de départ du personnel (Variation de ...%)				

NOTE 17: FOURNISSEURS D'EXPLOITATION

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

NOTE 17 FOURNISSEURS D'EXPLOITATION

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %	Dettes à un an au plus	Dettes à plus d'un an et à deux ans au plus	Dettes à plus de deux ans
Fournisseurs dettes en compte (hors groupe)	1 102 403 409	52 068 824	2017%	1 102 403 409		
Fournisseurs effets à payer (hors groupe)	-	-				
Fournisseurs , dettes effets à payer groupe	-	-				
Fournisseurs factures non parvenues(hors groupe)	278 003 477	78 649 481	253%	278 003 477		
Fournisseurs factures non parvenues groupe	-	-				
TOTAL FOURNISSEURS	1 380 406 886	130 718 305	956%	1 380 406 886	-	-
Fournisseurs, avances et acompte (hors groupe)	34 801 077	5 992 477	481%	34 801 077		
Fournisseurs, avances et acompte groupe	-	-				
Autres fournisseurs débiteurs	-	-				
TOTAL FOURNISSEURS DEBITEURS	34 801 077	5 992 477	481%	34 801 077	-	-

Le poste fournisseurs dettes en compte est constitué des factures fournisseurs reçues non encore payées au 31 12 2018. Les plus significatives sont: Sopra Banking pour 516 millions, PWC pour 110 millions, Sonema pour 95 millions, Sunu Assurance pour 85 millions, Prometea pour 45 millions, Dow Jones pour 41 millions, GTA pour 31 millions et Generali pour 30 millions.

NOTE 18 DETTES FISCALES ET SOCIALES

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

**NOTE 18
 DETTES FISCALES ET SOCIALES**

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Variation en valeur absolue	Variation en %	Dettes à un an au plus	Dettes à plus d'un an et à deux ans au plus	Dettes à plus de deux ans
Personnel avances et acomptes	18 928 990	893 307	18 035 683	2019%	18 928 990		
Personnel rémunérations dues	-	-	-				
Autres personnel	1 403 696 470	1 336 901 867	66 794 603	5%	1 403 696 470		
Caisse de sécurité sociale	52 678 699	81 738 094	29 059 395	-36%	52 678 699		
Caisse de retraite	-	-	-				
Autres organismes sociaux	-	-	-				
TOTAL DETTES SOCIALES	1 475 304 159	1 419 533 268	55 770 891	4%	1 475 304 159	-	-
Etat, impôts sur les bénéfices	-	-	-				
Etat, impôts et taxes	-	-	-				
Etat, TVA	28 999 583	90 633 032	61 633 449	-68%	28 999 583		
Etat , impôts retenus à la source	4 250 376	6 703 393	2 453 017	-37%	4 250 376		
Autres dettes Etat	1 174 364	7 443 645	6 269 281	-84%	1 174 364		
TOTAL DETTES FISCALES	34 424 323	104 780 070	70 355 747	-67%	34 424 323	-	-
			-				
TOTAL DETTES SOCIALES ET FISCALES	1 509 728 482	1 524 313 338	14 584 856	-1%	1 509 728 482	-	-

Le poste autres personnel concerne notamment la provision pour prime de bilan 2018 et la variation est expliquée par les performances du Groupe (croissance du résultat du groupe de 33% par rapport à 2017).

La variation des dettes fiscales est due principalement à la TVA de 67 millions sur la facture d'Assistance Technique du Togo qui n'avait pas été payé à l'Etat avant la clôture

NOTE 19 : AUTRE DETTES ET PROVISIONS POUR RISQUES A COURT TERME

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

NOTE 19
 AUTRE DETTES ET PROVISIONS POUR RISQUES A COURT TERME

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Variation en valeur absolue	Variation en %	Dettes à un an au plus	Dettes à plus d'un an et à deux ans au plus	Dettes à plus de deux ans
Organisme internationaux	-	-	-				
Apporteurs, opération sur le capital	-	-	-				
Associés, compte courants	-	-	-				
Associés dividendes à payer	-	4 299 027	4 299 027	-100%			
Groupe comptes courants	-	-	-				
Autres dettes associés	-	-	-				
TOTAL DETTES ASSOCIES	-	4 299 027	4 299 027	-100%	-	-	-
Créditeurs divers	320 293 723	506 785 922	186 492 199	-37%	320 293 723		
Obligataires	-	-	-				
Rémunérations d'administrateurs	-	-	-				
Compte du factor	-	-	-				
Versements restant à effectuer sur les titres de placement non libérés	-	-	-				
Compte transtoire ajustement spécial lié à la révision du SYSCOHADA	-	-	-				
Autres créditeurs divers	46 710 084	237 665 509	190 955 425	-80%	46 710 084		
TOTAL CREDITEURS DIVERS	367 003 807	744 451 431	377 447 624	-51%	367 003 807	-	-
Comptes permanents non bloqués des établissements et des succursales	-	-	-				
Comptes de liaison charges et produits	-	-	-				
Compte de liaison des sociétés en participation	-	-	-				
TOTAL COMPTES DE LIAISON	-	-	-		-	-	-
Provisions pour risques à court terme (Voir note 28)	-	-	-				

Les créditeurs divers sont constitués des intérêts de prêts et des commissions d'arrangement et portent essentiellement sur les entités du Groupe.

NOTE 20: BANQUES, CREDIT D'ESCOMPTE ET DE TRESORERIE

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

NOTE 20 BANQUES, CREDIT D'ESCOMPTE ET DE TRESORERIE

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %
Escomptes de crédit de campagne	-	-	
Escomptes de crédit ordinaires	-	-	
TOTAL: BANQUES, CREDITS D'ESCOMPTE ET DE TRESORERIE	-	-	
Banques locales	-	438 664 366	-100%
Banques autres états région	-	-	
Autres Banques	26 583 170	26 465 098	0%
Banques intérêts courus	-	-	
Crédit de trésorerie	-	-	
TOTAL: BANQUES, CREDITS DE TRESORERIE	26 583 170	465 129 464	-94%
TOTAL GENERAL	26 583 170	465 129 464	-94%

Une variation significative enregistrée sur le compte "Banques locales" s'explique par une amélioration du niveau de liquidité de la Holding due aux fonds reçus de l'augmentation du capital.

NOTE 21 : CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

NOTE 21 CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %
Ventes dans la région	-	-	
Ventes hors région	-	-	
Ventes groupes	-	-	
Ventes sur internet	-	-	
TOTAL : VENTES MARCHANDISES	-	-	
Ventes dans la région	-	-	
Ventes hors région	-	-	
Ventes groupes	-	-	
Ventes sur internet	-	-	
TOTAL: VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	-	-	
Ventes dans la région	-	-	
Ventes hors région	-	-	
Ventes groupes	6 459 342 469	5 924 873 896	9%
Ventes sur internet	-	-	
TOTAL : VENTES DE TRAVAUX ET SERVICES VENDUS	6 459 342 469	5 924 873 896	9%
Produits accessoires	9 411 731 069	6 935 701 577	36%
TOTAL: CHIFFRE D'AFFAIRES	15 871 073 538	12 860 575 473	23%
Production immobilisée	-	-	
Subventions d'exploitation	-	-	
Autres produits	221 118 454	774 797 112	-71%
TOTAL : AUTRES PRODUITS	221 118 454	774 797 112	-71%
TOTAL	16 092 191 992	13 635 372 585	18%

L'augmentation produits accessoires de plus de 36% s'explique par les commissions perçues sur l'opération swap (1 milliard) et la hausse des dividendes perçus auprès des filiales qui sont passés de 4,3 milliards en 2017 à 5,4 milliards en 2018.

NOTE 22: ACHATS

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

NOTE 22 ACHATS

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %
Achats dans la région	-	-	
Achats hors de la région	-	-	
Achats groupe	-	-	
TOTAL : ACHATS DE MARCHANDISES	-	-	
Achats dans la région	-	-	
Achats hors de la région	-	-	
Achats groupe	-	-	
TOTAL: ACHATS MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES LIÉES	-	-	
Matières consommables	-	-	
Matières combustibles	-	21 847 399	-100%
Produits d'entretien	-	-	
Fournitures d'atelier ,d'usine et de magasin	-	1 867 186	-100%
Eau	3 439 354	3 970 941	-13%
Electricité	41 050 543	38 948 627	5%
Autres énergies	65 445 864	33 562 250	95%
Fournitures d'entretien	-	-	
Fourniture de bureau	3 568 217	8 639 998	-59%
Petit matériel et outillages	7 736 985	8 721 738	-11%
Achats études ,Prestation de services , de travaux matériels et équipements achats d'emballages	-	-	
Frais sur achats	-	-	
Remises rabais, remises et ristournes	-	-	
TOTAL : AUTRES ACHATS	121 240 963	117 558 139	3%

Le poste "Autres énergies" enregistre les frais d'achat de carburant aux membres du personnel.
 La hausse de ce poste s'explique par de nouveaux recrutements en 2018.

NOTE 23 : TRANSPORTS

Désignation entité : ORAGROUP SA
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
Durée(en mois): 12

NOTE 23 TRANSPORTS

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %
Transports sur ventes	-	-	
Transports pour le compte de tiers	-	-	
Transport du personnel	-	-	
Transports du plis	5 432 157	5 954 214	-9%
Autres transports	371 362 987	374 452 495	-1%
TOTAL	376 795 144	380 406 709	-1%

NOTE 24 : SERVICES EXTERIEURS

Désignation entité : ORAGROUP SA
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
Durée(en mois): 12

NOTE 24 SERVICES EXTERIEURS

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %
Sous-traitance générale	-	-	
Locations et charges locatives	304 802 389	282 841 326	8%
Redevances de location acquisition	-	-	
Entretien, réparations et maintenance	42 008 644	41 647 748	1%
Primes d'assurance	290 016 064	187 587 296	55%
Etudes , recherches et documentations	3 028 569	8 900 664	-66%
Publicité, Publications, relations publiques	16 521 642	62 802 531	-74%
Frais de télécommunications	217 403 823	207 125 882	5%
Frais bancaires	210 277 381	112 767 628	86%
Rémunération d'intermédiaires et de conseils	937 142 019	813 458 049	15%
Frais de formation du personnel	40 225 781	55 336 584	-27%
Redevances pour brevets,licences,logiciels,concession et droits simil	1 463 393 516	1 200 107 625	22%
Cotisations	112 200	655 957	-83%
Autres charges externes	154 592 150	258 832 514	-40%
TOTAL	3 679 524 178	3 232 063 804	14%

L'augmentation des primes d'assurance s'explique par les recrutements de nouveaux collaborateurs

La variation des frais bancaires s'explique par un accroissement des opérations financières réalisées par Oragroup au cours de l'exercice.

La variation des redevances pour brevet, licence s'explique par l'augmentation du nombre d'utilisateurs.

NOTE 25: IMPOTS ET TAXES

Désignation entité : ORAGROUP SA
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
Durée(en mois): 12

NOTE 25 IMPOTS ET TAXES

Libellés	AnnéeN	Année N-1	Variation en %
Impôts et taxes directs	40 000	40 000	0%
Impôts et taxes indirects	14 454 445	-	
Droits d'enregistrement	1 156 650	8 589 940	-87%
Pénalités et amendes fiscales	-	-	
Autres impôts et taxes	-	133 816	-100%
TOTAL	15 651 095	8 763 756	79%

Les impôts et taxes indirects sont constitués des retenus à la source sur les revenus des dépôts à terme du Tchad.

NOTE 26: AUTRES CHARGES

Désignation entité : ORAGROUP SA
Numéro d'identification :

Exercice clos le 31-12-2018
Durée(en mois): 12

NOTE 26 AUTRES CHARGES

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %
Pertes sur créances clients	-	-	
Pertes sur autres débiteurs	-	-	
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	-	-	
Valeur comptable des cessions courantes d'immobilisations	-	-	
Indemnités de fonction et autres rémunérations d'administrateurs	157 429 680	147 258 607	7%
Dons et mécénat	-	-	
Autres charges diverses	10 378 886	-	
Charges pour provisions et provisions et provisions pour risues à court terme d'exploitation (voir note 28)	-	-	
TOTAL	167 808 566	147 258 607	14%

La rémunération des administrateurs est fixée par le conseil d'administration du groupe sur une base annuelle. Pour l'exercice 2018, le montant à allouer aux administrateurs a été fixé à l'AGO du 13/04/2018

NOTE 27A: CHARGES DE PERSONNEL

Désignation entité : ORAGROUP SA
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
Durée(en mois): 12

NOTE 27A CHARGES DE PERSONNEL

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %
Rémunérations directes versées au personnel	3 475 209 244	3 092 009 102	12%
Indemnités forfaitaires versées au personnel	284 482 378	22 000 000	1193%
Charges sociales	1 259 712 367	815 333 135	55%
Rémunérations et charges sociales de l'exploitant individuel	-	-	
Rémunération transférée de personnel extérieur	41 842 682	52 516 035	-20%
Autres charges sociales	-	-	
TOTAL	5 061 246 671	3 981 858 272	27%

- Les variations enregistrées sur les rémunérations directes versées au personnel s'expliquent par l'augmentation de l'effectif (12 recrutements) et l'effet conjugué de l'effectif de départ (4 départs) qui a diminué par rapport à 2017. La variation du poste Charges sociales s'explique par la même situation.

-La forte variation des indemnités forfaitaires versées au personnel est due au paiement à partir de 2018, des indemnités de logement à tous les expatriés alors qu'en 2017 ces indemnités n'étaient versées qu'à une partie de ce personnel.

Le personnel extérieur a un contrat à durée déterminée de 2 ans renouvelable une fois.

NOTE 27B: EFFECTIFS, MASSE SALARIALE ET PERSONNEL EXTERIEUR

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

NOTE 27B
 EFFECTIFS, MASSE SALARIALE ET PERSONNEL EXTERIEUR

QUALIFICATIONS	EFFECTIF ET MASSE SALARIALE													
	EFFECTIFS							MASSE SALARIALE						
	Nationaux		Autres Etats de l'OHADA		HORS OHADA		TOTAL	Nationaux		Autres Etats de l'OHADA		Hors OHADA		TOTAL
	M	F	M	F	M	F		M	F	M	F	M	F	
YA 1. Cadres supérieurs	3		9	2	1	2	17	307 426 872		1 011 063 271	377 185 120	55 697 185	206 093 651	1 957 466 099
YB 2. Techniciens supérieurs et cadres moyens	15	5	20	2	4	2	48	473 801 544	150 702 800	875 379 904	62 092 917	122 046 020	99 674 253	1 783 697 438
YC 3. Techniciens, Agents de maîtrise et ouvriers qualifiés		2					2		20 902 469					20 902 469
YD 4. Employés, manoeuvres, ouvriers et apprentis	2						2	8 538 282						8 538 282
YE TOTAL(1)	20	7	29	4	5	4	69	789 766 698	171 605 269	1 886 443 175	439 278 037	177 743 205	305 767 904	3 770 604 288
YF Permanents														
YG Saisonniers														

2. Personnel extérieur

										Facturation à l'entité	
	M	F	M	F	M	F		M	F		
YH 1. Cadres supérieurs							-	M	F		
YI 2. Techniciens supérieurs et cadres moyens	1	1					2	1 872 000	3 000 000		
YJ 3. Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	2	3		2			7	12 363 978	7 819 108		
YK 4. Employés, manoeuvres, ouvriers, et apprentis	5						5	16 787 596			
YL TOTAL (2)	8	4	-	2	-	-	14	31 023 574	10 819 108		
YM Permanents											
YN Saisonniers											
YO TOTAL(1+2)	-	-	-	-	-	-	-	820 790 272	182 424 377		

F: Féminin
 M: Masculin

NOTE 28: PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

NOTE 28
 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

NATURE	SITUATIONS ET MOUVEMENTS							D=A+B-C
	A Provisions à l'ouverture de l'exercice	B Augmentation dotations			C Diminutions reprises			
		d'exploitation	Financières	Hors activités ordinaires	D'exploitation	Financières	Hors activités ordinaires	
1.Provisions réglementées	-							-
2. Provisions financières pour risques et charges	-	95 317 535						95 317 535
3. Dépréciations des immobilisations	25 002 723 700	4 869 564 016			7 713 976 579			22 158 311 137
TOTAL:DOTATIONS	25 002 723 700	4 964 881 551	-	-	7 713 976 579	-	-	22 253 628 672
4. Dépréciations des stocks	-							-
5. Dépréciations actif circulant HAO	-							-
6. Dépréciation fournisseurs	-							-
7. Dépréciations clients	-							-
8.Dépréciations fournisseurs	-							-
9.Dépréciations autres créances	131 430 000							131 430 000
Dépréciations titres de placement	-							-
11. Dépréciation valeurs à encaisser	-							-
12. Dépréciation disponibilité	-							-
13.Provisions pour risques à court terme exploitation	-							-
14. Provisions pour risque à court terme à caractère financier	-							-
TOTAL : CHARGES POUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS A COURT TERME	131 430 000	-	-	-	-	-	-	131 430 000
TOTAL	25 134 153 700	4 964 881 551	-	-	7 713 976 579	-	-	22 385 058 672

L'évaluation du portefeuille des titres de participation au 31 décembre 2018 a engendré une provision pour dépréciation sur les participations détenues dans la filiale de la Mauritanie pour 4 870 MFCFA et une reprise de provision de 7 714 MFCFA sur les participations détenues dans la filiale du Bénin.

NOTE 29 : CHARGES ET REVENUS FINANCIERS

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

NOTE 29 CHARGES ET REVENUS FINANCIERS

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %
Interêt des emprunts	4 358 804 233	4 219 239 298	3%
Interêts dans loyers de locations acquisition	-	-	
Escomptes accordés	-	-	
Autres intérêts	-	-	
Escomptes des effets de commerce	-	-	
Pertes de change	-	-	
Pertes sur cessions de titres de placement	-	-	
Malis proenant d'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants	-	-	
Pertes sur risques financiers	-	-	
Charges pour dépréciation et provisions à court terme à caractère financier (voir note 28)	-	-	
SOUS TOTAL : FRAIS FINANCIERS	4 358 804 233	4 219 239 298	3%
Interêts de prêts et créances diverses	2 318 488 938	2 213 351 892	5%
Revenus de participations	-	-	
Escomptes obtenus	-	-	
Revenus de placement	-	-	
Interet dans loyers de location-financement	-	-	
Gains de change	-	-	
Gains sur cessions de titres de placement	-	-	
Gains sur risques financiers	-	-	
Reprises de charges pour dépréciation et provisions à court terme à caractère financier(voir note 28)	-	-	
SOUS TOTAL : REVENUS FINANCIERS	2 318 488 938	2 213 351 892	5%
TOTAL	(2 040 315 295)	(2 005 887 406)	2%

NOTE 30 : AUTRES CHARGES ET PRODUITS HAO

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

NOTE 30 AUTRES CHARGES ET PRODUITS HAO

Libellés	31/12/2018	31/12/2017	Variation en%
Charges HAO constatées(1) à détailler	-	-	
(1).....			
(1).....			
Pertes sur créances HAO	-	-	
Dons et libéralités accordés	-	-	
Abandons et créances consentis	123 961 003	-	
Charges provisionnées HAO	-	-	
Dotations hors activités ordinaires	-	-	
Participation des travailleurs	-	-	
Subventions d'équilibre	-	-	
SOUS TOTAL: AUTRES CHARGES HAO	123 961 003	-	
Produits HAO constatés(1) à détailler	-	-	
(1).....			
(2).....			
Dons et libéralités obtenus	-	-	
Abandons et créances obtenus	-	-	
Transfert de charges HAO	-	-	
Reprises des charges pour dépréciations et provisions	-	-	
Reprises hors activités ordinaires	-	-	
SOUS TOTAL:AUTRES PRODUITS HAO	-	-	
TOTAL	(123 961 003)	-	

L'abandon de créances de 123 millions concerne la filiale de la Mauritanie

NOTE 31 : REPARTITION DU RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

NOTE 31

REPARTITION DU RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICES CONCERNES				
	2018	2017	2016	2015	2014
STRUCTURE DU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE					
Capital social	69 415 031 000	63 317 470 000	61 781 450 000	61 781 450 000	61 781 450 000
Actions ordinaires	69 415 031	6 331 747	6 178 145	6 178 145	6 178 145
Actions à dividendes prioritaires (A.D.P) sans droit de vote					
Actions nouvelles à émettre					
-par conversion d'obligation					
-par exercices de droits de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	15 871 073 538	12 860 575 473	11 036 544 178	13 045 327 071	13 361 220 140
Résultat des activités ordinaires (R.A.O) hors dotations et reprises (exploitation et financières)	6 788 578 192	5 103 531 674	1 724 016 808	5 333 469 998	-514 945 742
Participation des travailleurs au bénéfice					
Impôt sur le résultat					
Résultat Net	6 667 417 189	5 012 613 878	5 715 656 562	-6 081 613 910	-514 945 742
RESULTAT ET DIVIDENDE DISTRIBUES					
Résultat distribué (1)	4 234 316 891	3 672 413 260	3 397 979 750	0	0
Dividende attribué à chaque action	61	580	550	0	0
PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE					
Effectif moyen de travailleurs au cours de l'exercice					
Effectif moyen de personnel extérieur					
Masse salariale distribuée au cours de l'exercice	3 770 604 288	3 166 525 137	3 016 934 772	2 144 391 940	1 507 724 311
Avantages sociaux versés au cours de l'exercice (sécurité)	1 259 712 367	815 333 135	604 712 072	785 022 449	531 377 188
Personnel extérieur facturé à l'entité	41 842 682	53 430 573	4 827 223	30 228 999	25 472 148

NOTE 34 : FICHE DE SYNTHES E DE PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

EN MILLIERS DE FRANCS	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %
ANALYSE DE L'ACTIVITE			
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION			
Chiffre d'affaires	15 871 073 538	12 860 575 473	23,41%
Marge commerciale	-	-	
Valeur ajoutée	11 731 172 046	9 749 321 570	20,33%
Excédent brut d'exploitation (EBE)	6 669 925 375	5 767 463 298	15,65%
Résultat d'exploitation	8 828 893 487	7 109 419 080	24,19%
Résultat financier	(2 040 315 295)	(2 005 887 406)	1,72%
Résultat des activités ordinaires	6 788 578 192	5 103 531 674	33,02%
Résultat hors activités ordinaires	(121 161 003)	(90 917 796)	33,26%
Résultat net	6 667 417 189	5 012 613 878	33,01%
DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT			
Excédent brut d'exploitation	6 669 925 375	5 767 463 298	
+Valeurs comptables des cessions courantes d'immobilisation (compte 654)	-	-	
-Produits des cessions courantes d'immobilisation (compte 754)	-	-	
=CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT D'EXPLOITATION	6 669 925 375	5 767 463 298	
+Revenus financiers	2 318 488 938	2 213 351 892	
+Gains de change	-	-	
+Transferts de charges financières	-	-	
+Produit HAO	-	-	
+Transfert de charges HAO	(123 961 003)	-	
-Frais financiers	(4 358 804 233)	(4 219 239 298)	
-Perte de change	-	-	
-Participation	-	-	
-Impôts sur le résultats	-	-	
=CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G)	4 505 649 077	3 761 575 892	-
-Distributions de dividendes opérées durant l'exercice	(3 273 473 679)	(3 397 979 750)	(3 397 979 750)
=AUTOFINANCEMENT	1 232 175 398	363 596 142	(3 397 979 750)
ANALYSE DE LA RENTABILITE			
Rentabilité économique=Résultat d'exploitation(a)/Capitaux propres+Dettes financières	5,25%	4,72%	+0,55 point
Rentabilité financière=Résultat net /Capitaux propres	6,80%	6,85%	+0,05 point

ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIERE			
Capitaux propres et ressources assimilées	98 502 827 397	73 150 229 007	34,66%
+Dettes financières*et autres ressources assimilées(b)	70 121 500 054	77 480 054 875	-9,50%
=RESSOURCES STABLES	168 624 327 451	150 630 283 882	11,95%
-Actif immobilisé (b)	-142 157 987 728	-126 373 585 315	12,49%
=FONDS DE ROULEMENT(1)	26 466 339 723	24 256 698 567	9,11%
+Actif circulant d'exploitaion(b)	16 469 711 007	5 342 940 008	208,25%
-Passif circulant d'exploitation(b)	-5 463 760 043	-2 547 438 466	114,48%
=BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION(2)	11 005 950 964	2 795 501 542	293,70%
+Actif circulant HAO (b)	0	0	
-Passif circulant HAO (b)	-180 000	0	
=BESOIN DE FINANCEMENT HAO(3)	-180000	0	
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4)=(2)+(3)	11 005 770 964	2 795 501 542	293,70%
TRESORERIE NETTE (5)= (1)-(4)	15 460 568 759	21 461 197 025	-27,96%
Contrôle: trésorerie nette=(trésorerie-actif)-(trésorerie-passif)			

ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRESORERIE			
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	6 754 370 255	9 139 174 695	-26,09%
-Flux de trésorerie des activités d'investissement	-13 527 136 766	-9 141 660 163	47,97%
+Flux de trésorerie des activités de financement	772 138 845	5 763 644 791	-86,60%
=VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE	-6 000 627 666	5 761 159 323	-204,16%
ANALYSE DE LA VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET			
Endettement financier brut(Dettes financières*+Trésorerie-passif)	70 052 765 689	77 945 184 339	-10,13%
-Trésorerie-actif	-15 487 152 529	-21 926 326 489	-29,37%
=ENDETTEMENT NET	54 565 613 160	56 018 857 850	-2,59%

(a) Résultat d'exploitation après impôt théorique sur le bénéfice

(b) Les écarts de conversion doivent être éliminés afin de ramener les créances et les dettes concernés à leur valeur initiale.

* Dettes financières*=Empruns et dettes financières diverses +dettes de location acquisition.

NOTE 36 : TABLE DES CODES

TABLE DES CODES

1-Code forme juridique			2-Code pays du siège social		
Société Anonyme (SA) à participation publique	0	0	Pays OHADA		
			Autres Pays africains	2	1
Société Anonyme (SA)	0	1			
			France	2	3
Société à responsabilité limitée (SARL)	0	2			
			Autres pays de l'Union européenne	3	9
Société en Commandite Simple (SCS)	0	3			
			USA	4	0
Société en Nom Collectif (SNC)	0	4			
			Canada	4	1
Société en Participation	0	5			
			Autres pays américains	4	9
Groupement d'Interêt Economique (GIE)	0	6			
			Pays asiatiques	5	0
Association	0	7			
			Autres pays	9	9
Société par Actions Simplifiée (SAS)	0	8			
Autre forme juridique (à préciser)	0	9			
2-Code régime fiscal					
Réel normal		1			
Réel simplifié		2			
Synthétique		3			
Forfait		4			

NOTE 37 : DETERMINATION IMPOTS SUR LE RESULTAT

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2018
 Durée(en mois): 12

**NOTE 37
 DETERMINATION IMPOTS SUR LE RESULTAT**

Libellés	Montant
I: RESULTAT NET COMPTABLE DE L'EXERCICE	6 667 417 189
2: A REINTEGRER	5 941 637 877
Amortissements excédentaires et autres Amortissements non déductibles	37 795 170
Provisions et charges à payer non déductibles	4 906 025 796
Jetons de présence	157 429 680
Autres réintégrations (à détailler sur feuillet séparé)	840 387 231
.....	
3: A DEDUIRE	7 713 976 579
Autres déductions (à détailler sur feuillet séparé)	7 713 976 579
4: RESULTAT IMPOSABLE AVANT DEDUCTION DES DEFICITS (4=1+2-3)	4 895 078 487
5: DEFICITS ANTERIEURS A L'EXERCICE	4 606 748 835
Déficits antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice (à détailler sur feuillet séparé)	4 606 748 835
6: AMMORTISSEMENTS REGULIEREMENTS DIFFERES	
7: AMMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE A DIFFERER	
8: RESULTAT FISAL DE L'EXERCICE (8=4-5-6+7)	288 329 653
9: IMPOTS SUR LE RESULTAT	0



31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : excoficao@excoafrique.com



8^{ème} étage immeuble BTCI Siège
169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo
Tél : +228 22 21 87 69
Fax : +228 22 21 03 55
E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Rapport des commissaires aux comptes
sur les états financiers annuels
consolidés Syscohada

Exercice clos le 31 décembre 2018
ORAGROUP S.A.
BP 2810 Lomé – Togo
Ce rapport contient 5 pages
Les annexes contiennent 35 pages

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P.2810 Lomé - Togo
Capital social : F CFA 69 415 031 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels consolidés Syscohada

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 sur :

- l'audit des états financiers annuels consolidés d'Oragroup S.A. tels qui sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

1. Audit des états financiers annuels consolidés

1.1. Opinion

A notre avis, les états financiers annuels consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière.

1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

a) Entrée en vigueur de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière

La mise en application de ce nouveau référentiel, nécessitera une conversion du système comptable de consolidation, ainsi que la préparation d'états financiers consolidés pro-forma. Ces comptes pro-forma consolidés qui devront être établis au 31 décembre 2018 pour la préparation des états financiers de l'exercice 2019, pourraient être différents de ceux soumis à votre validation au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018. A la date de rédaction du présent rapport, l'évaluation de l'impact n'a pas été estimée.

b) Cession de créances

Comme mentionné à la note 7 des notes annexes aux états financiers annuels consolidés, les filiales du Bénin, du Tchad et de la Mauritanie ont réalisé des opérations de cessions de créances au profit de la société BankMoneyBack (BMB), filiale détenue à 100% par la holding, pour un montant total de 28 336 millions de francs CFA.

c) Autres créances

Comme mentionné à la note 8 des notes annexes aux états financiers annuels consolidés, les comptes de régularisation-actif intègrent des valeurs non imputées sur une filiale du périmètre pour un montant total de 5 775 millions de francs CFA en cours d'apurement.

d) Provisions pour risques et charges

Comme décrit à la note 15 des notes annexes aux états financiers annuels consolidés, le groupe a constitué une provision pour risque et charges pour un montant de 1 525 millions de francs CFA relative à un litige opposant une de ses filiales à un tiers et les procédures sont toujours en cours devant les juridictions.

e) Créances en souffrance

Comme décrit à la note 7 des notes annexes aux états financiers annuels consolidés, le poste clients intègre:

- o des expositions à risque sur un client d'un montant de 32 603 millions dont la convention de restructuration est en cours ;
- o des expositions à risque sur l'Etat d'un montant de 7 281 millions dont la convention de titrisation est en cours de conclusion entre la banque et l'Etat.

Exercice clos le 31 décembre 2018

1.4. Responsabilités du Conseil d'administration pour les états financiers annuels consolidés

Les états financiers annuels consolidés ont été établis et arrêtés par le Conseil d'administration en sa session du 29 avril 2019.

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers annuels consolidés conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation et Harmonisation des Comptabilité des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers annuels consolidés, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du groupe.

1.5. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou cumulées, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels consolidés sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels consolidés.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels consolidés, des informations données dans le rapport de gestion du groupe par le Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière consolidée et les états financiers consolidés, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect des obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels consolidés, la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Lomé, le 7 mai 2019

Les commissaires aux comptes

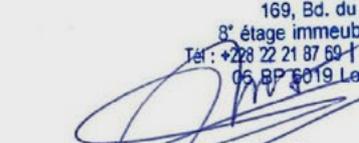


Exco FICAO


Abalo Amouzou
Associé

KPMG Togo

KPMG Togo
169, Bd. du 13 janvier
8^e étage immeuble BTCI Siège
Tél : +228 22 21 87 69 | Fax : +228 22 21 03 55
05, BP 6019 Lomé 06 - Togo


Toussaint O. de Souza
Associé

Exercice clos le 31 décembre 2018

ORAGROUP S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels consolidés Syscohada

Annexes :

- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés
- Etats financiers annuels consolidés Syscohada de l'exercice

Exercice clos le 31 décembre 2018

ORAGROUP S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels consolidés Syscohada

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

ORAGROUP S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels consolidés Syscohada

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par la loi bancaire et l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés édictés par le Code d'éthique et le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états

Exercice clos le 31 décembre 2018

financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et les transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

Exercice clos le 31 décembre 2018

ORAGROUP S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels consolidés Syscohada

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

Exercice clos le 31 décembre 2018

ORAGROUP S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels
consolidés Syscohada*

**Etats financiers annuels consolidés
Syscohada de l'exercice clos le
31 décembre 2018**

Exercice clos le 31 décembre 2018



Oragroup

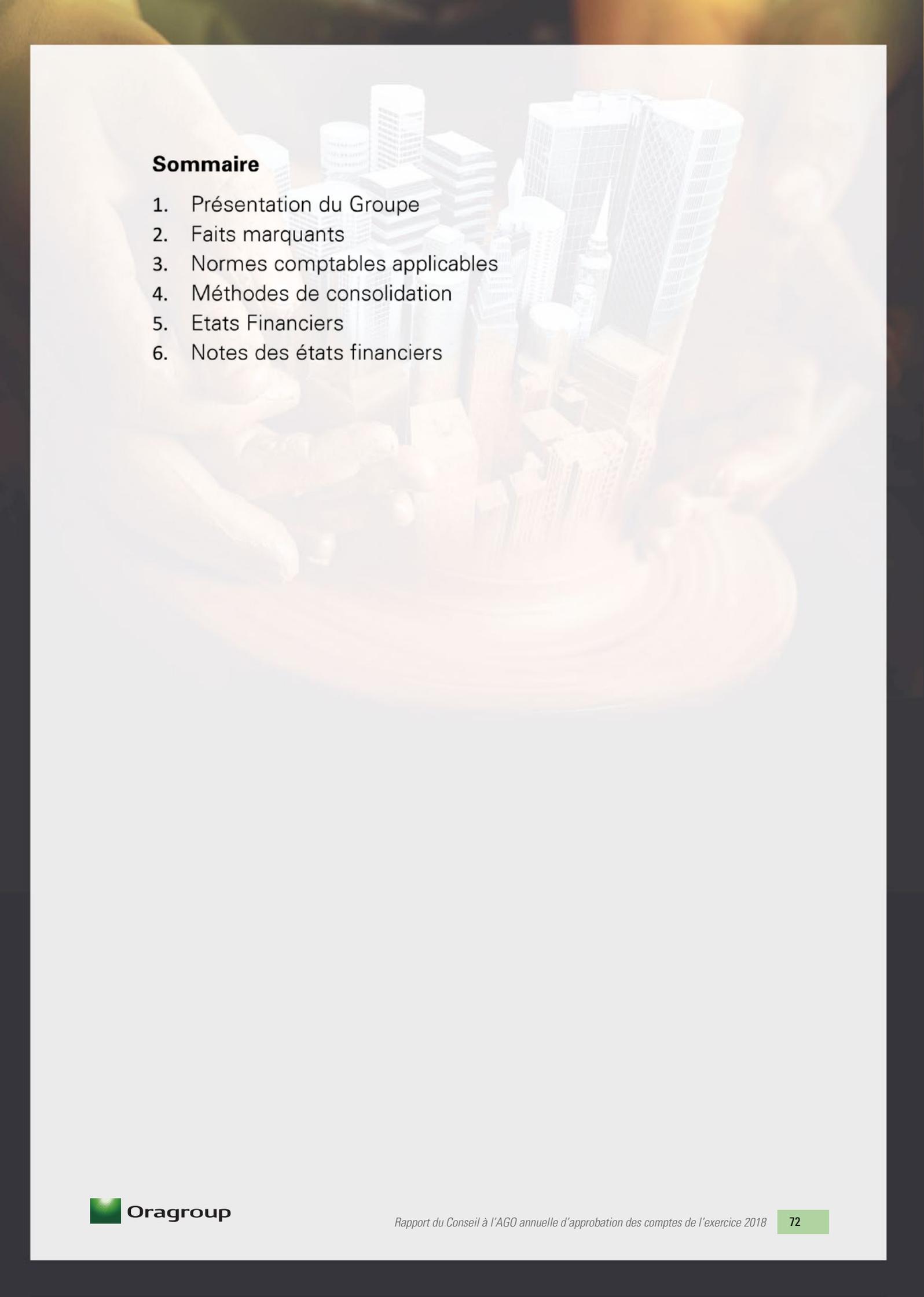
Holding du Groupe Orabank

392, Rue des Plantains
BP : 2810 Lomé – Togo
Tél. : (228) 22 23 05 80
Fax. : (228) 22 20 48 51

| Etats Financiers Consolidés et notes annexes

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Direction Générale Oragroup S.A.



Sommaire

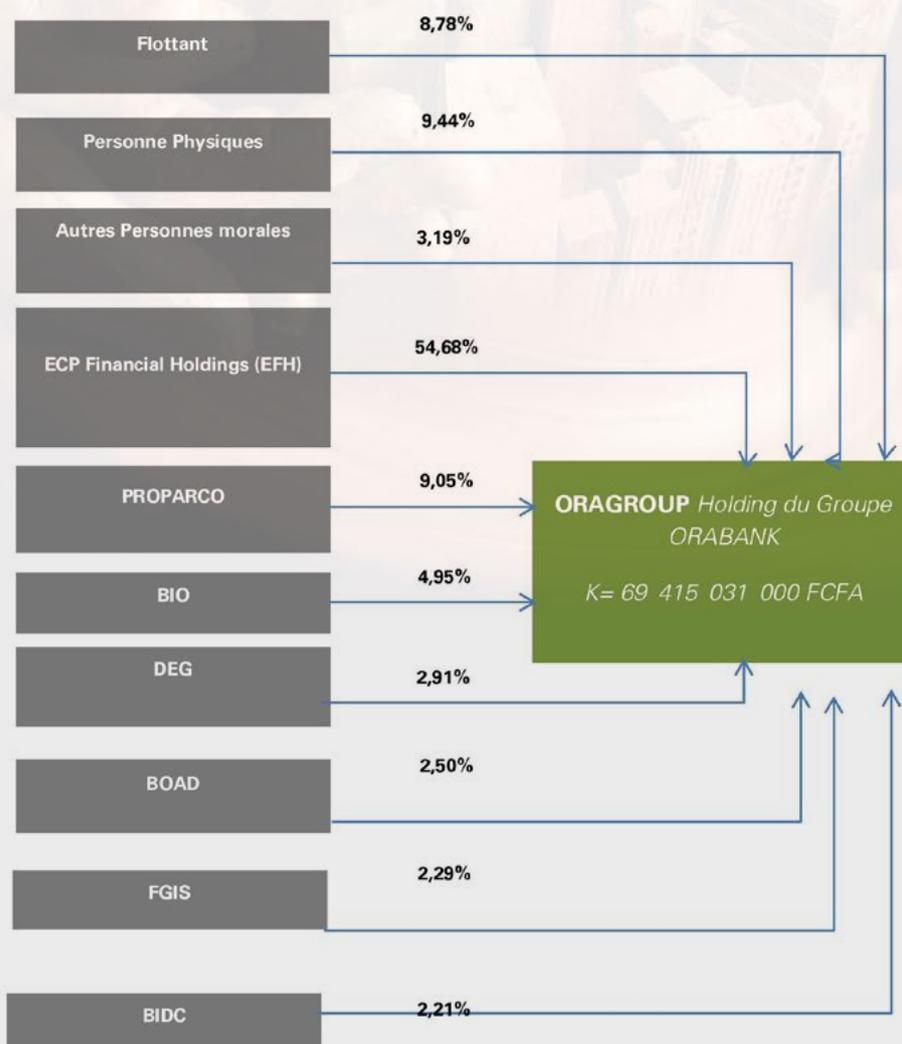
1. Présentation du Groupe
2. Faits marquants
3. Normes comptables applicables
4. Méthodes de consolidation
5. Etats Financiers
6. Notes des états financiers

1. Présentation du Groupe

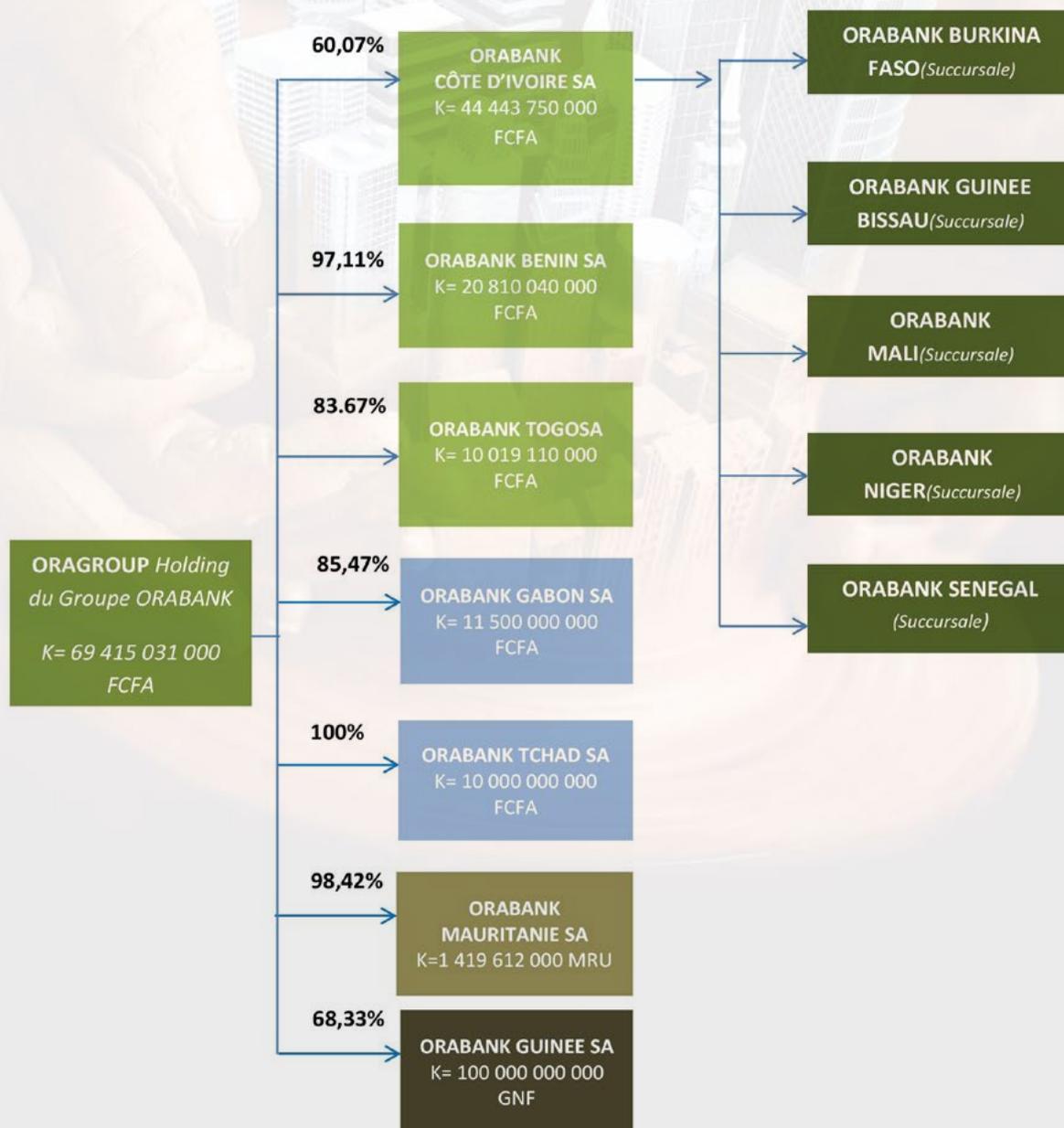
Le Groupe Orabank est présent dans 12 pays : Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo. Ce groupe est composé de 7 filiales : Benin, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Mauritanie, Tchad et Togo. La Filiale de la Côte d'Ivoire dispose de 5 succursales : Burkina Faso, Guinée Bissau, Mali, Niger et Sénégal. L'ensemble des filiales et succursales est géré par la holding Oragroup.

Depuis 1988 des créations et acquisitions des banques ont formé ce Groupe qui s'appelait initialement Financial Bank avant de devenir Orabank en 2011. L'actionnariat a principalement changé en 2009 avec la prise de participation d'ECP.

L'actionnariat au 31 décembre 2018 de la Holding, la maison mère, représentative du Groupe, est le suivant :



Le périmètre de consolidation financier du Groupe se présente comme suit :



2. Faits marquants

2.1- Mouvement au niveau des ressources humaines

- Décès en février 2018 de Hervé Sikorotien, Directeur Général de la filiale du Tchad ;
- Mamadou Bass, précédemment Directeur Général Adjoint de la filiale du Togo, est nommé Directeur Général de la filiale du Tchad le 23 février 2018 ;
- Rose Mivedor précédemment Directeur Général Adjoint de la filiale du Togo, est nommée Directrice Générale de la filiale du Gabon le 23 février 2018 ;
- Guy Awona, précédemment Directeur Général de la filiale du Gabon, est nommé Directeur Général de la filiale du Togo le 23 février 2018 ;
- Cheikh Tidiane Ndiaye est nommé Directeur Général Adjoint du Groupe le 01 mars 2018 ;
- Pierre Marazzato est nommé Directeur Général de la filiale de la Mauritanie le 13 mars 2018 en remplacement de Azar Khan démissionnaire ;
- Nomination de Alfred Menouga au poste de Directeur du Capital Humain du Groupe le 01 avril 2018 en remplacement de Sandrine Galy démissionnaire ;
- Arrivée de Guy Tankpinou le 16 avril 2018 au poste de Directeur Juridique du Groupe ;
- Carlos Mevi est nommé Directeur Général Adjoint de la filiale du Benin le 2 mai 2018 en remplacement de Hervé Borna démissionnaire ;
- Luc Morio, précédemment Directeur Commercial et Marketing du Groupe est nommé le 01 juillet 2018 comme Directeur Général Adjoint de la succursale Sénégal en remplacement du démissionnaire Eric Saah ;
- Julien Koffi, Directeur de la Trésorerie du Groupe, assure, cumulativement à son poste, l'intérim de la Direction Commerciale et Marketing du Groupe depuis le 07 septembre 2018 ;
- Josiane Tchoungui a rejoint le Groupe en tant que Directrice Générale de la filiale du Benin depuis le 17 septembre 2018 ;
- Kofi Dorkenoo a rejoint le 01 octobre 2018 la filiale du Togo comme Directeur Général Adjoint.

2.2- Augmentation du capital et mouvement sur les titres de participation

Oragroup S.A. a racheté pour 938 746 MFCFA les parts d'action de la filiale de la Guinée détenues par celle du Tchad.

A travers le processus d'introduction en bourse Oragroup S.A a procédé conjointement à l'augmentation de son capital et aux cessions partielles des actions. Le capital de la Holding passe ainsi de 63 317 MFCFA à 69 415 MFCFA.

Les filiales du Benin et de la Mauritanie ont augmenté leurs capitaux sociaux respectivement de 6 993 MFCFA et 4 740 MFCFA.

2.3- Levées des fonds

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe a reçu des fonds suivants des partenaires au titre de prêts à moyen et long terme :

- ICD (Société Islamique de Développement): 26 238 MFCFA ;
- OIKO-Crédit (Institution de Micro Crédit) : 1 968 MFCFA.

2.4- Réseau

Le réseau d'agences se présente comme suit au 31 décembre 2018 :

ENTITES	31.12.2017	Ouverture	Fermeture	31.12.2018
BENIN	14			14
GABON	6			6
GUINEE	15	1		16
MAURITANIE	9			9
TCHAD	10			10
TOGO	38			38
COTE D'IVOIRE	47	6		53
TOTAL GROUPE	139	7		146

2.5- Divers

- La mise en œuvre de la nouvelle segmentation est effective au sein des entités du groupe ;
- La solution Pentana, une plateforme complète pour l'audit basée sur les risques, a été mise en œuvre ;
- La plateforme de monitoring de portefeuille est implémentée dans toutes les filiales ;
- Les comités risques opérationnels sont en place dans les entités du groupe ;
- Le manuel de procédures levée de fonds est finalisé ;
- Le programme talents a débuté le 02 juillet ;
- Une cartographie des métiers a été réalisée ;
- L'ensemble des filiales UMOA du groupe ont basculé sur le PCB Révisé et Bâle II/III depuis le 01er janvier 2018.

3. Normes comptables applicables

Les comptes sociaux des entités bancaires consolidées du Groupe sont établis conformément aux réglementations des banques centrales des zones ou pays d'implantation à savoir, la BCEAO, la BEAC, la Guinée et Mauritanie. La holding quant à elle établit ses comptes sociaux conformément aux règles de l'acte uniforme de l'OHADA relatif à la comptabilité et à l'information financière.

Les principes comptables retenus pour la présentation des comptes consolidés d'ORAGROUP SA sous le référentiel SYSCOHADA sont :

- *Principe de prudence* : les comptes sont établis sur la base d'appréciations prudentes pour éviter le risque de transfert, sur des périodes à venir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat.
- *Principe de transparence* : la mise en œuvre de ce principe doit permettre de donner une présentation claire et loyale de l'information.
- *Principe d'importance significative* : les opérations peu significatives peuvent ne pas être comptabilisées mais présentées dans l'annexe.
- *Principe d'intangibilité du bilan* : les postes enregistrés à la clôture d'un exercice doivent être présentés à l'ouverture de l'exercice suivant. L'intangibilité des capitaux propres d'un exercice à l'autre est nécessaire en consolidation.
- *Principe du coût historique* : l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est fondée sur la convention du coût historique qui permet d'enregistrer les biens à leur date d'entrée dans le patrimoine, à leur coût d'acquisition exprimé en unités monétaires courantes. Par dérogation à cette convention, les conditions de réévaluation légale ou libre sont précisées. Ces réévaluations ne seraient admises en consolidation que si elles étaient appliquées à l'ensemble des filiales.
- *Principe de continuité d'exploitation* : les évaluations du groupe sont réalisées dans la perspective où le groupe est présumé poursuivre son activité. Si la continuité d'exploitation est remise en cause, les différents éléments d'actifs doivent alors être traduits dans les comptes consolidés à leur valeur vénale ou leur valeur de réalisation.
- *Principe de permanence des méthodes* : les méthodes d'évaluation et de présentation doivent être les mêmes d'un exercice à l'autre. Les changements dans la présentation ou dans les méthodes d'évaluation ne sont autorisés que dans les conditions prévues par la réglementation.
- *Principe de spécialisation des exercices* : les charges et les produits doivent être enregistrés dans l'exercice auquel ils se rapportent.
- *Principe de primauté de la réalité économique sur l'apparence juridique* : ce principe conditionne les règles de présentation et d'évaluation. Le choix qui prévaut est plus orienté vers la réalité économique que selon les dispositions juridiques de l'opération.

4. Règles d'évaluation et méthodes de consolidation

Les sociétés du Groupe sont consolidées sur la base des comptes allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

▪ Créances sur la clientèle

Les encours bruts des prêts à la clientèle sont diminués des provisions pour créances douteuses. Les montants des provisions constituées sur les risques portés par les banques et les établissements financiers inclus dans le périmètre de la consolidation sont réexaminés sur la base de l'analyse des risques. Si l'examen des provisions fait apparaître une insuffisance, une dotation complémentaire est effectuée au compte de résultat consolidé. A l'inverse, les provisions manifestement excédentaires sont reprises au crédit du compte de résultat.

Les provisions ont été évaluées selon les règles du Groupe (Cf. 4.4).

▪ **Écarts d'acquisition**

Lors de la première consolidation d'une participation, la différence entre la valeur nette comptable des titres de participation dans les livres de la société consolidante (société-mère) et la part que ces titres représentent dans la situation nette retraitée de l'entreprise consolidée est, après analyse, répartie entre des corrections de valeur des éléments du bilan de l'entreprise consolidée et un solde résiduel appelé écart d'acquisition.

Si ce dernier est positif, il est amorti selon un plan qui reflète aussi raisonnablement que possible les hypothèses retenues, les objectifs fixés et les perspectives envisagées. L'écart d'acquisition net (Actif – Passif) est inscrit à l'actif du bilan.

Si ces différents facteurs venaient à être remis en cause par rapport aux prévisions initiales, les écarts d'acquisition concernés feraient l'objet de réductions, au-delà des amortissements prévus par le plan. La durée d'amortissement prévue par la réglementation est de 1 à 5 ans qui peut être portée au maximum à 20 ans.

Dans les comptes consolidés d'ORAGROUP S.A., les écarts d'acquisition étaient amortis de façon linéaire sur une durée de cinq (5) ans, jusqu'à l'exercice 2009. Depuis l'exercice 2010, ils sont amortis sur une durée de 20 ans.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective, soit à la date d'acquisition des titres par l'entreprise consolidante, soit à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a lieu en plusieurs fois, soit à la date prévue par le contrat si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres. Le fait qu'un contrat comporte une clause de rétroactivité ne suffit pas à placer le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres.

Pour déterminer la quote-part de situation nette à comparer au coût d'acquisition des titres, les capitaux propres au jour de l'acquisition issus des comptes individuels sont retraités (harmonisation des méthodes d'évaluation, application des méthodes préférentielles, prise en compte des impôts différés).

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération versée au vendeur par l'acheteur (liquidités, actifs ou titres émis par une entreprise comprise dans la consolidation), majoré de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition.

▪ **Actifs incorporels et charges immobilisées**

Les fonds commerciaux inscrits dans les comptes annuels individuels des entités consolidées, et dont l'analyse confirme l'impossibilité d'en évaluer séparément les éléments constitutifs, sont assimilés à des écarts d'acquisition dans les comptes consolidés. Il n'en existe pas dans les comptes des entités consolidées au 31 décembre 2018.

Les valeurs incorporelles, comprenant notamment les frais de constitution et de modification du capital, sont éliminées dans le cadre de la présentation des comptes consolidés.

Spécifiquement, les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes qui y sont liées. Si celles-ci sont insuffisantes pour permettre l'imputation de la totalité des frais, l'excédent est comptabilisé en charge. Les frais d'émission d'emprunt obligataire

sont étalés sur la durée de l'emprunt, si celle-ci est différente de la durée d'étalement retenue dans les comptes sociaux.

De façon générale, pour les autres actifs incorporels qui ont pu être reconnus dans la mesure où leur évaluation a été déterminée sur des critères objectifs et de façon fiable, lorsque ces actifs ont une durée de vie déterminée, ils font l'objet d'un amortissement sur cette durée de vie. En cas de baisse de valeur significative, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence entre la valeur au bilan et le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur vénale.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, augmentation faite le cas échéant des frais accessoires d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des biens. Ces immobilisations sont présentées au bilan à leur valeur nette comptable.

- **Immobilisations données en crédit-bail**

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location-vente sont portées au bilan consolidé pour leur encours financier déterminé à la clôture de l'exercice, à partir du plan d'amortissement financier fixé au départ de l'opération. Ces encours sont substitués à la valeur nette comptable des biens loués à la clôture dudit exercice. La différence entre l'encours financier et la valeur nette comptable des biens loués est portée dans le compte de réserve latente. Cette réserve est inscrite au bilan consolidé dans les réserves consolidées.

Les échéances impayées depuis plus de six (6) mois qui n'ont pas fait l'objet de provisions pour dépréciation, sont déduites de la réserve latente et une provision pour risque est constituée à due concurrence.

- **Réévaluation des immobilisations**

Une entité consolidée peut être conduite à pratiquer dans ses comptes individuels, une réévaluation de droit commun ou une réévaluation libre lorsque la législation le permet. Si une entité du groupe a procédé à l'une ou à l'autre de ces réévaluations dans ses comptes individuels (à l'exception de la correction monétaire en cas de forte inflation), il convient soit de l'éliminer dans les comptes consolidés, soit de pratiquer la réévaluation pour l'ensemble du Groupe. Dans ce cas, la réévaluation doit être effectuée selon des méthodes uniformes.

- **Immobilisations financières**

Le poste "Immobilisations financières" comprend les titres des sociétés non consolidées et les prêts accordés aux entités du groupe non consolidées. La valeur des titres de participations correspond au coût d'achat des titres, sous déduction des provisions pour dépréciations pratiquées en cas de sous-valeur résultant de l'évaluation de la quote-part de la dernière situation nette connue des participations concernées. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits dans l'année de leur encaissement.

Les prêts octroyés par la Holding aux entités non consolidées ainsi que les dépôts et cautionnements sont aussi enregistrés dans cette rubrique.

En cas d'existence de titres cotés à l'actif du bilan d'une des sociétés du périmètre de consolidation, il est retenu le dernier cours de bourse connu, ou encore une moyenne pondérée des cours pour éviter les fortes variations ponctuelles.

▪ **Impôts différés**

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la base imposable (le résultat fiscal) et le résultat comptable. L'incidence des écritures comptables passées pour la seule application des législations fiscales nationales doit être éliminée. Les impôts différés résultant des écritures de consolidation et des retraitements spécifiques pratiqués doivent être dégagés au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les actifs d'impôts différés ne sont inscrits au bilan que dans la mesure où l'entité concernée possède l'assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures. L'impôt différé résultant des déficits fiscaux ou des amortissements réputés fiscalement différés n'est inscrit à l'actif que si leur imputation sur des bénéfices futurs est probable.

Le taux d'impôt à retenir pour l'évaluation des impôts différés doit correspondre au taux d'impôt sur les sociétés en vigueur. Les changements de taux d'imposition votés après la date de clôture ne doivent pas être pris en compte pour l'évaluation des impôts différés, mais une information doit être fournie en annexe si le vote intervient avant la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont actualisés compte tenu de leur impact significatif.

▪ **Engagements de retraites**

Les règles et méthodes de détermination des droits acquis par le personnel en matière de retraite varient d'une filiale à une autre. Un processus d'externalisation de la détermination des provisions pour engagement de retraite est effectif dans l'ensemble des entités.

Les engagements correspondant aux droits acquis par le personnel en matière de retraite sont enregistrés directement en charge pour les filiales ayant confié la gestion de ces droits à une compagnie d'assurance. Pour les autres filiales ces engagements initialement enregistrés dans les provisions pour risques et charges sont retraités en consolidation et impactent les réserves consolidées.

▪ **Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)**

Les FRBG constitués dans les comptes sociaux des entités du Groupe ont un caractère de réserve. Cependant, ils sont annulés des réserves de consolidation, en l'absence d'un réexamen du montant sur la base de l'analyse des risques bancaires généraux encourus par l'ensemble du groupe.

▪ Conversion des comptes libellés en monnaie étrangère et écarts de conversion

Les comptes consolidés sont établis en Franc CFA (XOF), monnaie de référence du Groupe. A cette fin, les comptes annuels des entités incluses dans le périmètre de consolidation, exprimés en devises, sont convertis selon les modalités ci-après :

- Pour l'établissement du bilan consolidé, les actifs et passifs des bilans des entités étrangères exprimés en devises sont, à la date d'arrêt du bilan, convertis sur la base du cours de marché de la devise en vigueur à cette date, ou du cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche. Toutefois, la différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau qui résulte de l'évolution des cours de change est portée dans une rubrique intitulée "écarts de conversion" dans les capitaux propres.
- Pour l'établissement du compte de résultat consolidé, les comptes de résultats des entités étrangères exprimés en devises sont convertis sur la base des cours moyens.

4.1. Variation du périmètre de consolidation

Il existe trois types de contrôle dont le contrôle exclusif, le contrôle conjoint et l'influence notable.

Le **contrôle exclusif** : Une société est considérée comme étant sous contrôle exclusif, lorsqu'elle est détenue directement ou indirectement par une entreprise possédant une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les Assemblées Générales. Une société est présumée exercer ce contrôle lorsqu'elle dispose, directement ou indirectement, d'une fraction des droits de vote supérieure à 40 % et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne.

Le **contrôle conjoint** : Est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les décisions résultent de leur commun accord.

L'**influence notable** : Est présumée conférer une influence notable dans une société la détention de titres, directe ou indirecte, donnant à l'entreprise détentrice une fraction au moins égale au cinquième (20 %) des droits de vote dans ladite société.

Au 31 décembre 2018, ORAGROUP SA exerce un contrôle exclusif sur toutes les entités du périmètre de consolidation.

Une filiale ou une participation est laissée en dehors du périmètre de consolidation lorsque :

- des restrictions sévères et durables remettent substantiellement en cause, soit le contrôle ou l'influence exercé sur elle par l'entreprise consolidante, soit les possibilités de transfert de fonds ;
- dès la date d'acquisition, les actions ou les parts de cette filiale sont destinées à être vendues ;
- la filiale ne présente qu'un intérêt négligeable par rapport à l'image fidèle des comptes consolidés.

Sur cette base, le périmètre de consolidation d'ORAGROUP SA au 31 décembre 2018 se présente :

Entité	Détenion	Type de contrôle	Intégration<	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Benin	Directe	Exclusif	Global	97.11%	93.18%	97.11%	93.18%
Côte d'Ivoire	Directe	Exclusif	Global	60.07%	60.07%	60.07%	60.07%
Gabon	Directe	Exclusif	Global	85.47%	85.47%	85.47%	85.47%
Guinée	Directe	Exclusif	Global	68.33%	68.33%	68.33%	68.33%
Mauritanie	Directe	Exclusif	Global	98.42%	98.00%	98.42%	98.00%
Tchad	Directe	Exclusif	Global	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Togo	Directe	Exclusif	Global	83.67%	83.67%	83.67%	83.67%

Les entités suivantes ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation : Finadev Guinée, SCI la Marina et Bank Back Money. Finadev Guinée est consolidée entièrement par Finadev Holding. SCI la marina et Back Money Bank ne remplissent pas le critère d'intégration : leurs totaux bilans respectifs sont inférieurs à 2% du total bilan de du groupe.

4.2. Variation des titres détenus par la Holding

Les valeurs brutes des titres des filiales détenues par la Holding se présentent :

MONTANT EN K.FCFA

RUBRIQUES	VALEURS AU 31.12.2017	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		VALEURS AU 31.12.2018
		AUGMENTATI ONS DU CAPITAL	REEVALUATION DES TITRES	
TITRE PARTICIPATION ORABANK BENIN	28 734 565	7 291 760		36 026 325
TITRE PARTICIPATION ORABANK COTE IVOIRE	26 698 750			26 698 750
TITRE PARTICIPATION ORABANK GABON	13 532 000			13 532 000
TITRE PARTICIPATION ORABANK GUINEE	4 193 227	938 746		5 131 973
TITRE PARTICIPATION ORABANK MAURITANIE	16 094 969	4 740 144		20 835 113
TITRE PARTICIPATION ORABANK TCHAD	12 085 683			12 085 683
TITRE PARTICIPATION ORABANK TOGO	22 137 996			22 137 996
TITRE PARTICPATION BANK MONEY BACK	1 000			1 000
TOTAL	123 478 190	12 970 650	0	136 448 840

4.3. Variation des taux et cours de devises

Les différents taux d'impôts sur les sociétés utilisés au cours de l'exercice 2018 :

Taux d'impôt sur les sociétés:	déc-18	déc.-17
Benin	30,00%	30,00%
Burkina	27,50%	27,50%
Côte d'Ivoire	25,00%	25,00%
Gabon	30,00%	30,00%
Guinée Bissau	25,00%	25,00%
Guinée Conakry	35,00%	35,00%
Mali	30,00%	30,00%
Mauritanie	25,00%	25,00%
Niger	30,00%	30,00%
Sénégal	30,00%	30,00%
Tchad	35,00%	35,00%
Togo	28,00%	28,00%

Les différents cours de devises utilisés au cours de l'exercice 2018 :

	déc-18	déc.-17
Devise : (Gabon et Tchad)	XAF	XAF
Cours de clôture :	1,0000	1,0000
	déc-18	déc.-17
Devise : (Guinée Conakry)	GNF	GNF
Cours de clôture :	15,8634	16,3855
	déc-18	déc.-17
Devise : (Mauritanie)	MRU	MRO
Cours de clôture :	0,0633	0,6444

Les comptes des filiales d'Afrique Centrale (TCHAD et GABON) sont établis en Francs CFA (XAF) ; la parité est fixe avec la monnaie de présentation des comptes consolidés d'ORAGOUP.

Les comptes des filiales Guinéenne et Mauritanienne sont établis respectivement en Francs Guinéen (GNF) et Ouguiya nouvelle(MRU). Les cours retenus pour la conversion des bilans sont les cours de marché au 31 décembre 2018.

4.4. Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2018.

5. Etats Financiers

ACTIF en K.FCFA					
Note	Rubriques	31.12.2018			31.12.2017
		Brut	Amortissements /Provisions	Net	Net
	ACTIF IMMOBILISE (I)	176,124,441	56,650,525	119,473,916	106 597 045
1	Charges immobilisées	0		0	665 670
	Immobilisations incorporelles	43,187,305	17,250,261	25,937,044	24 837 590
2	Ecart d'acquisition	25,340,264	9,256,416	16,083,848	16 540 808
3	Autres immobilisations incorporelles	17,847,041	7,993,846	9,853,196	8 296 782
4	Immobilisations corporelles	121,045,132	39,075,248	81,969,884	69 481 886
	Avances et acomptes versés sur immobilisations	39,816	0	39,816	0
	Immobilisations financières	11,852,188	325,016	11,527,172	11 611 900
5	Impôts différés	4,506,194	0	4,506,194	8 809 078
	Titres de participation	4,914,567	325,016	4,589,550	412 946
6	Autres immobilisations financières	2,431,427	0	2,431,427	2 389 876
	ACTIF CIRCULANT - CREANCES ET EMPLOIS (II)	1,458,363,145	131,255,507	1,327,107,638	1 132 672 209
	Fournisseurs, avances versées	105,947	0	105,947	493 057
7	Clients	1,385,262,109	129,897,248	1,255,364,861	1 084 972 280
8	Autres créances	72,995,090	1,358,259	71,636,831	47 206 872
	TRESORERIE-ACTIF (III)	724,546,578	292,702	724,253,876	554 926 627
9	Titres de placement	510,601,941	25,125	510,576,816	421 912 765
10	Banques et chèques postaux	176,296,036	267,577	176,028,459	111 295 491
11	Caisse	37,648,601	0	37,648,601	21 718 371
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	2,359,034,164	188,198,734	2,170,835,430	1 794 195 881

PASSIF en K.FCFA

Note	Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
		Net	Net
	CAPITAUX STABLES (I)	214,298,072	192 626 223
12	Capitaux propres et ressources assimilées	157,303,484	133 262 546
	Capital	69,415,031	63 317 470
	Primes et réserves consolidés	35,675,272	23 218 368
	Ecart de conversion	0	3 282 025
	Ecart de réévaluation	0	0
	Résultat net (part de l'entreprise consolidante)	22,823,399	17 225 683
	Autres capitaux propres	0	0
	Part de l'entreprise consolidante	127,913,702	107 043 546
	Part des minoritaires	29,389,782	26 219 000
	Dettes financières et ressources assimilées	56,994,588	59 363 677
13	Impôts différés	1,914,343	4 479 526
14	Emprunts et dettes financières	44,892,324	43 873 830
15	Provisions financières pour risques et charges	10,187,921	11 010 321
	PASSIF CIRCULANT - DETTES ET RESSOURCES (II)	1,518,112,509	1 213 173 425
16	Clients, avances reçues	1,462,305,181	1 178 701 948
	Fournisseurs d'exploitations	1,152,007	155 038
17	Autres dettes	54,655,321	34 316 439
	TRESORERIE-PASSIF (III)	438,424,849	388 396 233
	Banques, crédits d'escompte	0	0
	Banques, crédits de trésorerie	0	0
18	Banques, découverts	438,424,849	388 396 233
		0	0
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	2,170,835,430	1 794 195 881

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31.12.2015 EN K.FCA

		Montants	
Réf.	RUBRIQUES	31.12.2018	31.12.2017
19	Chiffres d'affaires	180,165,331	165,896,237
20	Autres produits d'exploitation	22,144,766	6,767,231
	Production de l'exercice (I)	202,310,098	172,663,468
21	Achats consommés	-77,346,840	-64,416,182
22	Services extérieurs et autres consommations	-42,814,674	-34,295,881
	Consommation de l'exercice (II)	-120,161,514	-98,712,063
	Valeur ajoutée d'exploitation (I+II)	82,148,584	73,951,405
23	Charges de personnel	-37,824,776	-31,705,399
	Excédent brut d'exploitation	44,323,808	42,246,006
24	Dotations aux amortissements	-9,366,980	-10,074,154
25	Dotations aux provisions	-30,414,801	-19,619,548
25	Reprises des provisions	36,719,126	15,644,620
	Résultat d'exploitation	41,261,153	28,196,924
	Produits financiers	978,291	448,940
	Charges financières	-1,218,612	-1,231,533
	Résultat des activités ordinaires	41,020,831	27,414,331
27	Résultat H.A.O	-1,569,430	37,876
	Résultat avant impôts	39,451,401	27,452,207
	Impôts exigibles sur résultats	-6,593,305	-5,369,547
	Impôts différés	-3,084,802	-110,406
	Résultat net des entreprises intégrées	29,773,293	21,972,254
	Résultat net de l'ensemble consolidé	29,773,293	21,972,254
	Part des minoritaires	6,949,895	4,746,571
	PART DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	22,823,399	17,225,683

6. Notes des états financiers

Note 1 : Charges immobilisées

Les charges immobilisées sont constituées pour la plupart des charges à répartir sur plusieurs exercices constatés sur les filiales. Ces charges sont complètement amorties à la date d'arrêté.

Charges immobilisées	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Valeurs nettes	0	665 670	-665 670
Total	0	665 670	-665 670

Note 2 : Ecart d'acquisition

Il s'agit de la différence entre la valeur nette comptable des titres de participation dans les livres de la Holding et la part que ces titres représentent dans la situation nette retraitée de l'entreprise consolidée lors de la première consolidation d'une participation. Ces écarts d'acquisition sont reportés en net (actif-passif) et se détaillent comme suit :

Ecart d'acquisition actif	31.12.2017	Augmentations	Cessions ou diminutions	Ecart de conversion	Autres	31.12.2018
Filiale Orabank- Benin	6 826 852	0	0	0	0	6 826 852
Filiale Orabank- Gabon	714 709	0	0	0	0	714 709
Filiale Orabank- Guinée Conakry	0	0	0	0	0	0
Filiale Orabank- Mauritanie	4 144 388	0	0	0	0	4 144 388
Filiale Orabank- Togo	3 003 517	0	0	0	0	3 003 517
Orabank- Cote d'Ivoire	10 650 798	0	0	0	0	10 650 798
Valeur brute	25 340 264	0	0	0	0	25 340 264
Filiale Orabank- Benin	-3 500 481	-341 343	0	0	0	-3 841 824
Filiale Orabank- Gabon	-714 709	0	0	0	0	-714 709
Filiale Orabank- Guinée Conakry	0	0	0	0	0	0
Filiale Orabank- Mauritanie	-986 095	-194 554	0	0	0	-1 180 649
Filiale Orabank- Togo	-902 024	-150 176	0	0	0	-1 052 200
Orabank- Cote d'Ivoire	-1 934 494	-532 540	0	0	0	-2 467 034
Total amortissements	-8 037 803	-1 218 613	0	0	0	-9 256 416
Valeur nette	17 302 461	-1 218 613	0	0	0	16 083 848

Ecart d'acquisition passif	31.12.2017	Augmentations	Cessions ou diminutions	Ecart de conversion	Autres	31.12.2018
Filiale Orabank- Gabon	281	0	0	0	-281	0
Filiale Orabank- Guinée	236 011	0	0	0	-236 011	0
Filiale Orabank- Tchad	525 361	0	0	0	-525 361	0
Valeur brute	761 652	0	0	0	-761 652	0
Total amortissements	0	0	0	0	0	0
Valeur nette	761 652	0	0	0	-761 652	0

Note 3 : Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles englobent la valeur des logiciels dans les livres des différentes entités.

Autres immobilisations incorporelles	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Valeurs brutes	17,847,041	15,204,385	2,642,656
Amortissements	-7,993,846	-6,907,603	-1,086,242
Total	9,853,196	8,296,782	1,556,414

Note 4 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont composées essentiellement des terrains, bâtiments, constructions, matériels et mobiliers de bureau dont les détails figurent ci-dessous.

L'importance des acquisitions s'explique par l'accroissement de l'activité des filiales notamment le déploiement des réseaux.

Rubriques	31.12.2017	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ diminution	Reclassement	Ecarts de conversion	31.12.2018
Terrains	10,129,108	8,718,273	-67,160	30,175		18,810,395
Constructions et bâtiments	12,626,026	2,681,378	0	0		15,307,404
Agencements et installations	21,500,888	198,232	-20,171	-3,075,010		18,603,939
Matériels roulants	4,992,509	954,435	-25,155	165,813		6,087,603
Matériels informatiques	7,690,134	2,383,070	-54,402	2,093,915		12,112,717
Matériels de télécommunication	524,902	3,466	0	322,022		850,390
Matériels et mobiliers de bureau	4,918,507	285,290	-26,487	-568,349		4,608,961
Autres mobiliers et matériels	5,457,006	1,367,095	-114,779	1,333,200		8,042,522
Immobilisation corporelles en cours	2,393,293	4,567,910	0	-157,039		6,804,164
Immobilisat ^o corp acquis en réalisat ^o de garanties	25,790,864	3,143,306	-5,682,328	-194,158		23,057,684
Immobilisations hors exploitation	6,914,919	0	-165,182	49,430		6,799,167
Valeur brute	102,938,156	24,302,455	-6,155,663	0	0	121,084,947
Terrains	-13,609	0	0	0		-13,609
Constructions et bâtiments	-3,884,985	-716,949	375,234	-362,965		-4,589,665
Agencements et installations	-11,722,344	-1,707,396	101,025	1,655,949		-11,672,766
Matériels roulants	-2,929,965	-845,934	96,149	-197,738		-3,877,488
Matériels informatiques	-4,907,832	-1,662,768	14,037	-626,425		-7,182,987
Matériels de télécommunication	-350,357	-4,171	0	-13,139		-367,667
Matériels et mobiliers de bureau	-2,738,721	-675,003	24,845	836,893		-2,551,986
Autres mobiliers et matériels	-4,200,312	-339,750	0	-1,327,068		-5,867,130
Immobilisation corporelles en cours	0	0	0	0		0
Immobilisat ^o corp acquis en réalisat ^o de garanties	-1,726,279	-700,352	627,828	-198,012		-1,996,815
Immobilisations hors exploitation	-981,865	-242,878	37,104	232,505		-955,134
Amortissements	-33,456,269	-6,895,201	1,276,222	0	0	-39,075,247
Terrains	10,115,499	8,718,273	-67,160	30,175	0	18,796,786
Constructions	8,741,041	1,964,429	375,234	-362,965	0	10,717,739
Agencements et installations	9,778,544	-1,509,164	80,854	-1,419,061	0	6,931,173
Matériels roulants	2,062,544	108,501	70,994	-31,924	0	2,210,115
Matériels informatiques	2,782,302	720,302	-40,364	1,467,490	0	4,929,730
Matériels de télécommunication	174,545	-705	0	308,883	0	482,723
Matériels et mobiliers de bureau	2,179,786	-389,713	-1,642	268,544	0	2,056,975
Autres mobiliers et matériels	1,256,694	1,027,345	-114,779	6,132	0	2,175,392
Immobilisation corporelles en cours	2,393,293	4,567,910	0	-157,039	0	6,804,164
Immobilisat ^o corp acquis en réalisat ^o de garanties	24,064,585	2,442,955	-5,054,500	-392,170	0	21,060,869
Immobilisations hors exploitation	5,933,054	-242,879	-128,078	281,936	0	5,844,033
Valeurs Net Comptables	69,481,887	17,407,254	-4,879,441	0	0	82,009,700

Note 5 : Impôts différés actif

L'impôt différé représente un impôt constaté sur des différences temporelles entre la base imposable et le résultat comptable. Il constitue une économie d'impôt à la clôture mais à récupérer dans le futur.

Impôts différés	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Impôts différés sur différences temporelles	101,829	2,971,321	-2,869,492
Impôts différés sur résultat déficitaire	4,404,365	4,404,365	0
Impôts différés divers	0	1,433,392	-1,433,392
Total	4,506,194	8,809,078	-4,302,884

Note 6 : Titres de participations et autres immobilisations financières

Ce poste englobe essentiellement les titres de participation dans les entreprises hors groupe que les filiales détiennent en portefeuille. Les plus importants concernent ceux détenus par les filiales du Togo (3 639 MFCFA), de la Côte d'Ivoire (515 MFCFA) et du Benin (519 MFCFA).

Titres de participation	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Valeurs brutes	4,914,567	965,778	3,948,789
Créances rattachées	0	262,304	-262,304
Dépréciations	-325,016	-815,136	490,120
Total	4,589,550	412,946	4,176,604

Les autres immobilisations financières représentent des dépôts et cautionnements détenus par les tiers comme garantie en contrepartie des prestations telles que fournitures d'eau, d'électricité, téléphone et loyers etc.

Autres immobilisations financières	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Valeurs brutes	2,431,427	2,389,876	41,552
Créances rattachées	0	0	0
Dépréciations	0	0	0
Total	2,431,427	2,389,876	41,552

Note 7 : Clients

Ce poste enregistre les mises en place des crédits accordés aux clients.

Clients	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Crédits ordinaires à CMLT	966,974,905	761,654,686	205,320,219
Comptes ordinaires débiteurs	179,646,151	209,605,013	-29,958,862
Créances rattachées	11,349,306	12,835,355	-1,486,048
Créances impayées ou immobilisées	56,836,849	68,811,778	-11,974,929
Créances douteuses et litigieuses	170,454,898	181,727,504	-11,272,606
Provisions / dépréciat. des créances en souffrance	-129,897,248	-149,662,056	19,764,808
Total	1,255,364,861	1,084,972,280	170,392,581

- Le poste client intègre une exposition de la filiale du Tchad au 31 décembre 2018 sur un de ses clients d'un montant total de 32,7 milliards de FCFA, dont certaines restructurées depuis 2017.

La Commission Bancaire (COBAC) lors de son dernier contrôle de mars 2019 a relevé la nécessité de déclasser ces encours ainsi que la comptabilisation d'une provision au minimum de 15 milliards de FCFA. Toutefois ces créances n'ont pas été déclassées en raison du projet de restructuration en cours.

- Par ailleurs la filiale du Tchad détient des expositions sur l'état ayant enregistré des impayés depuis plus d'un an pour un montant de 7 281 millions de francs CFA. Des actions auprès de l'état en vue des titrisations de ces créances sont en cours.

L'accroissement des crédits s'inscrit dans le cadre normal de l'activité d'exploitation des filiales. Cependant la baisse enregistrée sur les créances douteuses et les provisions s'expliquent par l'opération de rachat des créances par BankMoneyBack (BMB). En effet BMB est une entité de rachat et de recouvrement des créances détenue à 100% par Oragroup.

Dans l'objectif d'assainir le portefeuille de certaines filiales et de permettre un meilleur recouvrement des créances classées irrécouvrables, trois filiales ont procédé à la cession de

Filiales	Encours	Provisions	Taux de décote	Mt Décote	Valeur de rachat
Tchad	21 091 392 170	11 498 300 154	21,11%	4 453 093 226	16 638 298 944
Bénin	17 163 681 129	16 152 733 256	32,13%	5 515 112 463	11 648 568 666
Mauritanie	103 460 911	63 462 117	52,28%	54 093 307	49 367 603

certaines créances à BMB.

Le détail par entité se présente comme ci-dessous :

Note 8 : Autres créances

Ce poste enregistre les rubriques suivantes :

Autres créances	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Produits à recevoir	647,591	1,298,558	-650,967
Charges constatées d'avance	5,597,531	3,643,864	1,953,667
Etat, impôts	828,520	233,322	595,198
Débiteurs divers	65,921,447	42,571,097	23,350,350
Provisions pour dépréciations des débiteurs divers	-1,358,259	-539,970	-818,289
Total	71,636,831	47,206,872	24,429,959

La hausse des comptes des comptes de débiteurs divers s'explique essentiellement par la hausse des autres débiteurs divers. Les autres débiteurs divers sont constitués essentiellement de 16 570 Milliards de FCFA sur le Bénin (Rachat BMB), sur le Togo pour 6 632 Milliards de FCFA et sur la Guinée pour 1 320 millions de FCFA.

Les comptes de régularisation intègre des valeurs non imputées sur la filiale du Gabon pour un montant de 5,775 milliards francs CFA au 31 décembre 2018. Ces valeurs non imputées représentent des suspens débiteurs à forte antériorité. Une équipe projet d'apurement des suspens a été mise en place par la filiale, ce qui a permis de réduire les suspens de 16,1 milliards. Le solde initial des suspens était de 22 milliards et remontait en 2007.

Note 9 : Titres de placement

Les titres de placement représentent les obligations et autres titres assimilés considérés comme disponibles à la vente ; par conséquent ils sont classés en trésorerie.

Titres de placement	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Valeurs brutes	496,195,685	410,114,166	86,081,519
Créances rattachées	14,406,256	11,823,724	2,582,532
Dépréciations	-25,125	-25,125	0
Total	510,576,816	421,912,765	88,664,051

Avec la conjoncture, les Etats émettent plus des valeurs mobilières qui sont généralement mobilisables auprès des Banques Centrales en refinancement. De ce fait, les filiales acquièrent facilement des titres moins risqués et plus liquides.

Note 10 : Banques et chèques postaux

Les avoirs dans les Banques centrales et chez les correspondants, à vue et à terme, forment ce poste.

Banques et chèques postaux	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Banque centrale - compte courant	100,045,118	43,270,546	56,774,572
Banque centrale - réserves obligatoires	3,408,154	0	3,408,154
Banques et correspondants	43,481,700	48,625,816	-5,144,116
Etablissements financiers	1,695,937	1,377,252	318,686
Institutions financières	0	112	-112
Prêts et avances	25,732,891	16,311,055	9,421,836
Créances rattachées	1,664,659	1,656,574	8,084
Créances en souffrance	267,577	106,317	161,260
Provisions pour dépréciations des créances interbancaires	-267,577	-52,181	-215,395
Total	176,028,459	111,295,491	64,732,968

Note 11 : Caisse

Les valeurs en caisse représentent des disponibilités dans les caisses auxiliaires et principales des entités bancaires.

Caisse	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Billets et monnaies et autres valeurs assimilables	35,968,748	20,207,340	15,761,408
Billets et monnaies en devise étrangère	1,679,853	1,511,030	168,822
Total	37,648,601	21,718,371	15,930,230

Note 12 : Capitaux propres

Les capitaux propres englobent le capital social de la Holding ainsi que les réserves et résultats consolidés.

(Voir le tableau de variation dans la page suivante).

RUBRIQUES	Montants						Total
	Capital	Primes d'émission	Ecart de réévaluation	Ecart de conversion	Autres réserves	Résultat	
Solde au 31.12.2017 de l'ensemble consolidé (avant répartition)	63 317 470	2 502 470	0	3 820 827	41 649 525	21 972 254	133 262 546
Mouvements de l'exercice 2018							
Augmentation du capital	6,097,561	16,260,033	0	0	0	0	22,357,594
Réévaluation des actifs							
Distribution des dividendes (versés)	0	0	0	0	-5,004,738	0	-5,004,738
Taxes sur dividendes versés	0	0	0	0	-610,791	0	-610,791
Ecart de conversion	0	0	0	-3,820,827	0	0	-3,820,827
Ecart d'acquisition	0	0	0	0	761,652	0	761,652
Variation de l'autocontrôle	0	0	0	0	0	0	0
Report à nouveau	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat et RAN	0	0	0	0	21,972,254	-21,972,254	0
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	0	29,773,293	29,773,293
Reclassement frais immobilisés	0	0	0	0	-679,260	0	-679,260
Autres mouvements de consolidation	0	0	0	0	-18,735,986	0	-18,735,986
Solde au 31.12.2018 de l'ensemble consolidé (avant répartition)	69,415,031	18,762,503	0	0	39,352,657	29,773,293	157,303,484
Solde au 31.12.2018 part du groupe (après répartition)	69,415,031	18,762,503	0	0	16,912,769	22,823,399	127,913,702
Solde au 31.12.2018 part des minoritaires (après répartition)	0	0	0	0	22,439,888	6,949,895	29,389,782

Page 23 sur 29

Note 13 : Impôts différés passif

L'impôt différé représente un impôt constaté sur des différences temporelles entre la base imposable et le résultat comptable. Il constitue une dette d'impôt à payer.

Impôts différés	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Impôts différés sur différences temporelles	1,609,828	2,800,940	-1,191,113
Impôts différés sur résultat déficitaire	304,515	304,515	0
Impôts différés divers	0	1,374,070	-1,374,070
Total	1,914,343	4,479,526	-2,565,183

Note 14 : Emprunts et dettes financières

Ce poste est constitué des emprunts obligataires souscrits ainsi que des dettes auprès des institutions financières en vue de les concéder en prêt relais aux filiales.

Emprunts et dettes financières	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Emprunts et dettes représentés par des titres	43,897,434	42,873,158	1,024,276
Emprunts et dettes convertibles	0	0	0
Dettes rattachées	994,889	1,000,672	-5,783
Total	44,892,324	43,873,830	1,018,493

Note 15 : Provisions pour risques et charges

La variation des provisions pour risques et charges s'explique essentiellement par :

- couverture des pertes opérationnelles sur Orabank Togo pour 811 MFCFA,
- couverture des risques liés aux litiges en cours au Gabon pour 1 525 MFCFA.

Pour rappel sur la filiale du Gabon, un litige l'opposant à son client SOGAD dont le jugement rendu en janvier 2017 ordonne le versement de 6,100 Milliards de francs CFA au titre de dommages et intérêts à ce client. Le niveau de provision au 31/12/2018 sur ce dossier est de 1,5 Milliards francs CFA. Les procédures judiciaires se poursuivent.

Provisions financières pour risques et charges	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Provisions pour risques et charges	10,187,921	11,010,321	-822,400
Total	10,187,921	11,010,321	-822,400

Note 16 : Clients avances reçues

Cette rubrique constitue les dépôts de la clientèle :

Clients, avances reçues	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Comptes d'épargne à vue	136,329,048	123,867,377	12,461,670
Comptes d'épargne à terme	555,201,455	476,475,381	78,726,074
Bons de caisse	261,600	257,300	4,300
Autres dépôts à vue	689,459,414	526,232,914	163,226,500
Autres dépôts à terme	75,007,620	46,764,362	28,243,258
Dettes rattachées	6,046,044	5,104,613	941,430
Total	1,462,305,181	1,178,701,948	283,603,232

Malgré la conjoncture, le Groupe a pu mobiliser considérablement des ressources grâce aux différentes campagnes lancées par les entités.

Note 17 : Autres dettes

Les comptes d'ordre et divers sont regroupés sous cette rubrique dont le détail est le suivant :

Autres dettes	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Charges à payer	18,178,107	13,760,731	4,417,377
Produits constatés d'avance	6,522,191	4,229,634	2,292,557
Etat, impôts	8,672,703	2,754,510	5,918,193
Créditeurs divers	21,282,320	13,571,565	7,710,756
Total	54,655,321	34,316,439	20,338,883

Note 18: Banques découverts

Les dépôts des autres correspondants et institutions financières, des comptes à terme ainsi que des emprunts à court terme au titre des marchés monétaires sont classés dans cet agrégat.

Banques, découverts	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Banque centrale - compte courant	32,399	0	32,399
Banques et correspondants	11,912,290	19,700,202	-7,787,912
Etablissements financiers	13,831,418	17,041,409	-3,209,991
Institutions financières	587,167	699,738	-112,571
Emprunts et avances à CT	409,789,377	350,046,976	59,742,401
Dettes rattachées	2,272,198	907,908	1,364,290
Total	438,424,849	388,396,233	50,028,616

Note 19: Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est le produit de l'activité principale. Dans notre cas, il englobe les intérêts perçus sur les crédits, les prêts octroyés et les titres, les commissions encaissées sur les opérations faites avec la clientèle.

Chiffres d'affaires	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Intérêts reçus sur opérations de trésorerie	8,103,557	4,507,415	3,596,142
Intérêts reçus sur opérations avec la clientèle	89,233,120	87,646,810	1,586,310
Commissions reçues sur opérations de trésorerie	42,146,459	39,225,393	2,921,066
Commissions reçues sur opérations avec la clientèle	20,366,104	13,813,839	6,552,265
Produits reçus sur engagement de garantie	9,298,376	7,975,760	1,322,616
Commissions reçues sur transferts	4,559,673	2,220,768	2,338,905
Commissions reçues sur moyen de paiement	6,458,042	10,506,253	-4,048,211
Total	180,165,331	165,896,237	14,269,094

Nous notons l'accroissement des intérêts dus par la clientèle en contrepartie de l'accroissement du volume de crédit. Le déploiement des réseaux des DAB avec les distributions de cartes visa justifie aussi l'accroissement des commissions sur le moyen de paiement.

Note 20: Autres produits d'exploitation

Cette rubrique englobe essentiellement les produits issus des opérations de change et de réévaluation.

Autres produits d'exploitation	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Gains de change et de réévaluation	77,411,062	40,357,026	37,054,036
Perte change et de réévaluation	-58,743,614	-34,280,866	-24,462,748
Transfert de charge facturée	0	0	0
Autres produits divers d'exploitation	3,477,318	691,071	2,786,248
Produits de location encaissés	0	0	0
Total	22,144,766	6,767,231	15,377,535

L'augmentation significative de cette rubrique s'explique :

- La restructuration de la fonction Trésorerie en tant que centre de profit ;
- La mise en place du monitoring sur l'activité de change ;
- Le renforcement des équipes de qualité en Côte d'Ivoire et au Benin ;
- Le démarrage de l'activité de la salle de marché dans la filiale du Togo à partir du mois d'août 2017 ; cette structure qui appuie pratiquement toutes les filiales et se positionne sur le marché au Togo, a fait engendrer d'énormes produits.

Note 21: Achats consommés

Les achats consommés représentent principalement, les intérêts payés aux clients et aux correspondants en rémunération de leurs dépôts, ainsi que les intérêts payés et commissions payées sur les titres.

Achats consommés	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Intérêts payés sur opérations de trésorerie	-22,475,402	-17,451,295	-5,024,107
Intérêts payés sur opérations avec la clientèle	-40,090,291	-35,907,371	-4,182,919
Commissions payées sur opérations de trésorerie	-4,426,648	-3,320,577	-1,106,072
Commissions payées sur opérations avec la clientèle	-1,274,160	-480,940	-793,220
Autres commissions payées (Achats devises)	-9,080,338	-7,255,999	-1,824,339
Total	-77,346,840	-64,416,182	-12,930,658

Le volume d'activité justifie cet accroissement.

Note 22: Services extérieurs

Les services extérieurs représentent une bonne partie des frais généraux détaillés comme ci-dessous :

Services extérieurs et autres consommations	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Fournitures consommables	-1,397,480	-1,574,297	176,817
Eau, électricité, gaz	-1,441,242	-1,444,339	3,097
Carburant	-646,255	-522,313	-123,942
Téléphone et fax	-1,615,259	-1,627,389	12,129
Poste et affranchissements	-492,239	-733,138	240,900
Entretiens et réparations	-3,474,316	-2,943,760	-530,556
Redevances informatiques	-4,049,477	-1,607,252	-2,442,224
Loyers et charges locatives	-3,203,367	-2,738,775	-464,592
Gardiennages	-1,389,778	-632,475	-757,303
Honoraires et frais d'actes	-3,887,999	-3,690,623	-197,376
Publicité, promotion, dons	-2,362,725	-2,379,726	17,001
Transports	-3,546,740	-3,407,123	-139,617
Assurances	-2,383,408	-1,930,343	-453,065
Jetons de présence, indemnité des administrateurs, frais de conseil et assemblées générales	-501,285	-850,326	349,041
Frais de sièges (débours)	-2,191,758	-2,890,279	698,521
Cotisations professionnelles	-1,072,522	-1,112,510	39,987
Formations	-925,536	-370,374	-555,162
Réceptions et relations publiques	-226,972	-81,747	-145,225
Impôts et taxes	-3,666,468	-2,525,560	-1,140,908
Charges et produits sur exercice antérieur et exceptionnels	210,106	1,274,756	-1,064,650
Autres charges	-4,549,954	-2,508,289	-2,041,665
Total	-42,814,674	-34,295,881	-8,518,793

Note 23: Charges de personnel

Les frais de personnel comprenant des rémunérations versées sous forme de salaire et d'avantages au personnel. L'accroissement se justifie par les recrutements de 73 nouveaux collaborateurs au moins.

Charges de personnel	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Salaires de base	-18,806,141	-16,915,714	-1,890,427
Primes, indemnités et avantages	-8,777,299	-6,170,427	-2,606,872
Engagements retraite	-1,087,256	-102,773	-984,483
Congés	-1,439,370	-827,246	-612,124
Cotisations sociales	-4,915,172	-4,698,015	-217,157
Personnel extérieur et intérimaire	-1,402,247	-1,800,711	398,464
Assurance et frais médicaux	-1,397,292	-1,190,514	-206,778
Total	-37,824,776	-31,705,399	-6,119,377

Note 24: Dotations aux amortissements

Les dépréciations irrévocables des valeurs d'actif immobilisé de l'exercice sont exprimées à travers les dotations constituées au titre des amortissements.

Dotations aux amortissements	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles	-2,830,804	-2,867,063	36,259
Dotations aux amortissements immobilisations corporelles	-6,536,176	-7,207,091	670,915
Total	-9,366,980	-10,074,154	707,174

Note 25: Dotations et reprises des provisions

Les dépréciations réversibles des valeurs d'actif immobilisé et d'exploitations de l'exercice sont exprimées à travers les dotations constituées au titre des provisions. Il en est de même, des risques et charges certaines, nées au cours de l'exercice mais dont le décaissement interviendra plus tard.

En cas de non survenance, les provisions sans objet sont reprises.

Dotations aux provisions	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Dotations aux provisions immobilisations incorporelles	0	0	0
Dotations aux provisions immobilisations corporelles	-782,287	0	-782,287
Dotations aux provisions créances clientèle	-26,458,639	-16,939,603	-9,519,036
Dotations aux provisions pour risques bancaires généraux – FRBG	0	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	-3,173,875	-2,679,944	-493,930
Total	-30,414,801	-19,619,548	-10,795,253

Reprises des provisions	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Reprises des provisions immobilisations incorporelles	18,629	6,039	12,590
Reprises des amortissements	0	757,629	-757,629
Reprises des provisions créances clientèle	31,468,688	10,422,507	21,046,181
Reprises des provisions pour risques bancaires généraux – FRBG	0	0	0
Reprises des provisions pour risques et charges	5,231,808	4,458,444	773,364
Total	36,719,126	15,644,620	21,074,506

Note 26: Produits et charges financiers

Les produits financiers ou charges financières sont constatés sur les valeurs mobilières (titres). Les provisions sur les titres sont considérées comme des opérations financières.

Produits financiers	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Produits encaissés sur titres et autres valeurs immobilisées	567,240	288,149	279,091
Dividendes encaissés	73,439	153,234	-79,796
Produits de cession des titres	229,136	17	229,118
Reprises de provisions et charges financières	108,476	7,539	100,936
Total	978,291	448,940	529,350

Charges financières	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-1,218,612	-1,231,533	12,920
Total	-1,218,612	-1,231,533	12,920

Note 27: Produits et charges HAO

Toutes opérations non récurrentes ou ne faisant pas partie de l'activité sont enregistrées comme produits ou charges Hors Activité Ordinaire (HAO).

Résultat HAO	31.12.2018	31.12.2017	Variations
Produits de cession des immobilisations	181,204	70,116	111,088
Valeurs comptables des immobilisations cédées	-1,361,641	-9,044	-1,352,596
Récupérations sur créances amorties	160,411	601,088	-440,677
Pertes sur créances irrécouvrables	-967,918	-1,030,828	62,910
Autres produits	335,959	251,639	84,320
Revenu des immeubles hors exploitation	82,554	154,905	-72,351
Total	-1,569,430	37,876	-1,607,306

A close-up photograph of a hand holding a miniature model of a city skyline. The hand is positioned on the left side of the frame, with fingers gently gripping the base of the model. The cityscape consists of numerous white, semi-transparent skyscrapers of varying heights and architectural styles, including some with distinctive spires and setbacks. The background is a soft, out-of-focus light green and yellow, suggesting an indoor setting with natural light. The overall composition is clean and professional, with a focus on the interaction between the human element and the urban environment.

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES RÉMUNÉRATIONS ET FRAIS EXCEPTIONNELLES
VISÉS À L'ARTICLE 432 DE L'AUDSCGIE**



31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : excoficao@excoafrique.com



8^{ème} étage immeuble BTCl Siège, 169,
Boulevard du 13 Janvier- 06 BP 6019 Lomé,
Tél : + 228 22 21 87 69
Fax : + 228 22 21 03 55
E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P.2810 Lomé - Togo
Capital social : F CFA 69 415 031 000

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais de voyage, déplacements et dépenses au profit des membres du Conseil d'administration (Article 432 de l'AUSCGIE)

Assemblée Générale d'approbation des états financiers de l'exercice clos
le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif
au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous présentons notre rapport
spécial sur les rémunérations exceptionnelles ainsi que sur les remboursements de
frais de voyage, déplacements et dépenses au profit des membres du Conseil
d'administration d'ORAGROUP S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous n'avons été avisés d'aucune rémunération ou remboursements de frais visés à
l'article précité au profit des membres du Conseil d'administration de votre société.

Lomé, le 7 mai 2019

Les commissaires aux comptes

Exco FICAO




Abalo Amouzou
Associé

KPMG Togo

KPMG Togo
169, Bd. du 13 janvier
8^e étage immeuble BTCl Siège
Tél : +228 22 21 87 69 | Fax : +228 22 21 03 55
06 BP 6019 Lomé 06 - Togo


Toussaint O. de Souza
Associé



31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : excoficao@excoafrique.com



8^{ème} étage immeuble BTCl Siège, 169,
Boulevard du 13 Janvier- 06 BP 6019 Lomé,
Tél : + 228 22 21 87 69
Fax : + 228 22 21 03 55
E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P.2810 Lomé - Togo
Capital social : F CFA 69 415 031 000

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais de voyage, déplacements et dépenses au profit des membres du Conseil d'administration (Article 432 de l'AUSCGIE)

Assemblée Générale d'approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles ainsi que sur les remboursements de frais de voyage, déplacements et dépenses au profit des membres du Conseil d'administration d'ORAGROUP S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

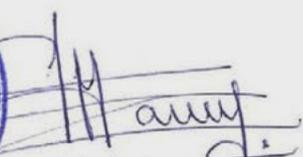
Nous n'avons été avisés d'aucune rémunération ou remboursements de frais visés à l'article précité au profit des membres du Conseil d'administration de votre société.

Lomé, le 7 mai 2019

Les commissaires aux comptes

Exco FICAO




Abalo Amouzou
Associé

KPMG Togo

KPMG Togo
169, Bd. du 13 janvier
8^e étage immeuble BTCl Siège
Tél : +228 22 21 87 69 | Fax : +228 22 21 03 55
06 BP 6019 Lomé 06 - Togo


Toussaint O. de Souza
Associé



31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : excoficao@excoafrique.com



8^{ème} étage immeuble BTCl Siège, 169,
Boulevard du 13 Janvier- 06 BP 6019 Lomé,
Tél : + 228 22 21 87 69
Fax : + 228 22 21 03 55
E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P.2810 Lomé - Togo
Capital social : F CFA 69 415 031 000

Certification du montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées (Article 525 de l'AUSCGIE)

Assemblée Générale d'approbation des états financiers de l'exercice clos
le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article 525 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux cinq (05) personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Direction générale. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux cinq (05) personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes professionnelles admises par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit, relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, aux cinq (05) personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu.

ORAGROUP S.A.

*Certification du montant des rémunérations versées aux cinq personnes
es mieux rémunérées (Article 525 de l'AUSCGIE)*

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux cinq (05) personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint, et s'élevant à **Huit cent quarante et un millions quatre cent vingt et un mille trois cent trente-neuf (841 421 339) francs CFA**, avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

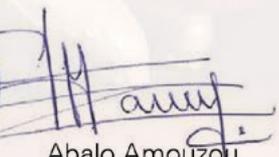
La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article 525 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Lomé, le 7 mai 2019

Les commissaires aux comptes

Exco FICAO




Abalo Amouzou
Associé

KPMG Togo

KPMG Togo
169, Bd. du 13 janvier
8^e étage immeuble BICI Siège
Tél : +228 22 21 87 69 | Fax : +228 22 21 03 55
06, BP 6019 Lomé 06 - Togo


Teoussaint O. de Souza
Associé

Assemblée générale d'approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018



Oragroup
Holding du Groupe Orabank

**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES
AUX CINQ PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

Date d'arrêté : 31/12/2018

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires, et avantages en nature versés aux cinq (05) personnes les mieux rémunérées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à **huit cent quarante un millions quatre cent vingt un mille trois cent trente-neuf (841 421 339) francs CFA.**

Fait à Lomé, le 06 mai 2019

Vincent LE GUENNOU

Le Président du Conseil d'Administration

392, Rue des Plantains – BP 2810 Lomé – TOGO
Tél. : (228) 22 23 05 80 – Fax : (228) 22 20 48 51
www.orabank.net
S.A. au capital de 63 317 470 000 F CFA – R.C. 2000 B 1130 – NIF 1000173853



Oragroup

A close-up photograph of a hand holding a miniature model of a city skyline. The hand is positioned on the left side of the frame, with fingers gently gripping the base of the model. The city model consists of numerous small, white, rectangular buildings of varying heights and shapes, some with grid-like patterns on their facades. The background is a soft, out-of-focus light brown color, suggesting a wooden surface or a similar material. The overall lighting is warm and natural, highlighting the texture of the hand and the details of the city model.

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES VISÉES AUX
ARTICLES 438 À 440 DE L'AUDSCGIE**



31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : excoficao@excoafrique.com



8^{ème} étage immeuble BTCl Siège,
169, Boulevard du 13 Janvier- 06 BP
6019 Lomé,
Tél : + 228 22 21 87 69
Fax : + 228 22 21 03 55
E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P.2810 Lomé - Togo
Capital social : F CFA 69 415 031 000

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (Article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Assemblée générale d'approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées établi en application de l'article 438 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes professionnelles généralement admises au Togo relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1. Avec ECP Financial Holding (EFH)

Administrateurs concernés : Vincent LE GUENNOU : *Administrateur d'ECP et Président du Conseil d'administration d'Oragroup S.A.*

Ferdinand NGON KEMOUM : *Administrateur commun de EFH et d'Oragroup S.A.*

EFH : *Actionnaire et Administrateur d'Oragroup S.A. représenté par : Hurley DODDY*

William NKONTCHOU : *Administrateur commun de EFH et d'Oragroup S.A.*

Nature et objet : Renouvellement du crédit à court terme accordé à EFH pour financer ses besoins en trésorerie

Modalités : Montant du crédit : 5 milliards de francs CFA

Taux d'intérêt : 9% HT

Renouvellement intervenu le 15 juillet 2018 pour une période de 12 mois.

Le remboursement se fera in fine.

Le renouvellement du crédit a été autorisé par le conseil d'administration en sa session du 28 Septembre 2018.

1.2. Avec Orabank Côte d'Ivoire

Administrateurs concernés : M'baye THIAM : *Président du Conseil d'Administration d'Orabank Côte d'Ivoire et Administrateur d'Oragroup S.A.*

Ferdinand NGON KEMOUM : *Administrateur commun d'Orabank Côte d'Ivoire et d'Oragroup S.A.*

Brice LODUGNON : *Administrateur commun d'Orabank Côte d'Ivoire et d'Oragroup S.A.*

William NKONTCHOU : *Administrateur commun d'Orabank Côte d'Ivoire et Oragroup S.A.*

Madame Binta TOURE NDOYE : *Directrice générale d'Oragroup S.A. et Administratrice d'Orabank Côte d'Ivoire*

ORAGROUP S.A.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Article 440 de l'AUSCGIE)

Nature et objet :	Renouvellement de la ligne crédit à court terme accordé par Orabank Côte d'ivoire à ORAGROUP
Modalités :	Montant du crédit : Tirage d'un montant de 1 milliard de francs CFA sur une ligne ouverte de 4,5 milliards de francs CFA Taux d'intérêt : 5,25% HT Le renouvellement du crédit a été autorisé par le conseil d'administration en sa session du 28 Septembre 2018.

2. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1. Avec la société Bank Money Back S.A.R.L.U (BMB SARL U), votre filiale

Personne concernée :	Oragroup S.A., associé unique représenté par sa Directrice générale Mme Binta TOURE NDOYE
Nature et objet :	Prêt à moyen terme accordé à BMB pour le financement du rachat des créances auprès d'Orabank Bénin suivant la convention de cession liant BMB et Orabank Bénin.
Date de signature de la convention :	Le 27 décembre 2016
Modalités :	Montant du prêt : 4 milliards de francs CFA Durée du prêt : 5 ans Taux d'intérêt annuel : 5% hors taxes Date de mise en place : 28 décembre 2016 Le remboursement se fera in fine.

ORAGROUP S.A.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Article 440 de l'AUSCGIE)

2.2. Avec l'Agence Française de Développement (AFD)

Administrateurs concernés :	PROPARCO Actionnaire et Administrateur d'Oragroup S.A. représenté par M. Laurent KLEIN
Nature et objet :	Emprunt de 5 000 000 Euros pour financer des investissements d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable dans le secteur privé.
Date de signature de la convention :	29 août 2014
Modalités :	<ul style="list-style-type: none">- Le prêteur (AFD) met à la disposition de l'emprunteur (ORAGROUP) à titre exclusif un montant de 5 000 000 Euros. Le versement sera fait en plusieurs périodicités sans excéder 5 versements pour un montant minimum de 1 500 000 Euros et un montant maximal de 3 000 000 Euros. Le taux d'intérêt variable est le taux EURIBOR six mois plus un taux d'intérêt compris entre 0,25% et 4,51% maximum. Il faut préciser que le premier versement d'un montant de 1 500 000 Euros est intervenu le 14 décembre 2015 et un second versement de 3 000 000 Euros intervenu le 23 décembre 2016 et le dernier versement a eu lieu le 01 Septembre 2018, ce qui porte le montant total des versements à 5 000 000 Euros au 31 décembre 2018,- L'emprunteur devra verser chaque année une commission de 0,5% à titre de commission d'engagement au prêteur. La première échéance sera exigible et payable le 1er mars 2018, la dernière le 1er septembre 2024.
Sommes versées	<ul style="list-style-type: none">- Oragroup a remboursé au cours de l'exercice 2018 un montant de FCFA 497 373 990.

2.3. Avec la société ECP manager France

Administrateurs concernés :	Vincent LE GUENNOU : <i>Administrateur ECP et Président du Conseil d'administration d'Oragroup S.A. ;</i> William NKONTCHOU : <i>Directeur ECP France et administrateur d'Oragroup S.A. ;</i> Ferdinand NGON KEMOUM : <i>Administrateur commun de ECP et d'Oragroup S.A. ;</i>
Nature et objet :	Avenant à la Convention de mise à disposition de locaux sis 29, avenue Hoche, 75008 Paris pour la domiciliation en France, des bureaux d'Oragroup S.A. suite au changement des adresses des locaux mis à disposition situés maintenant à 14, Avenue Franklin Delano Roosevelt, 75008 Paris.

ORAGROUP S.A.

*Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Article 440 de l'AUSCGIE)*

Date de signature de la convention :	1 ^{er} février 2013
Modalités :	<p>La convention en date du 1^{er} février 2013 a été signée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Elle est établie moyennant un loyer de 15 000 Euros, soit F CFA 9 839 355 par semestre.</p> <p>Cette convention a connu un avenant en la date du 11 octobre 2017 prenant effet le 1^{er} octobre 2017. L'avenant a pour principal objet la modification des articles 1 et 2 du contrat portant ainsi la redevance à 20 000 Euros, soit 13 119 140 FCFA par semestre.</p>
Sommes versées	Oragroup S.A. a versé au cours de l'exercice 2018, FCFA 26 238 280 soit 40 000 Euros.

2.4. Avec la société PROPARCO, Actionnaire d'Oragroup S.A.

Administrateur concerné :	<i>PROPARCO Actionnaire et Administrateur d'Oragroup S.A. représenté par M. Laurent KLEIN</i>
Nature et objet :	<p>Convention de crédit entre Oragroup S.A. et la société de Promotion et de Participation pour la Coopération économique (PROPRACO) S.A. d'un montant de 10 000 000 Euros, pour la mise à disposition des prêts aux filiales d'Oragroup S.A.</p> <p>La durée du Crédit correspond à la période s'étendant entre la date de signature et la date de dernière échéance en capital.</p>
Date de signature de la convention :	25 juin 2014
Modalités :	<p>Le crédit autorisé a été décaissé le 08 Août 2015 pour un montant de 10 000 000 Euros. Le montant a été prêté aux filiales suivantes dans les mêmes conditions :</p> <ul style="list-style-type: none">- Orabank Gabon : 3 000 000 Euros sur lesquels la filiale a remboursé 666 667 Euros en 2018, portant l'encours au 31 décembre 2018 à 666 667 Euros.- Orabank Tchad : 2 000 000 Euros sur lesquels la filiale a remboursé 444 444 Euros en 2018, portant l'encours au 31 décembre 2018 à 444 444 Euros.- Orabank Guinée : 2 000 000 Euros sur lesquels la filiale a remboursé 444 444 Euros en 2018, portant l'encours au 31 décembre 2018 à 444 444 Euros.- Orabank Togo : 3 000 000 Euros sur lesquels la filiale a remboursé 666 667 Euros en 2018, portant l'encours au 31 décembre 2018 à 666 667 Euros.

2.5. Avec la société Orabank Togo, votre filiale

Administrateurs concernés :

Ferdinand NGON KEMOUM : *Administrateur d'Oragroup S.A. et représentant permanent d'Oragroup S.A. au sein du Conseil d'administration d'Orabank Togo.*

William NKONTCHOU : *Administrateur commun d'Orabank Togo et d'Oragroup S.A.*

Bruce LODUGNON : *Administrateur commun d'Orabank Togo et d'Oragroup S.A.*

Binta TOURE NDOYE *Directrice générale d'Oragroup S.A. et Administratrice d'Orabank Togo.*

Natures, objets et date de signature de la convention :

- a) Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup SA au profit d'Orabank Togo.

Cette convention a été signée le 23 avril 2010.

- b) Prestation de fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN depuis le 18 mai 2006 entre Orabank Togo et Oragroup SA.

Cette convention a été signée le 05 mai 2008.

- c) Contrat de prestation de service relatif à la maintenance corrective de son système d'exploitation et la fourniture d'un logiciel de gestion électronique de documents installés sur le serveur du prestataire et accessible depuis les postes distants du client.

Cette convention a été signée le 28 décembre 2006.

Modalités :

La convention est signée pour une durée de soixante (60) mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les modalités de rémunération se présentent comme ci-après :

- Loyer des équipements : 644,04 Euros/mois
- Prestation de service et maintenance : 2 806,2 Euros/mois.

Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Togo, la somme de FCFA 87 751 305.

Le coût annuel d'utilisation dépend du trafic annuel de la banque.

Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a perçu FCFA 12 273 611.

Le contrat de prestation est signé pour une durée de deux (2) ans renouvelables par tacite reconduction.

Le prix de la redevance annuelle du suivi du logiciel est de 128 000 Euros hors taxes.

Au cours de l'exercice 2018 Oragroup S.A. a reçu la somme de FCFA 98 457 178 soit 150 007 euros.

ORAGROUP S.A.

*Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Article 440 de l'AUSCGIE)*

- d) Oragroup S.A. prend en location chez Orabank Togo une partie de son immeuble abritant son siège social. L'immeuble, objet du bail est destiné à servir de siège social à Oragroup S.A.

Cette convention a été signée le 16 septembre 2015.

- e) Renouvellement d'une ligne de découvert.

Cette convention a été signée le 29 décembre 2017.

- f) Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte, sans qu'il ne soit nécessaire qu'une demande spécifique soit formulée par Orabank Togo, les moyens procurés par son réseau et appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles.

Cette convention est signée le 24 avril 2017.

Le bail est signé le 08 janvier 2010 pour une durée de trois (3) ans, prenant cours le 1er janvier 2010. Un avenant à ce contrat a été signé le 16 septembre 2015 qui prend effet le 01 septembre 2015 pour une durée de trois (3) ans renouvelable par tacite reconduction. Un nouvel avenant a été signé au cours de 2017.

Le loyer mensuel est de F CFA 6 700 000.

Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a versé la somme de FCFA 80 400 000 au titre du loyer.

Oragroup a renouvelé sa ligne de découvert d'un montant de un (01) milliard de FCA auprès d'Orabank Togo. Le renouvellement prévoit l'annulation de tous les frais de gestion ainsi que toutes les commissions sur les comptes d'ORAGROUP à l'exception du taux d'intérêt débiteur facturé.

Les nouvelles modalités sont les suivantes :

- Montant 1 000 000 000 F CFA ;
- Durée 12 mois ;
- Taux : 5, 77870% l'an ;
- Commission de dépassement sur découvert : Franco.

La date d'effet de cette convention est le 1^{er} Janvier 2015 pour une durée d'un (1) an renouvelable pour la même période par tacite reconduction.

Les modalités de rémunération des services rendus par ORAGROUP sont déterminées sur la base de prestations de services réelles en fonction de leur nature par département de la holding, du nombre d'heures d'interventions et des taux horaires.

Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a perçu au titre de cette convention une redevance pour un montant de FCFA 1 537 950 041.

ORAGROUP S.A.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Article 440 de l'AUSCGIE)

2.6. Avec la société Orabank Mauritanie, votre filiale

Administrateurs concernés : Ferdinand NGON KEMOUM : *Administrateur commun d'Orabank Mauritanie et d'Oragroup S.A.*

William NKONTCHOU : *Administrateur commun d'Oragroup S.A. et d'Orabank Mauritanie.*

Binta TOURE NDOYE : *Directrice Générale d'Oragroup et Administratrice d'Orabank Mauritanie.*

Natures, objets et date de signature de la convention :

Modalités :

a) Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup S.A. au profit d'Orabank Mauritanie.

La convention est signée pour une durée de soixante (60) mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les modalités de rémunération se présentent comme ci-après :

- Loyer des équipements : 19 900 Euros/mois ;
- Prestation de service et maintenance : 4229 Euros/mois.

Cette convention a été signée 01 janvier 2010.

Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Mauritanie, la somme de FCFA 37 822 477.

b) Prestation de fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN entre Orabank Mauritanie et Oragroup S.A.

Le coût annuel d'utilisation dépend du trafic annuel de la banque.

Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a reçu FCFA 10 877 079.

Cette convention a été signée le 11 juin 2009.

c) Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte, sans qu'il ne soit nécessaire qu'une demande d'intervention spécifique soit formulée par Orabank Mauritanie, les moyens procurés par son réseau et appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles.

La date d'effet de cette convention est le 1^{er} Janvier 2017 pour une durée d'un (1) an renouvelable pour la même période par tacite reconduction.

Les modalités de rémunération des services rendus par ORAGROUP S.A. sont déterminées sur la base de prestations de services réelles en fonction de leur nature par département de la holding, du nombre d'heures d'intervention et des taux horaires.

Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a perçu au titre de cette convention une redevance pour un montant de FCFA 53 843 472.

Cette convention a été signée le 21 mars 2017.

ORAGROUP S.A.

*Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Article 440 de l'AUSCGIE)*

2.7. Avec la société Orabank Tchad, votre filiale

Administrateurs concernés : Ferdinand NGON KEMOUM : *Administrateur commun d'Orabank Tchad et d'Oragroup S.A.*

William NKONTCHOU : *Administrateur d'Oragroup S.A., et représentant permanent d'Oragroup S.A. au sein du Conseil d'administration d'Orabank Tchad.*

Brice LODUGNON : *Administrateur commun d'Oragroup S.A. et d'Orabank Tchad.*

Madame Binta TOURE NDOYE : *Directrice générale d'Oragroup S.A. et Administratrice d'Orabank Tchad.*

Natures, objets et date de signature de la convention :

Modalités :

- a) Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup SA au profit d'Orabank Tchad.

La convention est signée pour une durée de soixante (60) mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010.

Cette convention a été signée le 01 janvier 2010.

Les modalités de rémunération se présentent comme ci-après :

- o Loyer des équipements : 19 900 Euros/mois ;
- o Prestation de service et maintenance : 4229 Euros/mois.

Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Tchad, la somme de FCFA 312 921 010.

- b) Prestation de fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN entre Orabank Tchad et Oragroup.

Le coût annuel d'utilisation est fonction du trafic annuel de la banque.

Cette convention a été signée le 25 mai 2005.

Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a reçu FCFA 10 442 835.

- c) Contrat de prestation de service ayant pour objet la maintenance corrective de son système d'exploitation et la fourniture d'un logiciel de gestion électronique de documents installés sur le serveur du prestataire et accessible depuis les postes distants du client.

Le contrat de prestation est signé pour une durée de deux (2) ans renouvelable par tacite reconduction.

Le prix de base de la redevance annuelle du suivi du progiciel est de 122 000 Euros hors taxes.

Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Tchad la somme de FCFA 101 514 593 soit 154 758 Euros

Cette convention a été signée le 30 septembre 2007.

ORAGROUP S.A.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Article 440 de l'AUSCGIE)

- d) Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte, sans qu'il ne soit nécessaire qu'une demande d'intervention spécifique soit formulée par Orabank Tchad, les moyens procurés par son réseau et appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles.

Cette convention a été signée le 28 mars 2017.

La date d'effet de cette convention est le 1^{er} Janvier 2015 pour une durée d'un (1) an renouvelable pour la même période par tacite reconduction.

Les modalités de rémunération des services rendus par Oragroup S.A. sont déterminées sur la base de prestations de services réelles en fonction de leur nature par département de la holding, du nombre d'heures d'intervention et des taux horaires.

Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a perçu au titre de cette convention une redevance pour un montant de FCFA 609 736 917.

2.8. Avec la société Orabank Gabon, votre filiale

Administrateurs concernés :

Ferdinand NGON KEMOUM : *Administrateur d'Oragroup S.A. et représentant permanent d'Oragroup S.A. au sein du Conseil d'administration d'Orabank Gabon.*

William NKONTCHOU : *Administrateur commun d'Orabank Gabon et d'Oragroup S.A.*

Madame Binta TOURE NDOYE : *Directrice générale d'Oragroup S.A. et Administratrice d'Orabank Gabon.*

Natures, objets et date de signature de la convention :

Modalités :

- a) Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup S.A. au profit d'Orabank Gabon.

La convention est signée pour une durée de soixante (60) mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010.

Cette convention a été signée le 1^{er} janvier 2010.

Les modalités de rémunération se présentent comme ci-après :

- o Loyer des équipements : 22 500 Euros/mois ;
- o Prestation de service et maintenance : 6 008 Euros/mois.

Au cours de l'exercice 2018 Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Gabon la somme de FCFA 227 485 885

ORAGROUP S.A.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Article 440 de l'AUSCGIE)

- d) Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte, sans qu'il ne soit nécessaire qu'une demande d'intervention spécifique soit formulée par Orabank Tchad, les moyens procurés par son réseau et appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles.

Cette convention a été signée le 28 mars 2017.

La date d'effet de cette convention est le 1^{er} Janvier 2015 pour une durée d'un (1) an renouvelable pour la même période par tacite reconduction.

Les modalités de rémunération des services rendus par Oragroup S.A. sont déterminées sur la base de prestations de services réelles en fonction de leur nature par département de la holding, du nombre d'heures d'intervention et des taux horaires.

Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a perçu au titre de cette convention une redevance pour un montant de FCFA 609 736 917.

2.8. Avec la société Orabank Gabon, votre filiale

Administrateurs concernés :

Ferdinand NGON KEMOUM : *Administrateur d'Oragroup S.A. et représentant permanent d'Oragroup S.A. au sein du Conseil d'administration d'Orabank Gabon.*

William NKONTCHOU : *Administrateur commun d'Orabank Gabon et d'Oragroup S.A.*

Madame Binta TOURE NDOYE : *Directrice générale d'Oragroup S.A. et Administratrice d'Orabank Gabon.*

Natures, objets et date de signature de la convention :

Modalités :

- a) Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup S.A. au profit d'Orabank Gabon.

La convention est signée pour une durée de soixante (60) mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010.

Cette convention a été signée le 1^{er} janvier 2010.

Les modalités de rémunération se présentent comme ci-après :

- o Loyer des équipements : 22 500 Euros/mois ;
- o Prestation de service et maintenance : 6 008 Euros/mois.

Au cours de l'exercice 2018 Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Gabon la somme de FCFA 227 485 885

ORAGROUP S.A.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Article 440 de l'AUSCGIE)

- | | |
|---|---|
| b) Fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN signée entre Orabank Gabon et Ora IT votre succursale. | Le coût annuel d'utilisation dépend du trafic annuel de la banque.

Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Gabon la somme de FCFA 24 289 432. |
| c) Contrat de prestation de service ayant pour objet la maintenance corrective de son système d'exploitation et la fourniture d'un logiciel de gestion électronique de documents installés sur le serveur du prestataire et accessible depuis les postes distants du client. | Le contrat de prestation est signé pour une durée de deux (2) ans renouvelable par tacite reconduction.

Le prix de la redevance annuelle du suivi du progiciel est de 122 000 Euros hors taxes.

Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Gabon la somme de FCFA 97 640 511 soit 148 852 euros. |
| d) Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte, sans qu'il ne soit nécessaire qu'une demande d'intervention spécifique soit formulée par Orabank Gabon, les moyens procurés par son réseau et appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles. | La date d'effet de cette convention est le 1 ^{er} Janvier 2015 pour une durée d'un (1) an renouvelable pour la même période par tacite reconduction.

Les modalités de rémunération des services rendus par ORAGROUP sont déterminées sur la base de prestations de services réelles en fonction de leur nature par département de la holding, du nombre d'heures d'intervention et des taux horaires. |
| Cette convention a été signée le 17 avril 2017 | Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a perçu au titre de cette convention une redevance pour un montant de FCFA 898 451 826. |

2.9. Avec la société Orabank Bénin, votre filiale

Administrateurs concernés :

Ferdinand NGON KEMOUM : *Administrateur commun d'Orabank Bénin et d'Oragroup S.A.*

Brice LODUGNON : *Administrateur d'Oragroup S.A. et représentant permanent d'Oragroup S.A. au sein du Conseil d'administration d'Orabank Bénin.*

William NKONTCHOU : *Administrateur commun d'Orabank Bénin et d'Oragroup S.A.*

Madame Binta TOURE NDOYE : *Directrice générale d'Oragroup S.A. et Administratrice d'Orabank Bénin.*

Natures, objets et date de signature de la convention :	Modalités :
<p>a) Fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN signée entre Orabank Bénin et Ora IT, succursale d'Oragroup S.A.</p> <p>Cette convention a été signée le 07 juin 2005.</p>	<p>Le coût annuel d'utilisation est fonction du trafic annuel de la banque.</p> <p>Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a perçu la somme de FCFA 18 767 586.</p>
<p>b) Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup S.A. au profit d'Orabank Bénin.</p> <p>Cette convention a été signée le 1^{er} janvier 2010.</p>	<p>La convention est signée pour une durée de soixante (60) mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010.</p> <p>Les modalités de rémunération se présentent comme ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none">o Loyer des équipements : 12 500 Euros/mois ;o Prestation de service et maintenance : 17 949,5 Euros/mois. <p>Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Bénin, la somme de FCFA 90 073 391.</p>
<p>c) Contrat de prestation de service relatif à la maintenance corrective de son système d'exploitation et la fourniture d'un logiciel de gestion électronique de documents installés sur le serveur du prestataire et accessible depuis les postes distants du client.</p> <p>Cette convention a été signée le 16 décembre 2007.</p>	<p>Le contrat de prestation est signé pour une durée de deux (2) ans renouvelable par tacite reconduction.</p> <p>Le prix de la redevance annuelle du suivi du progiciel est de 122 000 Euros hors taxes.</p> <p>Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Bénin la somme de FCFA 96 252 506 soit 146 736 euros.</p>
<p>d) Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte sans qu'il ne soit nécessaire qu'une demande d'intervention spécifique soit formulée par Orabank Bénin, les moyens procurés par son réseau et appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles.</p> <p>Cette convention a été signée le 17 mars 2017.</p>	<p>La date d'effet de cette convention est le 1^{er} Janvier 2017 pour une durée d'un (1) an renouvelable pour la même période par tacite reconduction.</p> <p>Les modalités de rémunération des services rendus par ORAGROUP sont déterminées sur la base de prestations de services réelles en fonction de leur nature par département de la holding, du nombre d'heures d'intervention et des taux horaires.</p> <p>Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a perçu au titre de cette convention une redevance pour un montant de FCFA 573 822 815.</p>

ORAGROUP S.A.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Article 440 de l'AUSCGIE)

2.10. Avec la société Orabank Guinée, votre filiale

Administrateurs concernés :

Brice LODUGNON : *Administrateur d'Oragroup S.A. et représentant permanent d'Oragroup S.A. au sein du Conseil d'administration d'Orabank Guinée.*

Ferdinand NGON KEMOUM : *Administrateur commun d'Orabank Guinée et d'Oragroup S.A.*

William NKONTCHOU : *Administrateur commun d'Orabank Guinée et d'Oragroup S.A.*

Madame Binta TOURE NDOYE : *Directrice générale d'Oragroup S.A. et Administratrice d'Orabank Guinée.*

Natures, objets et date de signature de la convention :

Modalités :

- a) Prestation de fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN signé entre Orabank Guinée et d'Oragroup S.A.

Le coût annuel d'utilisation dépend du trafic annuel de la banque.

Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a perçu FCFA 9 822 300.

Cette convention a été signée le 19 juillet 2006.

- b) Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup S.A. au profit d'Orabank Guinée.

La convention est signée pour une durée de soixante (60) mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les modalités de rémunération se présentent comme ci-après :

- o loyer des équipements : 22 500 Euros/mois ;
- o prestation de service et maintenance : 10 787,5 Euros/mois.

Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Guinée la somme de FCFA 262 981 038.

Cette convention a été signée le 14 juin 2010.

- c) Contrat de prestation de service portant sur la maintenance corrective de son système d'exploitation et la fourniture d'un logiciel de gestion électronique de documents installés sur le serveur du prestataire et accessible depuis les postes distants du client.

Le contrat de prestation est signé pour une durée de deux (2) ans renouvelable par tacite reconduction.

Le prix de la redevance annuelle du suivi du progiciel est de 128 000 Euros hors taxes.

Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a reçu la somme de FCFA 100 985 892 soit 153 952 Euros.

ORAGROUP S.A.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Article 440 de l'AUSCGIE)

d) Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte sans qu'il ne soit nécessaire qu'une demande d'intervention spécifique soit formulée par Orabank Guinée, les moyens procurés par son réseau et appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles.

Cette convention a été signée le 31 décembre 2016.

La date d'effet de cette convention est le 1^{er} Janvier 2017 pour une durée d'un (1) an renouvelable pour la même période par tacite reconduction.

Les modalités de rémunération des services rendus par Oragroup S.A. sont déterminées sur la base de prestations de services réelles en fonction de leur nature par département de la holding, du nombre d'heures d'intervention et des taux horaires.

Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a perçu au titre de cette convention une redevance pour un montant de FCFA 573 028 299.

2.11. Avec la société Orabank Côte d'Ivoire, votre filiale

Administrateurs concernés :

M'Baye THIAM : *Président du Conseil d'administration d'Orabank Côte d'Ivoire et Administrateur d'Oragroup S.A.*

Ferdinand NGON KEMOUM : *Administrateur commun d'Orabank Côte d'Ivoire et d'Oragroup S.A.*

Brice LODUGNON : *Administrateur commun d'Orabank Côte d'Ivoire et d'Oragroup S.A.*

William NKONTCHOU : *Administrateur commun Orabank Côte d'Ivoire et Oragroup S.A.*

Madame Binta TOURE NDOYE : *Directrice générale d'Oragroup S.A. et Administratrice d'Orabank Côte d'Ivoire.*

Natures, objets et date de signature de la convention :

Modalités :

a) Autorisation de l'émission d'une garantie autonome en faveur de BIO dans le cadre d'un prêt à Orabank Côte d'Ivoire.

Le Conseil à la demande de sa filiale de Côte d'Ivoire a autorisé le 27 Novembre 2015 l'émission d'une garantie autonome en faveur de BIO pour un montant maximum de 10 millions d'Euros pour couvrir le prêt que BIO a accordé à Orabank Côte d'Ivoire.

ORAGROUP S.A.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Article 440 de l'AUSCGIE)

b) Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte sans qu'il ne soit nécessaire qu'une demande d'intervention spécifique soit formulée par Orabank Côte d'Ivoire, les moyens procurés par son réseau et appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles.

La date d'effet de cette convention est le 1^{er} Janvier 2015 pour une durée d'un (1) an renouvelable pour la même période par tacite reconduction.

Les modalités de rémunération des services rendus par Oragroup S.A. sont déterminées sur la base de prestations de services réelles en fonction de leur nature par département de la holding, du nombre d'heures d'intervention et des taux horaires.

Cette convention a été signée le 17 Avril 2017.

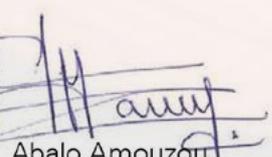
Au cours de l'exercice 2018, Oragroup S.A. a perçu au titre de cette convention une redevance pour un montant de FCFA 2 212 509 099.

Lomé, le 7 mai 2019

Les commissaires aux comptes

Exco FICAO

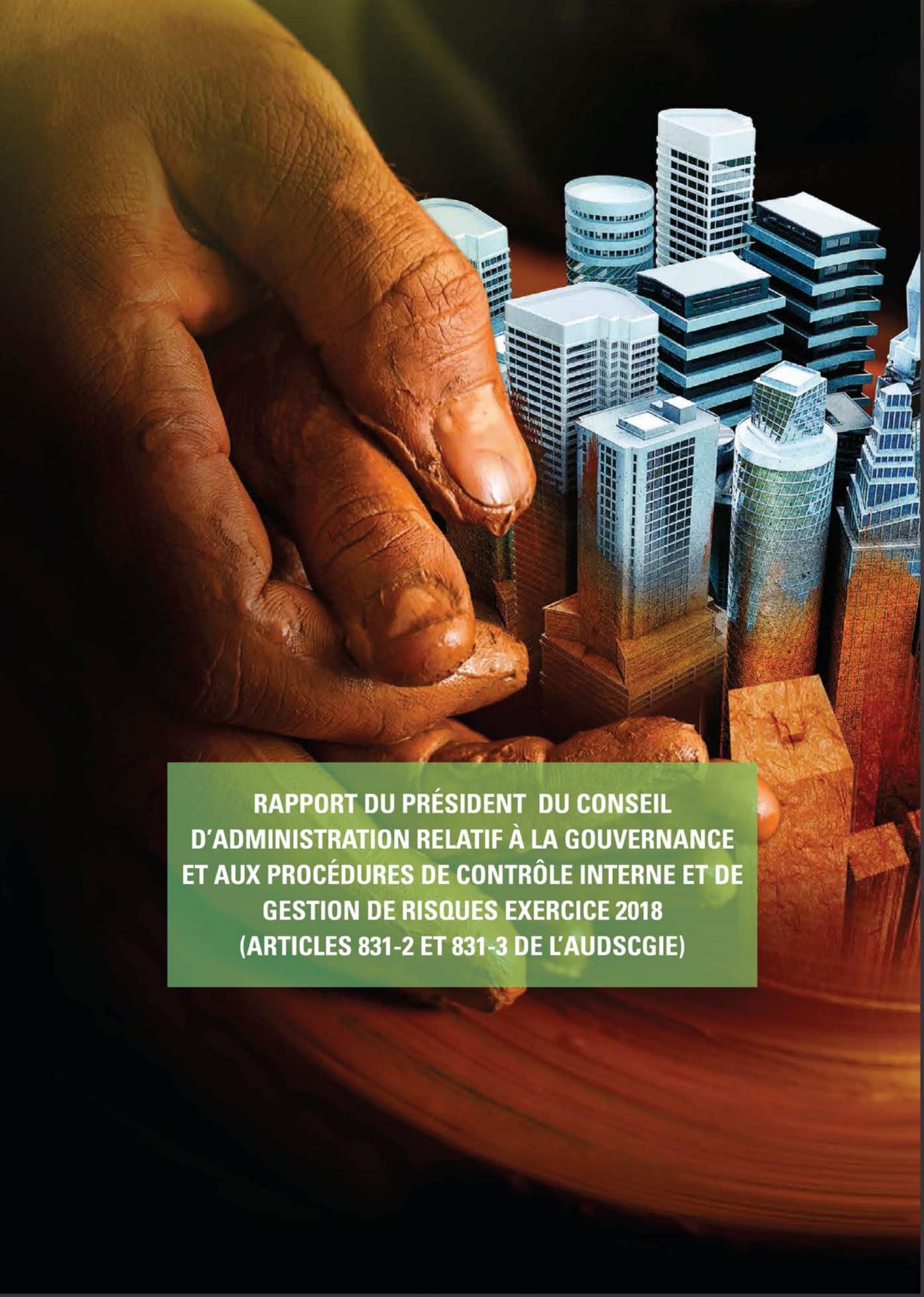



Abalo Amouzou
Associé

KPMG Togo

KPMG Togo
169, Bd. du 13 janvier
8^e étage immeuble BTCl Siège
Tél : +228 22 21 87 69 | Fax : +228 22 21 03 55
06, BP 8019 Lomé DG - Togo


Toussaint O. de Souza
Associé

A large, textured hand, possibly made of wood or stone, reaches from the left side of the frame towards a miniature cityscape of skyscrapers. The hand's fingers are slightly curled, and its surface shows intricate details of ridges and grooves. The cityscape consists of various models of buildings, some with grid-like windows and others with more abstract shapes. The background is dark, making the hand and the city models stand out. The overall composition suggests themes of control, oversight, and governance.

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION RELATIF À LA GOUVERNANCE
ET AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE
GESTION DE RISQUES EXERCICE 2018
(ARTICLES 831-2 ET 831-3 DE L'AUDSCGIE)**

ARTICLE 831-2

« Le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles 525-2 et 547-1 ci-dessus, de la composition du conseil, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et, le cas échéant, pour les comptes consolidés. Sans préjudice des dispositions des articles 487 et 488 ci-dessus, ce rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

Lorsqu'une société se réfère volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, le rapport prévu au présent article précise également les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été. Se trouve de surcroît précisé le lieu où ce code peut être consulté. Si une société ne se réfère pas à un tel code de gouvernement d'entreprise, ce rapport indique les règles retenues en complément des exigences requises par la loi et explique les raisons pour lesquelles la société a décidé de n'appliquer aucune disposition de ce code de gouvernement d'entreprise. Le rapport prévu au présent article précise aussi les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ou renvoie aux clauses des statuts qui prévoient ces modalités.

Le rapport prévu au présent article est approuvé par le Conseil d'Administration et rendu public. »

ARTICLE 831-3 :

« Le rapport visé à l'article précédent présente en outre les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux. Ce rapport rend également compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Il indique le montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçus durant l'exercice.

Il décrit en les distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis. Il indique également les engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci. L'information donnée à ce titre doit préciser les modalités de détermination de ces engagements. Hormis les cas de bonne foi, les versements effectués et les engagements pris en méconnaissance du présent alinéa peuvent être annulés.

Le rapport comprend également la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice. »

INTRODUCTION

Le présent rapport est rédigé conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte uniforme révisé portant droit des sociétés commerciales et du GIE qui imposent qu'il soit approuvé par le Conseil d'Administration et rendu public.

I. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Oragroup est administré par un Conseil d'Administration composé de neuf (9) administrateurs, dont trois indépendants. (Consulter document en annexe 1 ci-dessous)

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre (4) fois par an, sur convocation du Président. Il est présidé par Monsieur Vincent Le Guennou depuis 2009. La durée du mandat des membres du Conseil est de trois (3) ans, renouvelable une ou plusieurs fois. Le Conseil a, entre autres, pour fonction :

- De nommer et définir les conditions de service du Directeur Général de la société ;**
- De nommer au besoin un Directeur Général Adjoint ;**
- De préparer les travaux de l'Assemblée Générale ;**
- D'approuver le budget de la société ;**
- De prendre les décisions relatives aux prêts, garanties, aux emprunts de la société et préparer les programmes d'investissements de la société ;**
- De soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, les états financiers pour chaque exercice comptable, ainsi qu'un rapport annuel.**

À ce jour et suivant la gouvernance actuelle de la Société, participent également aux réunions du Conseil d'Administration en qualité d'observateurs (sans droit de vote), trois personnes physiques désignées par les actionnaires DEG, BIO et PROPARGO.

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil a connu les évolutions suivantes :

- **Sortie du Conseil de deux Administrateurs, Amadou RAIMI et Arthur ARNOLD ;**
- **Cooptation de deux Administrateurs Indépendants lors du Conseil du 29 mars 2018 à savoir François KLITTING et Marie-Ange SARAKA YAO et ratification desdites cooptations par l'Assemblée Générale ordinaire du 13 avril 2018 ;**
- **Cooptation d'un troisième Administrateur Indépendant en la personne de Monsieur Alassane BA au cours du Conseil du 28 septembre 2018.**

II. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

a. Réunions

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois dans l'année, et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation du Président. L'ordre du jour est consacré :

- **Au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice, à la stratégie du Groupe et à l'arrêté des comptes de l'exercice précédent ;**
- **Au cours du 2^{ème} à la revue des activités du trimestre précédent ;**
- **Au cours du 3^{ème} trimestre, à l'examen des comptes du 1^{er} semestre, à leur arrêté provisoire, à l'analyse de l'activité et des résultats estimés de l'exercice ;**
- **Au cours du 4^{ème} trimestre, à l'examen des indicateurs d'activités et de résultats intermédiaires et à l'approbation du budget du prochain exercice.**

L'ordre du jour du Conseil des séances ordinaires est divisé en général en cinq parties que sont : i) préliminaires, ii) points de décision, iii) rapport des comités, iv) points d'information et v) questions diverses. Un dossier consacré à ces parties est remis à chaque Administrateur dix jours avant la date de la réunion.

b. Comités

Le Conseil est assisté dans l'exécution de sa mission par cinq Comités que sont : i) le Comité d'Audit, ii) le Comité des Risques, iii) le Comité Ethique et Bonne Gouvernance, iv) le Comité d'Investissement et de Stratégie, v) le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations.

Les attributions et les règles de fonctionnement sont définies par les chartes de ces Comités toutes validées et formellement adoptées par le Conseil d'Administration. Les chartes des Comités ont été pour l'essentiel mises à jour et pour le reste, sont en cours de mise à jour en conformité avec les dispositions de la circulaire n° 01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédits et des compagnies financières.

i. Le Comité d'audit

Composition du Comité d'Audit		
Membres	Fonction au sein du comité	Fonction au sein du CA ou au sein du Groupe
Brice LODUGNON	Président	Administrateur
William NKONTCHOU	Membre	Administrateur
Alassane BA	Membre	Administrateur
Sylvie MAHOU LOE	Secrétaire	Directrice de l'Audit

Le rôle du Comité d'Audit consiste à assister le Conseil d'Administration d'Oragroup dans la réalisation de sa mission de surveillance et de contrôle qui porte notamment sur :

- La supervision du dispositif de contrôle interne de la banque ;
- L'approbation du plan d'audit à court et moyen termes et le budget subséquent ;
- L'examen de tous les rapports ou synthèses produits par la fonction Audit ;
- L'examen des reportings financiers ;
- L'examen du plan de mission, les rapports et recommandations des auditeurs externes ;
- Le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports des auditeurs internes et externes ;
- L'examen des comptes annuels individuels et consolidés et leur fiabilité ainsi que de la pertinence des informations financières produites ;
- L'avis donné sur le choix des Commissaires aux Comptes du Groupe et des filiales, ce choix étant validé par le Conseil d'Administration du Groupe ou de la filiale, le cas échéant.

ii. Le Comité des Risques

Composition du Comité des Risques		
Membres	Fonction au sein du comité	Fonction au sein du CA ou au sein du Groupe
Mbaye THIAM	Président	Administrateur
William NKONTCHOU	Membre	Administrateur
François KLITTING	Membre	Administrateur Indépendant
Alassane BA	Membre	Administrateur Indépendant
Assiba KOUASSI	Secrétaire	Directrice des risques

Le rôle du Comité des Risques consiste à assister le Conseil d'Administration d'Oragroup SA dans le suivi de la qualité du portefeuille des filiales du Groupe et dans la détermination des mesures à prendre en vue d'en améliorer la performance, notamment dans :

- La définition et recommandation de l'appétence au risque du Groupe ;
- L'examen et la proposition de limites de risques ;
- L'établissement et la révision des manuels de politique de gestion des risques ou de recouvrement ;
- La revue du profil de risque à travers les principaux risques tels que les risques opérationnels
- La mise en place du comité Anti-Blanchiment.

iii. Le Comité Ethique et Bonne Gouvernance d'Entreprise

Composition du Comité Ethique et Bonne Gouvernance d'Entreprise		
Membres	Fonction au sein du comité	Fonction au sein du CA ou au sein du Groupe
Marie-Ange SARAKA YAO	Présidente	Administrateur Indépendant
Brice LODUGNON	Membre	Administrateur
Guy TANKPINO	Secrétaire	Directrice Juridique et du Contentieux

Le rôle du Comité Ethique et Bonne Gouvernance d'Entreprise d'Oragroup SA consiste à assister le Conseil d'Administration d'Oragroup pour une meilleure gouvernance au sein du Groupe Orabank, notamment par la poursuite des objectifs suivants :

- Objectifs stratégiques et valeurs d'entreprise établis par le Conseil d'Administration
- Définition de lignes de responsabilité entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale ;
- Définition du rôle du Conseil d'Administration ;
- Définition du rôle de la Direction Générale ;
- Transparence ;
- Evaluation de l'efficacité du Conseil d'Administration ;
- Mise en place d'un Code de déontologie ;
- Choix / sélection des administrateurs au niveau des filiales ;
- Recommandation au conseil des administrateurs indépendants pour le Groupe ;
- Définition et implémentation des normes et pratiques de lutte anti-corruption et conflit d'intérêt.

iv. Le Comité d'Investissement et de la Stratégie

Composition du Comité d'Investissement et de la Stratégie		
Membres	Fonction au sein du comité	Fonction au sein du CA ou au sein du Groupe
Ferdinand NGON	Président	Administrateur
Hurley DODDY	Membre	Administrateur
François KLITTING	Membre	Administrateur Indépendant
Serge MIAN	Secrétaire	Directeur des relations investisseurs & partenaires

Le rôle du Comité d'Investissement et de la Stratégie consiste à assister le Conseil d'Administration d'Oragroup SA dans les domaines suivants :

- Soutenir les projets de développement du Groupe en encadrant les opérations de croissance interne et externe que le Groupe pourrait être amené à entreprendre par la création de nouvelles filiales ou par le rachat de sociétés existantes et en encadrant tout autre investissement entrepris par le Groupe ;
- Définir et revoir si nécessaire la stratégie d'investissement du Groupe, qui regroupe à la fois la politique d'investissement et les critères d'investissement et veiller au respect de la réglementation applicable, des règles de bonne conduite et des principes directeurs de l'investissement. Le CIS est responsable de la supervision de l'implémentation de cette stratégie d'investissement ;
- Proposer au Conseil d'Administration les grandes orientations stratégiques et le Business Model du Groupe en évaluant sa position stratégique, compte tenu de l'évolution de son environnement et de ses marchés ainsi que les axes de développement à moyen et long termes.

v. Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations

Composition du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations		
Membres	Fonction au sein du comité	Fonction au sein du CA ou au sein du Groupe
Ferdinand NGON	Président	Administrateur
Marie-Ange SARAKA YAO	Membre	Administrateur Indépendant
Mbaye THIAM	Membre	Administrateur
Alfred MOUNGA	Secrétaire	Directeur du Capital Humain

Le rôle du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations consiste à assister le Conseil d'Administration d'Oragroup SA dans les domaines suivants :

- **Le recrutement, la nomination et la révocation des membres de la Direction Générale (Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes des filiales bancaires et Directeurs de la Holding) ;**
- **La rémunération, les éléments de salaires et autres avantages pour les membres de la Direction Générale (Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjointes et Directeurs de la Holding) ;**
- **L'établissement des critères de performances selon lesquels sera évaluée l'efficacité de la gestion et des politiques approuvées par le passé ;**
- **Toute question relative aux Ressources Humaines du Groupe dans le cas où l'avis dudit Comité est sollicité par le Conseil d'Administration et/ou la Direction Générale.**

c. Bilan de l'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil s'est réuni à sept reprises à savoir le 29 mars, 13 avril, 09 mai, 22 mai, 28 septembre et 28 décembre. Le taux moyen de présence des Administrateurs en séances ordinaires a été de 91 %. Les principaux sujets traités pendant les séances de cette année, hors sujets légaux, ont été d'ordre financier, commercial, opérationnel et stratégique et notamment le projet de cotation en bourse des titres de la société (Projet Barry).

d. Fonctionnement des comités mis en place

i. Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit s'est réuni à six (06) reprises au cours de l'année 2018, les 19 mars 2018, 10 juillet 2018, 14 septembre 2018, 21 septembre 2018, 11 décembre 2018, 21 décembre 2018. Le taux de présence des membres a été de 94,33 %. Les principaux sujets traités pendant les séances de cette année, hors sujets légaux, ont été d'ordre financier, sécuritaire (système informatique), réglementaire (projet Bâle II-III/PCB révisé), stratégique (Projet Barry).

ii. Le Comité des Risques

Le comité s'est réuni quatre (4) fois au cours de l'exercice 2018, respectivement le 25 mars, le 22 juin, le 24 septembre et le 10 décembre. En dehors des séances en plénière, les membres du comité ont également été sollicités à plusieurs reprises à l'effet de se prononcer sur des sujets relatifs à la gestion des risques, plus particulièrement en octobre et en novembre 2018 sur le Plan de Stratégie de Recouvrement soumis par l'Organe Exécutif. Le taux de présence des membres a été de 97 %.

Les développements majeurs au cours de l'année 2018 ayant impacté l'exercice de la fonction de Gestion des Risques et les travaux du Comité des Risques portent notamment sur la transposition du dispositif de Bâle 2 et 3 dans l'UMOA et l'application du PCB révisé ; l'entrée en vigueur de la circulaire relative à la gestion des risques dans les établissements de crédit et les compagnies financières de l'UMOA ; l'entrée en vigueur de la circulaire relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA ; l'entrée en vigueur du règlement relatif à la classification, à la comptabilisation et au provisionnement des créances des établissements de crédit de la CEMAC ; l'entrée en vigueur de la loi portant réglementation des établissements de crédit en Mauritanie.

iii. Le Comité Ethique et Bonne Gouvernance

Le Comité Ethique et Bonne Gouvernance s'est réuni à cinq reprises, les 26 mars, 27 juin, 23 août, 07 septembre et 22 novembre. Le taux de présence des membres a été de 66 %. Les principaux sujets traités pendant les séances de cette année, ont porté sur la gouvernance, la déontologie, la mise à jour des textes internes en conformité avec les nouvelles circulaires de la Commission Bancaire, la responsabilité sociale de l'entreprise.

iv. Le Comité d'Investissement et de Stratégie

Le Comité d'Investissements et de Stratégie s'est réuni à 6 reprises en 2018, les 14 février, 17 mai, 8 juin, 6 septembre, 9 octobre et 14 décembre. Le taux de présence des membres a été de 64%. Les principaux sujets traités pendant les séances de cette année sont d'ordre financier (levées de fonds, rachat de créances par BMB), stratégique (Projet Barry, création d'une SGI).

v. Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations

Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations s'est réuni à 7 reprises au cours de l'année 2018 et notamment, les 22 février, 12 mars, 23 avril, 25 mai, 20 juin, 14 septembre et 19 novembre. Le taux de présence des membres a été de 100%. Lors des réunions du Comité, ont été abordés notamment, les mouvements de personnel, les recrutements, l'actualisation des procédures RH, la rémunération des salariés de la société (salaires fixes et primes) ainsi que la rémunération fixe et variable de l'équipe dirigeante. Le Comité a fait des propositions au Conseil d'administration sur ces sujets.

III. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

a. Les procédures de contrôle interne

Les procédures de Contrôle Interne et de gestion des risques de ORAGROUP s'inscrivent dans le cadre d'un dispositif conforme à la circulaire N°003/2017 de la Commission Bancaire relative à l'organisation du système de contrôle interne des établissements de l'UMOA.

i. Dispositif de contrôle interne

Le groupe ORABANK s'est doté d'un dispositif de contrôle interne qui s'articule en trois niveaux de contrôle ou lignes de défense :

- **Le contrôle de premier niveau est d'abord effectué par les agents opérationnels sur leur processus de travail pour veiller à la régularité, la sécurité et la validation des opérations. Ce niveau de contrôle est complété par des phases de validation, soit entre collaborateurs (principe de séparation des tâches), soit par le responsable hiérarchique qui veille au bon fonctionnement du contrôle opérationnel et permet d'assurer que les procédures de traitement des opérations sont respectées à tous les échelons de l'établissement. Ces contrôles a priori sont complétés de contrôles à posteriori, réalisés par le responsable hiérarchique. Il peut s'agir de contrôles par échantillonnage visant à s'assurer, de manière aléatoire mais permanente, que les procédures et contrôles soient bien respectés par les collaborateurs.**
- **Le contrôle de second niveau intervient ensuite pour vérifier, selon une périodicité adaptée, la régularité des opérations, le respect des procédures et l'efficacité des contrôles de premier niveau effectués par les unités opérationnelles. Le contrôle de second niveau couvre toutes les activités de la banque.**
- **Le contrôle de troisième niveau revoit le dispositif de contrôle permanent (contrôle de premier et de second niveau) sur un périmètre spécifique pour s'assurer de la régularité et la conformité des opérations, le respect des procédures et l'efficacité des dispositifs précédents, notamment leur adéquation à la nature de l'ensemble des risques associés aux opérations.**

ii. Au niveau de la Qualité et fiabilité de l'information comptable et financière

La fiabilité de l'information financière réside dans la mise en place de procédures de contrôle interne visant à détailler les étapes dans le cadre de l'enregistrement et la bonne prise en compte des opérations réalisées par l'organisation, afin de produire les états financiers, qui donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat dans le respect des principes et règles comptables en vigueur. La qualité de ce dispositif de contrôle interne comptable et financier se retrouve aussi au travers :

- **D'une séparation des tâches qui permet de bien distinguer les tâches d'enregistrement, les tâches opérationnelles et les tâches de conservation ;**
- **D'une description des fonctions devant permettre d'identifier les origines des informations produites, et leurs destinataires ;**
- **D'un mécanisme permettant de s'assurer que les opérations sont effectuées conformément aux instructions générales et spécifiques, et qu'elles sont comptabilisées de manière à produire une information financière conforme aux principes comptables généralement en vigueur.**

b. Les procédures de gestion des risques

Le Groupe Orabank dispose de fonctions de contrôle en matière d'audit interne, de gestion des risques et de conformité.

Chacune des fonctions de contrôles, placée sous l'autorité du Directeur Général (au niveau de la Holding, la Direction des Risques et la Direction du Contrôle Permanent et de la Conformité reportent au Directeur Exécutif) et fonctionnellement de l'organe délibérant :

- Est dotée de ressources humaines compétentes et quantitativement suffisantes pour mener à bien sa mission ;
- Dispose d'une indépendance permanente dans l'exercice de ses responsabilités ;
- Dispose de la notoriété et de l'autorité suffisantes pour que les responsables s'acquittent de leurs devoirs ;
- Communique régulièrement et de manière indépendante avec les organes de gouvernance.

La fonction gestion des risques supervise les risques pris sur l'ensemble des activités du Groupe Orabank. Le dispositif de gouvernance de la fonction de gestion des risques au sein du Groupe Orabank assure une participation effective du Conseil d'Administration et de l'organe exécutif à travers la supervision des fonctions ainsi que de l'existence d'un réel environnement de gestion des risques.

La structure organisationnelle de la Gestion des risques du Groupe Orabank est organisée autour de trois principaux piliers :

- Gouvernance
- Gestion
- Contrôle

Cette structure permet ainsi :

- Une supervision par le Conseil d'Administration et l'Organe Exécutif ;
- L'existence de fonctions indépendantes de gestion des risques assurant une séparation ; entre les unités opérationnelles et les fonctions de contrôle ;
- L'existence d'unités indépendantes de contrôle.

Au sein du Groupe Orabank, le Conseil d'Administration exerce la supervision de la gestion des risques à travers ses comités spécialisés que sont le comité des risques et le comité d'audit.

Le comité des risques est chargé d'assister l'organe délibérant dans sa mission de surveillance de la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques. Le comité d'audit est chargé d'assister l'organe délibérant dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne, y compris l'audit interne.

La structure de la gestion des risques au sein du Groupe Orabank comprend un ensemble de politiques, de normes, de procédures et de processus conçus afin d'identifier, de mesurer, de monitorer et de reporter l'exposition à tous les risques de manière effective au sein du Groupe.

La Gestion des Risques à travers le Comité des Risques, le Comité de Direction, le Comité de Second Niveau, le Comité de Premier Niveau (pour les entités), le Comité de Gestion Actif-Passif, le Comité des Risques Opérationnels, le Comité de Suivi des Portefeuilles, le Comité RSE, le Comité Nouveaux Produits, les Comités du dispositif de recouvrement assurent à tous les niveaux une implémentation effective des directives et décisions du Conseil d'Administration.

Au cours de l'année 2018, les réunions des comités des risques se sont tenues à une fréquence régulière. Ainsi, 31 réunions se sont tenues au niveau de la Holding et de toutes les entités. Par ailleurs, afin de renforcer la surveillance des activités de gestion des risques, la Direction des Risques d'Oragroup a participé à toutes les réunions des comités des risques des Conseils d'Administrations des entités du Groupe.

IV. EVENTUELLES LIMITATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Suivant les dispositions de l'article 18.3 des statuts d'ORAGROUP, le Directeur Général est investi des pouvoirs qui lui sont attribués par le Conseil d'Administration qu'il exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués aux Assemblées Générales et spécialement réservés au Conseil d'Administration par les dispositions légales et/ou par les présents statuts. L'actuelle Directrice Générale du Groupe Orabank, Madame Binta TOURE NDOYE a été nommée à cette fonction suivant délibération du Conseil d'Administration en date des 29 et 30 juin 2016. Son mandat ne comporte pas de limitation particulière de pouvoirs.

V. MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont mentionnées au Titre « ADMISSION ET PRESENTATION AUX ASSEMBLEES » des statuts de la société. Ainsi, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses actions sont libérées des versements exigibles et, enregistrées soit dans les registres des actions nominatives tenus par la société, soit dans les registres de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, trois (3) jours ouvrés au moins avant la date de la réunion.

VI. PRINCIPES ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURES ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations et avantages des mandataires sociaux sont déterminés conformément aux dispositions de l'acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du GIE. Ils font l'objet d'une proposition initiale du Conseil d'Administration qui les soumet à la validation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

En amont de cette procédure décrite ci-dessus, les Comités, Ethique et Bonne Gouvernance et Ressources Humaines et Rémunérations d'ORAGROUP sont chargés de faire des propositions au Conseil sur :

- **Les indemnités de fonction des administrateurs;**
- **La politique de rémunération des mandataires sociaux d'ORAGROUP;**
- **La rémunération, des cadres dirigeants sur la politique d'actionariat salarié d'ORAGROUP.**

Ces Comités spécialisés à travers leur réunions font ainsi des propositions au Conseil d'Administration qui prendra les décisions qui conviennent.

Le Conseil d'Administration du 29 mars 2018 a proposé à l'Assemblée Générale la somme de 240 000 euros soit la contrevaletur de F CFA de 157 429 680 comme indemnités de fonction des administrateurs au titre de l'exercice 2018 pour couvrir aussi bien les réunions du Conseil d'Administration que celles de ses comités spécialisés.

Cette proposition a été retenue par l'Assemblée Générale Ordinaire d'ORAGROUP du 13 avril 2018 qui a allouée au Conseil l'enveloppe globale de 240 000 euros proposée, soit la contrevaletur de F CFA de 157 429 680 comme indemnités de fonction des administrateurs au titre de l'exercice 2018.

VII. REMUNERATION TOTALE ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES, DURANT L'EXERCICE, A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL, Y COMPRIS SOUS FORME D'ATTRIBUTION DE TITRES DE CAPITAL, DE TITRES DE CREANCES OU DE TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DONNANT DROIT A L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCES

Administrateurs :

Les Administrateurs d'ORAGROUP bénéficient d'une indemnité de fonction dont le montant global est proposé par le Conseil d'Administration et soumis pour approbation à l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice clos. Une fois ce montant global adopté, les indemnités de fonction sont réparties entre les Administrateurs, personnes physiques et morales, entre eux, de façon discrétionnaire, dans le respect des dispositions légales et fiscales. Hormis ces indemnités de fonction, les Administrateurs ont droit aux remboursements de leurs frais de voyages et d'hébergement pour assister aux réunions du Conseil d'Administration.

Directeurs Généraux :

Les rémunérations des Directeurs (Directeur Général et Directeur Général Adjoint) sont arrêtées par le Conseil d'Administration qui procède à leur nomination. Ainsi, les rémunérations et avantages du Directeur Général, Madame Binta TOURE NDOYE, et de son adjoint Monsieur N'DIAYE Cheikh Tidiane ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui les a nommés.

Les montants de leurs rémunérations ainsi que leurs avantages en nature perçus au cours de l'exercice 2018, y compris les BSA ont régulièrement été transmis aux Commissaires aux Comptes.

VIII. LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHACUN DE CES MANDATAIRES DURANT L'EXERCICE

Consultez document en annexe 2 ci-dessous

CONCLUSION

Les activités d'ORAGROUP au cours de l'année 2018, se sont déroulées dans le respect de l'orthodoxie. Les instances décisionnelles d'ORAGROUP, notamment le Conseil d'Administration et ses Comités se sont régulièrement réunies avec le souci permanent de l'amélioration de la gouvernance engagée les exercices précédents.

Sous la supervision générale du Comité d'Audit, les contrôles de deuxième et troisième niveaux ont couvert l'ensemble des activités et services de l'Institution avec des résultats satisfaisants quant à la maîtrise du risque. Ils donnent une assurance raisonnable quant à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité de l'information financière et la conformité aux lois et réglementations.

ORAGROUP poursuivra en 2019, le renforcement de sa gouvernance, dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles Circulaires 1, 2, 3, 4 et 5 de la Commission Bancaires entrées en application le 02 juillet 2018, et le renforcement des capacités de son personnel pour maintenir un niveau de service élevé en faveur de la clientèle, dans un souci permanent de maîtrise des risques et de préservation de la qualité de sa signature.

Le Président du Conseil d'Administration

Vincent LE GUENNOU

Consultez document en annexe 2 ci-dessous

ANNEXE 1

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ORAGROUP AU31/12/18

N°	COURTE BIOGRAPHIE
1	<p>M. Vincent LE GUENNOU, de nationalité française est Co-fondateur, Managing Director, et co-CEO d'Emerging Capital Partners (ECP). En tant que partenaire fondateur, il remplit la fonction de Directeur Général de la structure. ECP, qui gère un portefeuille de plus de 2 milliards de dollars à travers plusieurs fonds, est leader dans le secteur du capital-investissement exclusivement dédié à l'Afrique. Comme Co-Directeur Général, M. Le GUENNOU a mis en place la stratégie d'investissement d'ECP et s'occupe de la relation avec les actionnaires et les investisseurs du fonds. Il est aussi membre du comité d'investissement et du comité exécutif d'ECP. M. LE GUENNOU dispose d'une (1) action d'Oragroup.</p>
2	<p>M. Brice LODUGNON, de nationalité ivoirienne, est Managing Director d'Emerging Capital Partners. Avant de rejoindre ECP, Brice Lodugnon exerçait en tant qu'Investment Officer chez EMP Global depuis 2001. Auparavant, il était Conseiller économique au Ministère de l'Economie et des Infrastructures de Côte d'Ivoire et Associate à Taylor Dejongh Inc., à Washington DC. M. LODUGNON dispose d'une (1) action d'Oragroup.</p>
3	<p>M. Ferdinand NGON KEMOUM, de nationalité camerounaise, est Partenaire et Managing Director d'Emerging Capital Partners (ECP). Avant de rejoindre ECP, Ferdinand Ngon Kemoum était Managing Director au sein de Framlington Asset Management, un gestionnaire de fonds britannique. Ferdinand a aussi occupé plusieurs postes à responsabilité, chez LOITA Capital Partners International, une banque d'affaires basée à Johannesburg, en Afrique du Sud. M. Ngon dispose d'une (1) action d'Oragroup.</p>
4	<p>M. William NKONTCHOU, de nationalité camerounaise, est Directeur chez ECP et participe à la recherche d'opportunités, la structuration, la réalisation et le monitoring des investissements à ECP depuis début 2008. Il a débuté sa carrière avec le Technical Leadership Program et le Corporate Audit Staff Program au sein des différentes divisions de General Electric, parmi lesquelles GE Healthcare (France/South Africa), GE Capital (England), Corporate Sourcing Initiatives (England) et CNBC (USA). En 2001, il rejoint l'équipe de Merrill Lynch Investment Banking à Londres, où il a réalisé des missions de conseil pour la clientèle européenne.</p>
5	<p>M. Hurley DODDY est Représentant Permanent de la société ECP Financial Holding Administrateur, au Conseil. Il est de nationalité américaine, et est Co-fondateur, Managing Director, et co-CEO d'Emerging Capital Partners (ECP). Avant de rejoindre ECP, Hurley occupait le poste de Directeur Exécutif chez Sumimoto Finance International à Londres, où il était en charge de la gestion des risques d'un portefeuille d'actions de 200 milliards de dollars, par la mise en place de stratégies de convergence et d'arbitrage du risque. M. Doddy dispose d'une (1) action d'Oragroup.</p>
6	<p>M. M'Baye THIAM, de nationalité sénégalaise, est conseiller du Président de la BOAD. Auparavant, il a occupé plusieurs positions clés dont celle de Directeur Financier de la BOAD de 1995 à 2008. Il fut administrateur de la BRVM, de Bank of Africa, Vice-Président de la CRRAE UMOA et Président du Comité d'audit. M. Thiam est actuellement Administrateur d'Oragroup SA, Président du Conseil d'Administration d'Orabank Côte d'Ivoire et Président du Conseil d'Administration de la SICAV Abdou Diouf.</p>
7	<p>M. François KLITTING est Administrateur Indépendant, de nationalité française, est Directeur Général et administrateur de Spirit, une société française intervenant dans le secteur de l'immobilier. Auparavant, il a occupé plusieurs positions clés dont celle de Directeur des Activités Financières du Crédit d'Équipement des PME de 1990 à 1997, de Directeur Financier d'AXA Investment managers de 1997 à 2000, de Directeur des Investissements d'AXA France de 2000 à 2002, de Directeur Général d'AXA Banque de 2003 à 2007 de Président d'AXA Assistance France de 2008 à 2016. M. Klitting est par ailleurs administrateur d'AXA Crédit, société marocaine de crédit à la consommation.</p>
8	<p>Mme Marie-Ange SARAKA YAO, est Administrateur Indépendant, de nationalité franco-ivoirienne est directrice générale du département de mobilisation des ressources et des partenariats avec le secteur privé de Gavi, l'Alliance du Vaccin fondée en 2000. De par son parcours, Marie-Ange Saraka-Yao a acquis une solide expérience d'une vingtaine d'années en leadership stratégique, élaboration de politiques, innovation financière et mobilisation des ressources au sein de marchés émergents et internationaux. Depuis son arrivée à Gavi en 2011, ses compétences en leadership ont été déterminantes dans la réalisation de la plus importante levée de fonds, de près de 18 milliards de dollars américains entre 2011 et 2015, de l'histoire de Gavi. Avant de rejoindre Gavi, Mme Saraka-Yao a occupé plusieurs postes de direction notamment dans des sociétés financières internationales et des banques multilatérales de développement notamment le groupe de la banque mondiale et la banque africaine de développement. Titulaire d'une Maîtrise en administration des affaires de l'université de Wharton en Pennsylvanie et diplômée de l'ESSEC à Paris, elle parle couramment l'anglais, le français et le portugais.</p>
9	<p>M. Alassane BA, est un Senior banquier d'investissement, de nationalité mauritanienne et ayant 30 d'expérience dans le domaine bancaire et le financement des infrastructures et l'immobilier. Il est diplômé de l'Ecole Supérieure en Management pour Banque de Paris I Sorbonne - France et du Centre d'Etudes Economiques, Financières et Bancaires (CEFEB) de Marseille France. Il a été Chef de Division pour Industries et Services Secteur privé à la Banque Africaine de Développement, Directeur général Shelter Afrique à Nairobi au Kenya, Conseiller Principal du Vice-Président chargé du Secteur Privé, Infrastructure et l'Intégration Régionale à la BAD, Directeur Général p.i. Africa50 Infrastructure Fund. Depuis Septembre 2017, il est le DG de Diarama Advisory Partners, société indépendante de Conseil spécialisée en marché de capitaux, financement des infrastructures et l'immobilier. Monsieur BA est depuis novembre 2017, membre de l'Institut Français des Administrateurs (IFA).</p>

Dénomination des sociétés			
M. VINCENT LE GUENOU			
Emerging Capital Partners		Co-CEO	USA
GAM	SA	Président du Conseil d'Administration	Algérie
Thunnus Overseas Group	SAS	Administrateur	France
ECP Cameroun		Administrateur	Cameroun
EMP WAM		Président du Conseil d'Administration	Côte d'Ivoire
Eranove	SA	Président du Conseil d'Administration	France
CIE	SA	Administrateur représentant permanent de ECP Finagestion Sarl	Côte d'Ivoire
SODECI	SA	Administrateur	Côte d'Ivoire
SDE	SA	Administrateur	Sénégal
ECP Financial Holdings		Administrateur	Île Maurice
ECP AFRICA FUND II France	SAS	Président	France
ECP Manager France	SAS	Président	France
M. M'BAYE THIAM			
SICAV Abdou DIOUF		Président du Conseil d'Administration	Bénin
Orabank Côte d'Ivoire	SA	Président du Conseil d'Administration	Côte d'Ivoire
M. FRANÇOIS KLITTING			
Spirit		Administrateur	France
Spirit Promotion		Administrateur	France
Spirit Entreprises		Administrateur	France
Spirit REIM		Administrateur	France
AXA Crédit		Administrateur	Maroc
Spirit		Directeur Général	France
M. WILLIAM NKONTCHOU			
Orabank Togo	SA	Administrateur	Togo
Orabank Bénin	SA	Administrateur	Bénin
Orabank Côte d'Ivoire	SA	Administrateur	Côte d'Ivoire
Orabank Guinée	SA	Administrateur	Guinée
Orabank Tchad	SA	Administrateur	Mauritanie
Orabank Gabon	SA	Administrateur	Gabon
Orabank Mauritanie	SA	Administrateur	Mauritanie
FTSL	SA	Administrateur	Cameroun
Finandev Africa Holdings		Administrateur	Île Maurice
Thunnus Group Overseas	SAS	Administrateur	France
Pêche & Froid Océan Indien	SA	Administrateur	Madagascar
M. BRICE LODUGNON			
Orabank Togo	SA	Administrateur	Togo
Orabank Bénin	SA	Administrateur	Bénin
Orabank Côte d'Ivoire	SA	Administrateur	Côte d'Ivoire
Orabank Guinée	SA	Administrateur	Guinée
Orabank Tchad	SA	Administrateur	Mauritanie

Orabank Gabon	SA	Administrateur	Gabon
CIE	SA	Administrateur	Côte d'Ivoire
CIPREL	SA	Administrateur	Côte d'Ivoire
SODECI	SA	Administrateur	Côte d'Ivoire
SDE	SA	Administrateur	Côte d'Ivoire
Eranove	SA	Administrateur	France
Novaera	SA	Administrateur	Côte d'Ivoire
EMP CAM		Administrateur	Cameroun
AMCHAM CI	SA	Administrateur	Côte d'Ivoire
ECP Afrique de l'Ouest		Président Directeur Général	Côte d'Ivoire
M. ALASSANE BA			
AERIA		Administrateur	Côte d'Ivoire
DIARAMA Advisory Partners	SA	Président Directeur Général	Côte d'Ivoire
M. FERDINAND NGON KEMOUM			
Orabank Togo		Administrateur	Togo
Orabank Bénin		Administrateur	Bénin
Orabank Côte d'Ivoire		Administrateur	Côte d'Ivoire
Orabank Guinée		Administrateur	Guinée
Orabank Mauritanie		Administrateur	Mauritanie
Orabank Gabon		Administrateur	Gabon
Orabank Tchad		Président du Conseil d'Administration	Tchad
ECP Financial Holding		Administrateur	Ile Maurice
ECP Central Afrique		Président Directeur Général	Cameroun
M. HURLEY DODDY			
ECP Europe		Administrateur	Luxembourg
North Africa Food & Beverage		Administrateur	Luxembourg
Maarifa Education Holdings Ltd	SA	Administrateur	Ile Maurice
ECP IHS Mauritius Ltd		Administrateur	Ile Maurice
ECP Financial Holding LLC		Administrateur	Ile Maurice
ECP FUND II Thunnus		Administrateur	Luxembourg
ECP Africa Fund II PCC		Administrateur	Ile Maurice
ECP Africa Fund IV LLC	SA	Administrateur	Ile Maurice
Africa Bovine Ltd		Administrateur	Ile Maurice
Remittance Holdings		Administrateur	Ile Maurice
Emerging Capital Partners		Co-CEO	USA
MARIE-ANGE SARAKA YAO			
SODECI	SA	Administrateur	Côte d'Ivoire
GAVI	Fondation	Directrice Générale mobilisation de ressources et financements innovants	Suisse

A large, textured hand, possibly made of wood or stone, is shown holding a miniature cityscape of various skyscrapers. The hand is positioned on the left side of the frame, with fingers curled around the base of the buildings. The cityscape consists of numerous tall, modern buildings with different architectural styles, including cylindrical towers and rectangular structures with grid-like windows. The background is dark, making the hand and the cityscape stand out. A green rectangular box is overlaid on the bottom left of the image, containing white text.

**RAPPORT D'AUTO-EVALUATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
DE SES COMITES ET DE SES MEMBRES**

I. CONTEXTE

Conformément aux règles de bonne gouvernance, le Conseil a institué un processus d'évaluation annuelle de son efficacité et rendement. Au cours de l'année 2018, ce processus a été rendu obligatoire par la Circulaire n°01-2017/CB/C relative à la gouvernance des Etablissements de Crédit et des Compagnies Financières de l'UMOA (ECCFU). L'article 17 de cette Circulaire dispose : « Au moins une fois par an, l'organe délibérant procède seul ou avec l'aide d'experts externes, à une évaluation de l'organe délibérant dans son ensemble, de ses Comités spécialisés et de chacun de ses membres. Les résultats de cette évaluation doivent être consignés dans un rapport présenté à l'Assemblée Générale. »

Le présent rapport rend compte à l'Assemblée Générale, du résultat de cette évaluation qui concerne la période 2018-2019.

II. DÉMARCHÉ DE L'ÉVALUATION

L'évaluation du Conseil d'administration d'ORAGROUP S.A pour la période 2018-2019 a été réalisée sous forme de questionnaire visant à évaluer les domaines suivants :

Au niveau du Conseil

- **Responsabilités essentielles**
- **Obligations vis-à-vis de l'organe exécutif**
- **Structure et composition**
- **Organisation et fonctionnement**
- **Comités spécialisés**
- **Déontologie, éthique gouvernance et principes de bonne conduite**

Au niveau des cinq (5) Comités du Conseil

- **Respect du contenu de la charte**
- **Processus de désignation des membres**
- **Déroulement des réunions**
- **Formation des membres et les moyens mis à disposition**
- **Comptes-rendus au Conseil**
- **Déontologie, éthique gouvernance et principes de bonne conduite**

Au niveau des membres du Conseil

- **Compétences personnelles** (*motivation, intégrité, loyauté, indépendance d'esprit*)
- **Qualités cognitives et fonctionnelles** (*esprit d'analyse et de synthèse, objectivité, ouverture d'esprit, sens de l'éthique, esprit d'équipe, écoute et sensibilité, communication, influence, vision, sens politique, sens de responsabilité, esprit des décisions et de solidarité, sens de la gestion*)

Les membres du Conseil ont rempli le questionnaire en classant une liste d'énoncés selon l'échelle suivante : Oui, très-bien, bien, passable, faible, sans avis, non.

III. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

a. Fonctionnement du Conseil

Sur la période 2018-2019, le Conseil d'Administration d'ORAGROUP S.A. a varié de huit (8) à neuf (9) membres, avec trois Administrateurs Indépendants dont une femme. Sauf urgence, les Administrateurs ont été convoqués dans un délai raisonnable. Le Conseil s'est réuni sept (7) fois. La fréquence des séances du Conseil ainsi que leur répartition dans l'année sont adaptées. Par ailleurs, le taux de participation des Administrateurs aux réunions du Conseil, est de 86,90 % et est satisfaisant.

La durée des séances est considérée comme adéquate par rapport à l'ordre du jour et aux débats qui sont nécessaires. Ceux-ci sont jugés efficaces et de qualité. Les sujets abordés au cours des réunions du Conseil, sont bien en conformité avec les missions attribuées au Conseil. En outre, le déroulement des séances ainsi que l'implication dans les délibérations et la participation effective de chacun des Administrateurs à celles-ci sont bons. La mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration est satisfaisante.

Au titre des éléments de satisfaction à niveau très élevé dans la plupart des domaines évalués, on note : la capacité du Conseil à faire face à toutes les situations de crise et à identifier les menaces et les opportunités, le respect, la collaboration et les discussions ouvertes, la prise de décisions et le niveau de connaissances et d'expérience des membres du Conseil, la forte culture d'entreprise et le niveau de confiance entre le Conseil et l'équipe de la haute direction.

Quelques domaines nécessitent cependant de petites améliorations, à savoir le niveau de conformité à la nouvelle circulaire sur la gouvernance, les délais de transmission des documents aux membres, afin de leur permettre de prendre connaissance de la documentation et de formuler leurs observations sur le procès-verbal de la réunion précédente, la réflexion stratégique et la digitalisation des documents.

b. Fonctionnement des Comités du Conseil

Les Comités sont au nombre de cinq :

- **Le Comité d'Audit**
- **Le Comité des Risques**
- **Le Comité d'Investissement et de Stratégie**
- **Le Comité d'Ethique et de Bonne Gouvernance**
- **Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations**

Chacun de ces Comités est doté d'une charte qui définit son rôle et ses missions. Les chartes de la plupart des Comités ont été modifiées sur la période 2018-2019 pour les conformer aux dispositions des cinq nouvelles circulaires de la Commission Bancaire.

S'ils estiment que c'est opportun pour leur permettre de mener à bien leur mission, ces Comités peuvent faire appel à des experts extérieurs. L'assiduité et l'implication des membres de chacun des cinq Comités sont excellentes.

Les réunions de ces Comités ont lieu dans un délai suffisant avant la tenue du Conseil d'Administration. Ainsi le Comité d'Audit s'est réuni préalablement aux séances du Conseil relatives à l'arrêté des comptes semestriels et annuels.

Ces Comités rendent compte régulièrement de leurs missions au Conseil et lui transmettent un rapport de leurs recommandations.

Au regard de la plupart des domaines évalués, le fonctionnement des Comités est donc satisfaisant. Les points d'amélioration sont les délais de transmission des documents aux membres, et la digitalisation des documents.

c. L'autoévaluation des membres du Conseil

Il ressort de cette auto-évaluation que les Administrateurs disposent globalement des compétences personnelles leur permettant d'exercer convenablement leur mandat. Les qualités cognitives et fonctionnelles des membres du Conseil sont également satisfaisantes et suffisantes pour leur permettre de mener à bien les travaux. Par ailleurs, les Administrateurs s'estiment suffisamment satisfaits de leur niveau de formation.

Le seul point d'amélioration se rapporte à la maîtrise des cadres réglementaires locaux.

IV. CONCLUSION

Le Conseil est satisfait des résultats pour la période 2018-2019 et travaillera à améliorer les domaines désignés comme nécessitant de petites améliorations. La prochaine évaluation aura lieu au cours de l'année 2020 pour la période 2019-2020.



Vincent LE GUENNOU
Président du Conseil d'Administration

A large, textured, brown hand is shown holding a miniature model of a city. The hand is positioned on the left side of the frame, with fingers curled around the base of the city model. The city model consists of several tall, modern buildings with white facades and blue-tinted windows, set on a wooden base. The background is dark, and the lighting is dramatic, highlighting the textures of the hand and the details of the city model.

TEXTES DES PROJETS DE RESOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION :
Approbation des états financiers de synthèse de la société, des comptes consolidés PCB et SYSCOHADA au titre de l'exercice clos au 31/12/18

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des :

- **Rapport de gestion du Conseil sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/18**
- **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les rémunérations et frais exceptionnels visés à l'article 432 de l'AUDSCGIE**
- **Rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (comptes sociaux, comptes consolidés PCB et SYSCOHADA)**
- **Rapport du Président du Conseil d'Administration visé aux articles 831-2 et 831-3 de l'AUDSCGIE**

Approuve ces rapports dans toutes leurs parties.

L'Assemblée Générale approuve spécifiquement les états financiers de synthèse sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et les notes annexes de l'exercice social clos le 31/12/2018, tels que présentés et arrêtés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de **Six milliards six cent soixante-sept millions quatre cent dix-sept mille cent quatre-vingt-neuf (6 667 417 189) de FCFA.**

L'Assemblée Générale approuve également les états financiers de synthèse consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et les notes annexes de l'exercice clos le 31/12/2018, tels que présentés suivant les normes PCB et arrêtés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de **Vingt-quatre milliards six cent cinquante-trois millions trois cent quatre-vingt-quatre mille trente-neuf (24 653 384 039) de FCFA.**

L'Assemblée Générale approuve enfin les états financiers de synthèse consolidés, de l'exercice clos le 31/12/2018, tels que présentés suivant les normes SYSCOHADA et arrêtés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de **Vingt-neuf milliards sept cent soixante-treize millions deux cent quatre-vingt-treize mille trois cents (29 773 293 300) de FCFA.**

DEUXIÈME RÉSOLUTION :
Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 438 à 440 de l'AUDSCGIE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu, en application de l'article 440 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées en application de l'article 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, déclare approuver expressément ledit rapport, en chacun de ses termes et chacune des conventions qui y sont mentionnés.

TROISIÈME RÉSOLUTION :
Approbation du rapport d'auto-évaluation du Conseil, ses comités et ses membres

L'Assemblée Générale, après avoir entendu, en application des dispositions de l'article 17 de la Circulaire N°01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA, le rapport d'auto-évaluation du Conseil d'Administration dans son ensemble, de ses comités spécialisés et de chacun de ses membres, déclare approuver expressément ledit rapport, en chacun de ses termes qui y sont mentionnés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION :
Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé. Elle donne pour le même exercice décharge aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

CINQUIÈME RÉSOLUTION :
Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/18

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018, s'élevant FCFA **Six milliards six cent soixante-sept millions quatre cent dix-sept mille cent quatre-vingt-neuf (6 667 417 189)**, comme suit :

- | | |
|--|---------------------------|
| • Dotation de la réserve obligatoire (10 % du résultat) : | 666 741 719 FCFA |
| • Distribution de dividendes : | 4 234 316 891 FCFA |
| • Affectation au compte « Report à nouveau » : | 1 766 358 579 FCFA |

Le dividende unitaire brut ressort à 61 FCFA, en croissance de 5% par rapport à l'exercice précédent.

La mise en paiement interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Cette décision d'affectation modifie la situation des capitaux propres de ORAGROUP comme suit :

POSTE DU BILAN	AVANT RÉPARTITION	APRÈS RÉPARTITION
Capital	69 415 031 000	69 415 031 000
Réserves obligatoires	1 072 826 918	1 739 568 637
Réserves facultatives		
Report à nouveau	2 585 049 252	4 351 407 831
Prime d'émission	18 763 203 038	18 763 203 038
CAPITAUX PROPRES	91 836 110 208	94 269 210 506
Résultat de l'exercice	6 667 417 189	0
Dividendes à distribuer		4 234 316 891
TOTAUX	98 503 527 397	98 503 527 397

SIXIÈME RÉOLUTION : **Ratification de la cooptation d'un Administrateur Indépendant**

L'Assemblée Générale prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Alassane BA en qualité d'Administrateur Indépendant, décidée au cours de la réunion du Conseil d'Administration du 28 septembre 2018, pour une durée arrivant à expiration le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuvant en 2021 les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

SEPTIÈME RÉOLUTION : **Fixation des indemnités de fonction des membres du conseil au titre de l'exercice 2019**

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide d'allouer aux administrateurs, pour l'exercice 2019, la somme globale brute annuelle de **FCFA deux cent soixante-douze millions deux cent vingt-deux mille cent cinquante-cinq (272 222 155)**, soit l'équivalent de **quatre cent quinze mille (415 000) Euros** à titre d'indemnités de fonction. Le Conseil d'Administration répartira librement cette somme entre ses membres.

HUITIÈME RÉOLUTION : **Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ces délibérations aux fins d'effectuer ou de faire effectuer toutes formalités légales, de publicité et autres.

A large, textured, brown hand, resembling a giant ape or gorilla, is shown from the left side, reaching towards a miniature cityscape of skyscrapers. The hand is positioned as if about to touch or hold the buildings. The cityscape consists of various modern skyscrapers in shades of blue, grey, and white, set against a dark background. The lighting is dramatic, highlighting the textures of the hand and the details of the buildings.

**RÉSUMÉ DU CURRICULUM VITAE DE
L'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT
PROPOSÉ À LA RATIFICATION**

Curriculum Vitae

Alassane BA

Email: Alassane@diaramaadvisorypartners.com

Cell: [+225 77 30 52 18](tel:+22577305218)



Je suis un Senior banquier d'investissement ayant 30 d'expérience dans le domaine bancaire et le financement des infrastructures et l'immobilier. Depuis Septembre 2017, je suis DG de Diarama Advisory Partners, société indépendante de Conseil spécialisée en marché de capitaux, financement des infrastructures et l'immobilier. A ce titre, j'exécute présentement plusieurs mandats de conseil pour African Infrastructure Investment Manager (AIIM) basé en Afrique du Sud ; Société des Habitations Modérées en Côte d'Ivoire et la Nouvelle Banque de Mauritanie (NBM). Au niveau des fonctions non exécutives, je suis membre du Conseil d'administration de ORAGROUP SA (la Holding des banques ORABANK présentes dans 12 pays africains) ; du Comité d'Investissement de African Infrastructure Investment Fund (AIIF3) géré par African Infrastructure Investments Managers (AIIM) filiale de OLD Mutual en Afrique du Sud et membre du Conseil d'administration de l'Aéroport International d'Abidjan (AERIA). J'ai été membre de plusieurs Conseils d'administration comme Afreximbank (Le Caire) 2002-2005 ; Caisse de Refinancement Hypothécaire (Lomé) 2012-2014 et Harith General Partners, Fonds d'Investissement Panafricain (Johannesbourg) 2007-2009. Depuis novembre 2017, je suis membre de l'Institut Français des Administrateurs (IFA).

1

be

Depuis Juillet 2017: Directeur Général – Diarama Advisory Partners,

spécialisée en Conseil d'investissement pour les secteurs : Energie, Transports, Immobiliers et banques. Nos services sont centrés sur la négociation des concessions, structuration financière, négociation des accords de financement, la levée de fonds, la recherche de partenaires, la Gouvernance d'entreprise, et la gestion du portefeuille et restructuration des projets. Mes principaux clients sont/

Le Fonds African Infrastructure Investment Fund 3 géré par African Infrastructure Investment Managers (AIIM) avec 2 milliards de dollars des EU sous gestion.

La Société des Habitations Modérées en Côte d'Ivoire (SHM), société de promotion immobilière avec 400 ha de réserves foncières et 500 logements réalisés et en cours.

Diarama conseille aussi une banque en Mauritanie pour la levée de fonds auprès des bailleurs de fonds.

Septembre 2016 à Juin 2017 : Conseiller Principal du Vice-Président pour le Secteur Privé, l'Infrastructure et l'Intégration Régionale – Banque africaine de Développement (BAD).

Mai 2015 – August 2016: Directeur Général p.i Africa50 Infrastructure Fund

Sous ma direction, nous avons mobilisé 830 millions de dollars des Etats Unis provenant de la Banque africaine de Développement (BAD), 22 pays africains et 2 banques centrales. J'ai développé le pipeline de projets principalement dans le domaine de l'énergie et procédé aux recrutements du personnel technique. J'ai défini la structuration technique du Fonds et participé activement à la négociation des différents accords de création. J'ai signé des partenariats stratégiques notamment avec China- Africa Development Fund (CAD Fund).

Juillet 2014: Conseiller Principal du Vice-Président chargé du Secteur Privé, Infrastructure et l'Intégration Régionale.

Mes principales tâches étaient de conseiller le Vice-Président sur les questions stratégiques de financement des grands projets, la gestion des risques, l'utilisation des produits de risque management et le représenter auprès des Conseils. Aider aussi au monitoring de la performance du Complexe. J'ai

be

dirigé la création d'une nouvelle Unité d'opérations spéciales destinée à restructurer les projets privés en difficulté.

Juin 2009- Juin 2014: Directeur général Shelter Afrique – Nairobi Kenya

Shelter Afrique est la Compagnie de financement du logement en Afrique avec 44 pays actionnaires, la Banque africaine de Développement (BAD) et Africa RE qui est la grande compagnie de Réassurance.

J'ai développé des politiques de croissance de l'activité, un plan stratégique et des modèles d'affaires qui ont permis d'assurer la croissance des opérations, l'adhésion de nouveaux pays (la Cote d'Ivoire et le Ghana) et la levée de fonds auprès des bailleurs de fonds et des marchés de capitaux africains par des émissions récurrentes d'obligations.

Sous mon leadership la taille du bilan de Shelter Afrique a triplé et les prêts non performants ont fortement baissé à moins de 10%. La taille du bilan a atteint USD300 millions en juin 2014 contre USD100 millions en juin 2009. Nous avons réalisé près de 7000 logements.

Mars 2006-June 2009: Chef de Division pour Industries et Services Secteur privé – Banque africaine de Développement

Sous mon leadership les approbations de la Division ont atteint USD800 million en 2008 contre USD100 million en 2006. Les secteurs clés sont les mines, les infrastructures, les raffineries, la production d'engrais et l'agribusiness.

J'ai créé un environnement motivant pour le staff qui a réalisé de très bonnes performances.

Sur la période 2007-2009, j'ai participé à la création du plus grand Fonds d'Investissement pour l'Infrastructure (Harith General Partners). J'ai siégé à son Conseil pendant 3 ans.

be

Nov. 2002- Mars 2006: Chargé d'Investissement en Chef – Secteur Privé
Banque africaine de Développement

J'ai réalisé plusieurs investissements dans le domaine de l'énergie et des infrastructures.

J'étais membre du Comité d'Investissement de Emerging Capital Partners (ECP), l'un des plus grands fonds d'investissement en Afrique.

Membre du Conseil d'administration d'AFREXIMBANK – sur la période 2002-2005.

Fev. 2001- Nov 2002 : Chargé d'Investissement Principal - BAD

1991-2001: Senior puis Economiste Industriel Principal - BAD

1988-1991: Economist –World Bank Resident Mission Mauritania

Qualifications académiques:

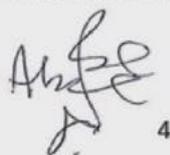
- 1996-1997: Diplôme Supérieur en Management pour Banque: Paris I Sorbonne - France
- 1996-1997: Diplôme du Centre d'Etudes Economiques, Financières et Bancaires (CEFEB) – Marseille France
- 1984 -1986 : Diplôme – Ecole Nationale d'Administration –Sénégal
- 1980-1984 : Maitrise en Sciences Economiques Université de Dakar

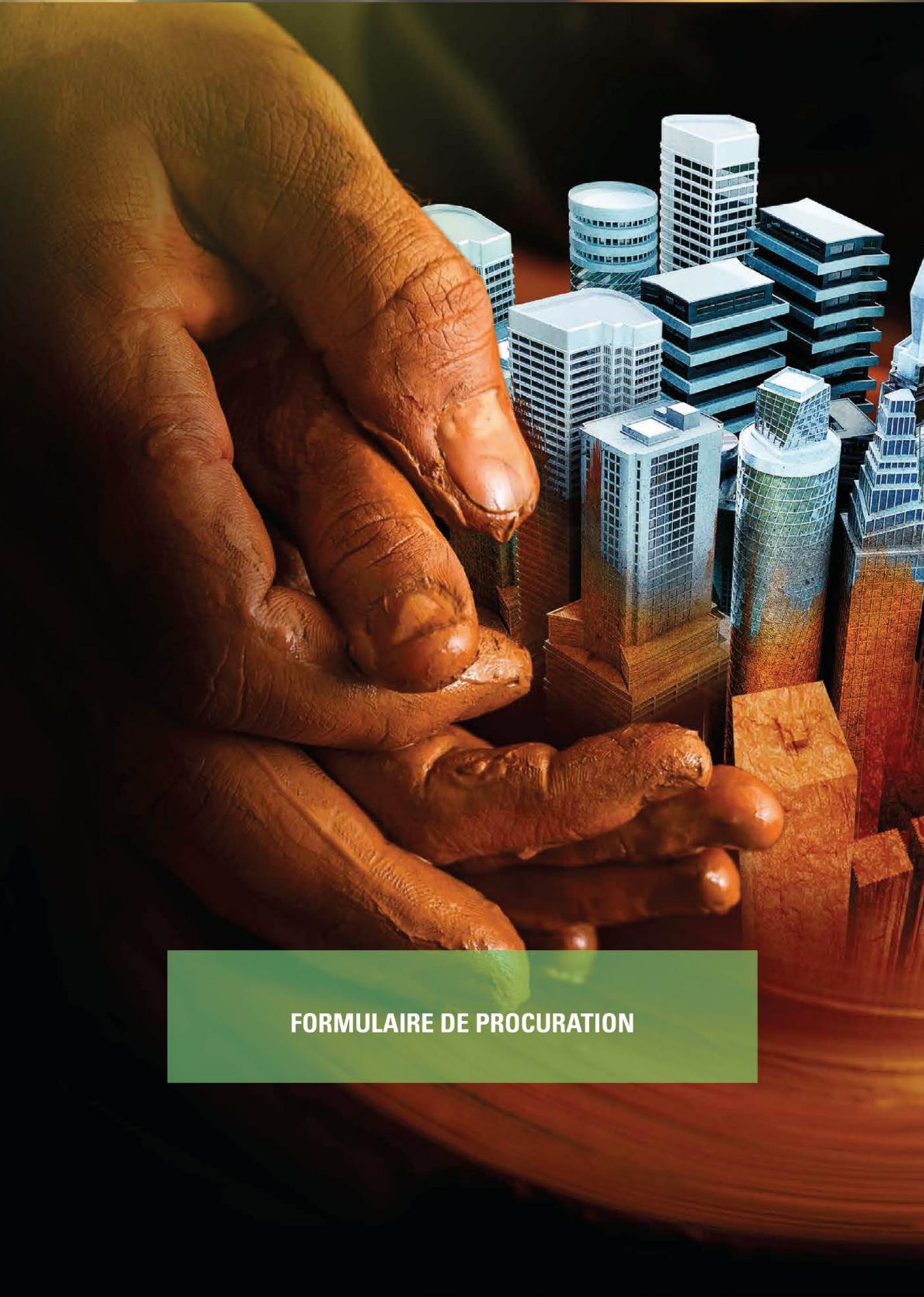
Langues

Français et anglais

Technologies de l'Information : Word, Excel, PPT

Fait à ABIDJAN le 25 octobre 2018

 4



FORMULAIRE DE PROCURATION

PROCURATION

Le / la soussigné(e) :

Nom / dénomination :

Adresse / siège social :

Représentée par¹ :

Propriétaire de _____ actions de la société ORAGROUP S.A., ayant son siège social à 392 Rue des Plantains, B.P. 2810 Lomé, TOGO.

Nomme et désigne, comme mandataire :

Nom :

Adresse :

A qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour le / la représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ladite société ORAGROUP qui se tiendra à la salle des Fêtes du Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire, Boulevard Hassan II, 08 BP 01, Abidjan, Côte d'Ivoire, le 23 mai 2019 à 10H00, pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, et aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- Assister à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Constituer et composer le bureau de l'Assemblée Générale ;
- Prendre part à toute délibération et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- Aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, et généralement faire le nécessaire.

La présente procuration vaut également pour toute autre Assemblée Générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTIONS		
<p>1. Approbation du rapport de gestion du Conseil sur l'activité et des états financiers de synthèse de la société, des comptes consolidés PCB et SYSCOHADA au titre de l'exercice clos au 31/12/18</p> <p>L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports, les approuve dans toutes leurs parties.</p> <p>L'Assemblée Générale approuve spécifiquement les états financiers de synthèse sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et les notes annexes de l'exercice social clos le 31/12/2018, tels que présentés et arrêtés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de Six milliards six cent soixante-sept millions quatre cent dix-sept mille cent quatre-vingt-neuf (6 667 417 189) de FCFA.</p> <p>L'Assemblée Générale approuve également les états financiers de synthèse consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et les notes annexes de l'exercice clos le 31/12/2018, tels que présentés suivant les normes PCB et arrêtés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de Vingt-quatre milliards six cent cinquante-trois millions trois cent quatre-vingt-quatre mille trente-neuf (24 653 384 039) de FCFA.</p> <p>L'Assemblée Générale approuve enfin les états financiers de synthèse consolidés, de l'exercice clos le 31/12/2018, tels que présentés suivant les normes SYSCOHADA et arrêtés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de Vingt-neuf milliards sept cent soixante-treize millions deux cent quatre-vingt-treize mille trois cents (29 773 293 300) de FCFA.</p>	Oui	Non	Abstention

¹ Si d'application : noms et fonctions.

<p>2. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 438 à 440 de l'AUDSCGIE</p> <p>L'Assemblée Générale, après avoir entendu, en application de l'article 440 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées en application de l'article 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, déclare approuver expressément ledit rapport, en chacun de ses termes et chacune des conventions qui y sont mentionnés.</p>	Oui	Non	Abstention
<p>3. Approbation du rapport d'auto-évaluation du Conseil, ses comités et ses membres</p> <p>L'Assemblée Générale, après avoir entendu, en application des dispositions de l'article 17 de la Circulaire N°01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA, le rapport d'auto-évaluation du Conseil d'Administration dans son ensemble, de ses comités spécialisés et de chacun de ses membres, déclare approuver expressément ledit rapport, en chacun de ses termes qui y sont mentionnés.</p>	Oui	Non	Abstention

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTIONS																																
<p>4. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes</p> <p>L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé. Elle donne pour le même exercice décharge aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.</p>	Oui	Non	Abstention																														
<p>5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/18</p> <p>L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018, s'élevant FCFA Six milliards six cent soixante-sept millions quatre cent dix-sept mille cent quatre-vingt-neuf (6 667 417 189), comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dotation de la réserve obligatoire (10 % du résultat) : 666 741 719 FCFA • Distribution de dividendes : 4 234 316 891 FCFA • Affectation au compte « Report à nouveau » : 1 766 358 579 FCFA <p>Le dividende unitaire brut ressort à 61 FCFA, en croissance de 5% par rapport à l'exercice précédent. La mise en paiement interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.</p> <p>Cette décision d'affectation modifie la situation des capitaux propres de ORAGROUP comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="183 1512 919 1899"> <thead> <tr> <th>POSTE DU BILAN</th> <th>AVANT RÉPARTITION</th> <th>APRÈS RÉPARTITION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capital</td> <td>69 415 031 000</td> <td>69 415 031 000</td> </tr> <tr> <td>Réserves obligatoires</td> <td>1 072 826 918</td> <td>1 739 568 637</td> </tr> <tr> <td>Réserves facultatives</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Report à nouveau</td> <td>2 585 049 252</td> <td>4 351 407 831</td> </tr> <tr> <td>Prime d'émission</td> <td>18 763 203 038</td> <td>18 763 203 038</td> </tr> <tr> <td>CAPITAUX PROPRES</td> <td>91 836 110 208</td> <td>94 269 210 506</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice</td> <td>6 667 417 189</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Dividendes à distribuer</td> <td></td> <td>4 234 316 891</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td>98 503 527 397</td> <td>98 503 527 397</td> </tr> </tbody> </table>	POSTE DU BILAN	AVANT RÉPARTITION	APRÈS RÉPARTITION	Capital	69 415 031 000	69 415 031 000	Réserves obligatoires	1 072 826 918	1 739 568 637	Réserves facultatives			Report à nouveau	2 585 049 252	4 351 407 831	Prime d'émission	18 763 203 038	18 763 203 038	CAPITAUX PROPRES	91 836 110 208	94 269 210 506	Résultat de l'exercice	6 667 417 189	0	Dividendes à distribuer		4 234 316 891	TOTAUX	98 503 527 397	98 503 527 397	Oui	Non	Abstention
POSTE DU BILAN	AVANT RÉPARTITION	APRÈS RÉPARTITION																															
Capital	69 415 031 000	69 415 031 000																															
Réserves obligatoires	1 072 826 918	1 739 568 637																															
Réserves facultatives																																	
Report à nouveau	2 585 049 252	4 351 407 831																															
Prime d'émission	18 763 203 038	18 763 203 038																															
CAPITAUX PROPRES	91 836 110 208	94 269 210 506																															
Résultat de l'exercice	6 667 417 189	0																															
Dividendes à distribuer		4 234 316 891																															
TOTAUX	98 503 527 397	98 503 527 397																															

<p>6. Ratification de la cooptation d'un Administrateur Indépendant</p> <p>L'Assemblée Générale prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Alassane BA en qualité d'Administrateur Indépendant, décidée au cours de la réunion du conseil d'administration du 28 septembre 2018, pour une durée arrivant à expiration le jour de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle approuvant en 2021 les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.</p>	Oui	Non	Abstention
<p>7. Fixation des indemnités de fonction des membres du conseil au titre de l'exercice 2019</p> <p>Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide d'allouer aux administrateurs, pour l'exercice 2019, la somme globale brute annuelle de FCFA deux cent soixante-douze millions deux cent vingt-deux mille cent cinquante-cinq (272 222 155), soit l'équivalent de quatre cent quinze mille (415 000) Euros à titre d'indemnités de fonction. Le Conseil d'Administration répartira librement cette somme entre ses membres.</p>	Oui	Non	Abstention
<p>8. Divers</p>	Aucun vote n'est requis		

Si le soussigné n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessous ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concerné(s).

Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêt potentiel, si le soussigné n'a pas coché l'une des cases « oui / non / abstention » concernant une des propositions de décision ci-dessus, ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le soussigné sera toujours réputé avoir donné une instruction de vote spécifique au mandataire de voter en faveur de la proposition de décision(s) concerné(s).

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 520 de l'AUDSCGIE, le mandataire :

- Est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*) ;
- Doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*).

Pour être valide, ORAGROUP S.A. devra être en possession de la présente procuration, dûment complétée et signée, par envoi au siège social, 392 Rue des Plantains, B.P. 2810, Lomé, Togo, ou par voie électronique à l'adresse agoogp@orabank.net avant 17 heures la veille de l'Assemblée Générale ou présentée le jour de l'Assemblée, une heure (1h) de temps avant le début de la réunion soit à 9h00 au plus tard.

Fait à _____, le _____ mai 2019.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

(*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.



Suivre les actualités du Groupe sur : www.orabank.net
et sur les réseaux sociaux

